



SITE NATURA 2000 FR 830 1077 MARAIS DE LIMAGNE



© CBN Massif Central - Drosera rotundifolia



© CBN Massif Central - Marais de Limagne

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8301077 « Le Marais de Limagne »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - **Auvergne**

Suivi de la démarche : Pierre TABOURIN de la DREAL et Jean-Jacques GIRARD et Flora PLANCHON de la DDT 43

Structure porteuse

Département de la Haute-Loire (43)

Opérateur

Département de la Haute-Loire (43)

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Cathy ESPERET, Département 43 – volet « diagnostic »
Céline ROUBINET, CEN Auvergne – volet « fiches actions »
Aurélie SOISSONS, CEN Auvergne – volet « fiches actions »

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Eve GALLIEN

Contribution / Synthèse / Relecture : Cathy ESPERET, Département 43
Stéphane Cordonnier, CEN Auvergne

Validation scientifique : Stéphane Cordonnier, CEN Auvergne

Partie « diagnostic et enjeux rédigée en 2011

Partie « actions » rédigée en 2014

DOCOB validé en comité de pilotage le 20 novembre 2014

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats : Thierry VERGNE, CBNMC (2009)

Inventaire de « groupes taxonomiques » : Laurent SEYTRE, CBNMC (2009)

Crédits photographiques (couverture)

CBNMC – Marais de Limagne

CBNMC – *Drosera rotundifolia*

Référence à utiliser

Gallien E., Roubinet C., Esperet C., Soissons A., 2014. Document d'objectifs du site Natura 2000 du marais de Limagne. Département de la Haute-Loire, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, 124 p + annexes.

DOCOB du site Natura 2000 du marais de Limagne – réactualisation février 2015

Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du docob

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p style="text-align: center;">Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p style="text-align: center;">Siaugues-Sainte-Marie Et Saint-Jean de Nay</p> <p style="text-align: center;">Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p style="text-align: center;">Les membres de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et de la communauté de communes du Langeadois</p> <p style="text-align: center;">Messieurs les Conseillers généraux des cantons de Loudes et de Langeac</p> <p style="text-align: center;">Département de la Haute-Loire Service Sports Loisirs Tourisme Mme VEDEL Marie-Françoise Mr CHARRA Kostia</p>	<p style="text-align: center;">DREAL Mme NICOLAU Nathalie Mr TABOURIN Pierre</p> <p style="text-align: center;">DDT Mme PLANCHON Flora Mr GIRARD Jean-Jacques</p> <p style="text-align: center;">ONCFS Mme LALOUELLE Isabelle</p>	<p style="text-align: center;">Université Mme TORT Maryse Mr CUBIZOLLE Hervé Mme CHATELARD Sandra</p> <p style="text-align: center;">CBNMC Mr SEYTRE Laurent Mr HUGONNOT Vincent Mr NICOLAS Sylvain Mr CELLE Jaoua</p> <p style="text-align: center;">CRPF Mr POUTIGNAT Nicolas Mr PARREL Jean-Luc</p> <p style="text-align: center;">Fédération de Pêche 43 Mr NICOLAS Stéphane Mr CHOPARD-LALLIER Florian</p> <p style="text-align: center;">LPO Mr CHASTAGNOL Franck</p> <p style="text-align: center;">CPIE Mr BORGET Jean-Noël</p> <p style="text-align: center;">Chambre d'Agriculture Mr VASSORT Fabrice Mme GARDES Mireille</p>	<p style="text-align: center;">Fédération de Chasse 43 Mr FOMBELLE Gilles</p> <p style="text-align: center;">Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Mr ARNAUD Brice</p>

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	8
Natura 2000 : présentation générale	9
Fiche d'identité du site	12
A – RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC	15
Synthèse des données administratives	19
Synthèse des propriétés	23
Synthèse des activités humaines	29
Synthèse des données abiotiques	34
Synthèse des grands milieux	40
Synthèse des espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales	50
SYNTHESE des habitats naturels d'intérêt communautaire	55
B - ENJEUX LIES AUX HABITATS ET AUX ESPECES	59
Hierarchisation des enjeux écologiques	60
C- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONNELS	68
D – ACTIONS DE GESTION	75
E – FICHES ACTION	83
F – MOYENS PROPOSES	105
Animation du Document d'objectif	106
Mesures contractuelles	107
G – SUIVIS de la mise en œuvre du DOCOB	116
Bibliographie	121
ANNEXES	123
Annexe 1 : abréviations et acronymes	124
Annexe 2 : glossaire	125
Annexe 3 : codes FSD	130

Atlas cartographique

Carte 1 : Les sites Natura 2000 en France	10
Carte 2 : Les sites Natura 2000 en Auvergne et en Haute-Loire	11
Carte 3 : Localisation générale du marais de Limagne sur l'IGN	14
Carte 4 : Vue aérienne du marais de Limagne Carte 5 : Zonages de protection	20
Carte 6 : Données foncières	24
Carte 7 : Parcelles culturales	30
Carte 8 : Activités humaines	31
Carte 9 : Localisation des suivis hydrologiques	36
Carte 10 : Grands milieux	43
Carte 11 : Flore patrimoniale	51
Carte 12: Habitats d'intérêt communautaire dominants et minoritaires	56
Carte 13 : <i>Cartographie des habitats d'intérêt communautaire</i>	57
Carte 14 : Cartographie des habitats naturels	58

INTRODUCTION GENERALE

Situé dans le massif volcanique du Devès, le site Natura 2000 « Marais de Limagne » se trouve à cheval sur les communes de Siaugues-Sainte-Marie et Saint-Jean-de-Nay, et s'étend sur 234 hectares. Il est composé d'une tourbière et de son bassin versant, zone agricole et forestière. A l'origine, cette tourbière était un lac de volcan qui s'est comblé par un remplissage sédimentaire puis par l'installation progressive de la végétation tourbeuse.

Ce site est emblématique de la Haute-Loire puisqu' il offre un patrimoine naturel et une biodiversité remarquable : il s'agit du seul site de maars de Haute-Loire hébergeant encore un complexe de tourbière en bon état de conservation. Il est géré dès 1987 par Arrêté de Protection de Biotope, et la présence d'habitats considérés comme rares à l'échelle européenne lui ont permis d'intégrer le réseau Natura 2000 : il est inscrit en 1998 sur la liste des « Sites d'Importance Communautaire » (SIC).

Le marais de Limagne est considéré comme un site pilote. En effet, il est l'un des premiers sites alligériens à avoir été doté d'un document d'objectifs. Ce dernier a été réalisé en 1999 par l'ADASEA de Haute-Loire et a été validé la même année par le comité de pilotage. Il avait pour objectif principal d'assurer la préservation des deux habitats tourbeux d'intérêt communautaire, en sollicitant la participation des différents acteurs présents sur le site (agriculteurs, chasseurs, forestiers etc...). Des dispositifs de suivi et des mesures préventives ont été mis en place, puis l'émergence des Mesures Agri-Environnementales dans les années 2000 a permis la contractualisation des pratiques agricoles sur le site : en 2008, 4 exploitants s'y sont engagés et à ce jour, 40 % de la SAU du site est concernée par les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET).

C'est également en 2008 que le site est désigné en Zone Spéciale de Conservation (ZSC), engageant les acteurs à protéger et conserver les habitats d'intérêt communautaire du « Marais de Limagne ».

Conscient de l'intérêt de gérer cette biodiversité, le Département de la Haute-Loire a souhaité devenir structure porteuse du site en 2008, et en assure aujourd'hui l'animation.

Le document d'objectifs élaboré en 1999 a maintenant plus de 10 ans. Le site en lui-même et les pratiques faites en son sein ont évolué, de nouvelles espèces d'intérêt patrimonial et de nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, notamment au sein du bassin versant. La préservation de l'habitat tourbeux en bon état de conservation reste également une priorité. Ainsi, pour faire face à ces nouveaux enjeux, il est aujourd'hui indispensable d'actualiser le DOCOB, en envisageant de nouvelles mesures de conservation et/ou en perpétuant celles qui ont préalablement été établies.

Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

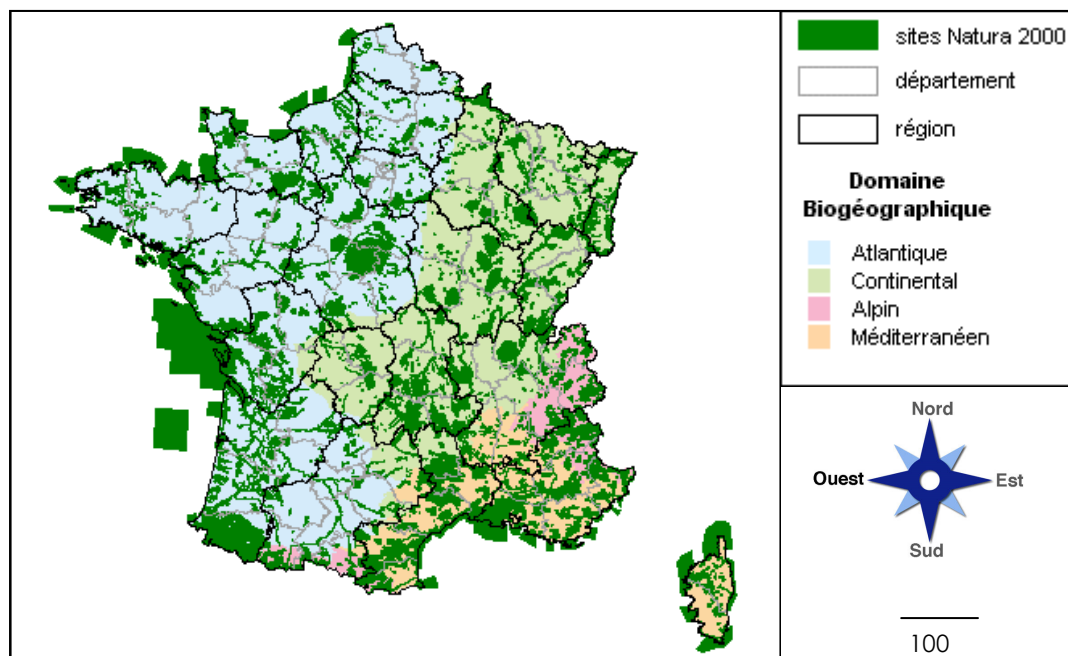
Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

CARTE 1: LES SITES NATURA 2000 EN FRANCE



<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/idxreg.html#carto>
© Francièmes@ CLARITAS - Tous droits réservés"

Natura 2000 en Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

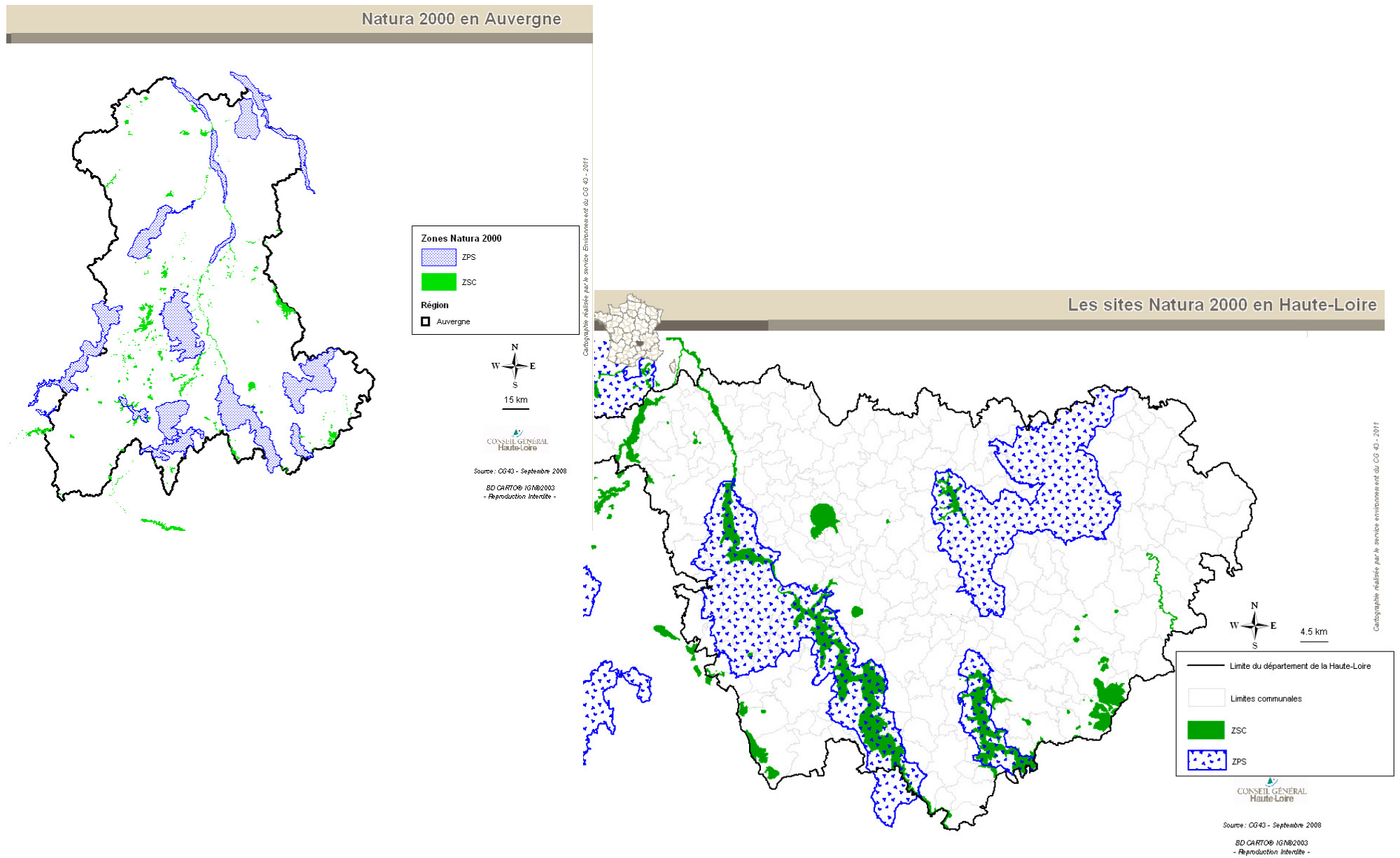
- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

Natura 2000 en Haute-Loire

En Haute-Loire, le réseau Natura 2000 comprend **24 sites** couvrant une surface totale de plus de **142 000 ha** (25 % du département) :

- 22 ZSC (SIC) sur 138 444 ha (3 sites interdépartementaux avec le Cantal)
- 2 ZPS sur 113 710 ha (1 site interdépartemental avec la Lozère)
- Des sites linéaires (écrevisses à pattes blanches, moules perlières, loutres)

CARTE 2 : LES SITES NATURA 2000 EN AUVERGNE ET EN HAUTE-LOIRE



Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : Le Marais de Limagne

Date de proposition comme SIC : 04/2002

Date de Zone Spéciale de Conservation : 12/2008

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8301077

Région : Auvergne

Département : Haute-loire (43)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 234 ha

Préfet coordinateur : Préfet de la Haute-Loire

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Mr Michel JOUBERT,
Vice-Président du Département et Conseiller Général du canton de Loudes.

Structure porteuse : Département 43

Opérateur : Département 43, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Commissions ou groupes de travail :

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 en 2013 (Arrêté SEF n°2013-294) :

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements concernés :

M. le Président du Conseil Régional ou son représentant

M. le Président du Département ou son représentant

MM. Les Conseillers généraux des cantons de LOUDES, LANGEAC ou leur représentant

M. le président du Syndicat mixte du Pays du Velay

M. le Président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant

M. le Président de la Communauté de communes du Langeadois ou son représentant

MM. les maires des communes de ST JEAN DE NAY, SIAUGUES STE MARIE ou leur représentant

Représentants des propriétaires ou exploitants :

Forêt :

M. le président du Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire ou son représentant

Agriculture :

M. le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles ou son représentant

M. le Président de la F.D.S.E.A ou son représentant

M. le Président des Jeunes Agriculteurs 43 ou son représentant
M. le porte-parole de la Confédération paysanne de la Haute-Loire ou son représentant
4 agriculteurs exploitants sur le site

Représentants des usagers et organismes socio-professionnels :

M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Le Puy/Yssingaux ou son représentant
M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant
M. le président de la Fédération départementale des Chasseurs ou son représentant
MM. Les présidents des associations communales de chasse agréées de ST JEAN DE NAY et SIAUGUES STE MARIE ou leur représentant
M. le Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ou son représentant
M. le président de la Mission départementale de développement touristique ou son représentant
M. le Président de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) ou son représentant
M. le Directeur du Comité départemental de la Randonnée pédestre ou son représentant
M. le Président du Comité motocycliste départemental ou son représentant

Représentants de l'environnement et du patrimoine naturel :

Associations agréées de protection de l'environnement :

M. le Président de Nature Haute-Loire ou son représentant

Organismes exerçant dans la préservation du patrimoine naturel :

M. le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central ou son représentant
M. le Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ou son représentant
M. le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay ou son représentant

Personnes qualifiées dans la protection de la nature :

Mme Maryse TORT
M. Philippe COCHET

A titre consultatif :

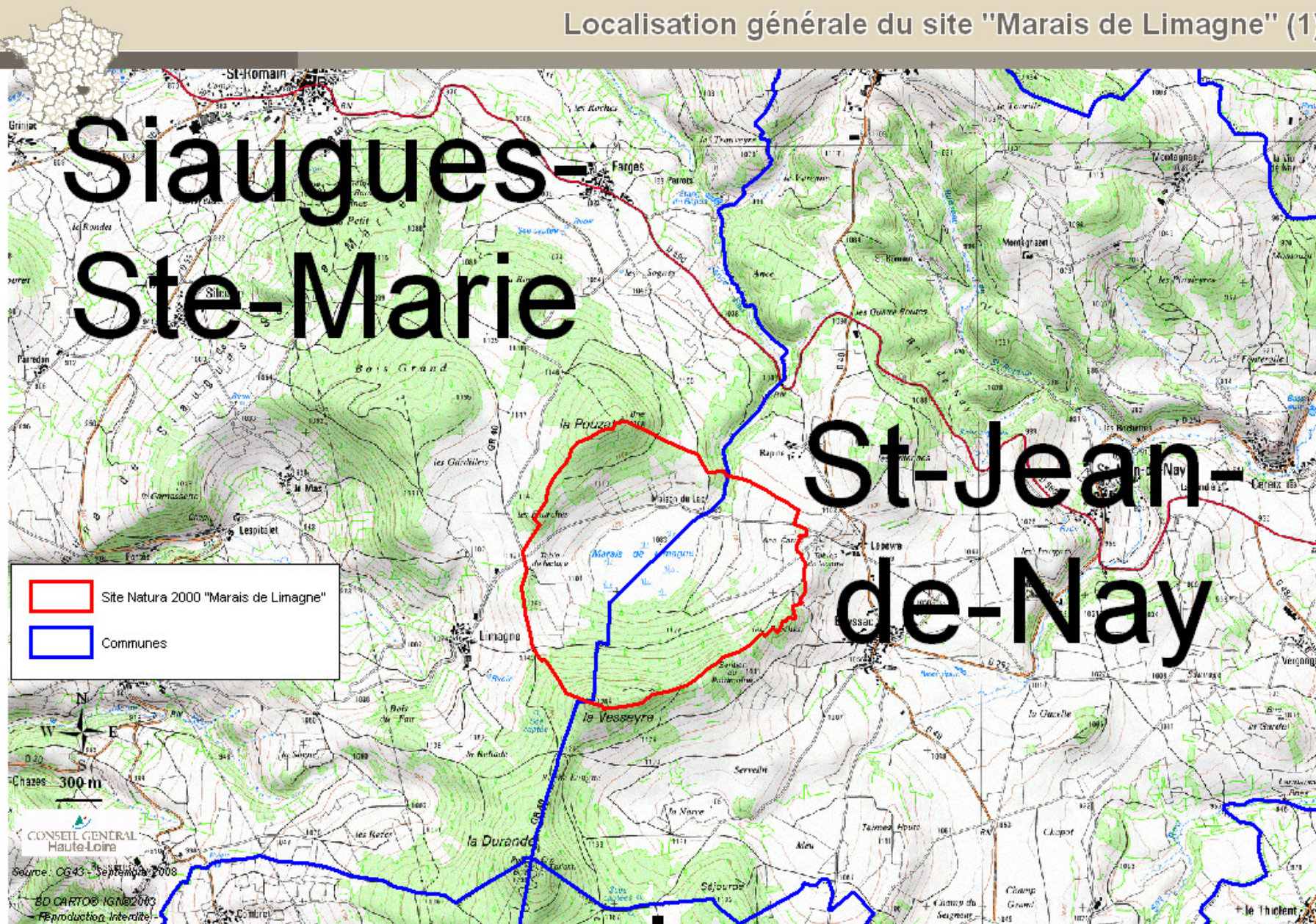
Etat :

M. le Préfet de la Haute-Loire ou son représentant
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne ou son représentant
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Loire ou son représentant

Etablissements publics :

M. le Directeur de l'Agence « Montagnes d'Auvergne » de l'office national des forêts ou son représentant
M. le chef de service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
M. le délégué régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant

Localisation générale du site "Marais de Limagne" (1)





A – RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0.62% des sites Natura 2000 d'Auvergne	Données IGN
Département	1	Haute-Loire	1.88% des sites Natura 2000 de Haute-Loire	
Communes	2 communes 1 canton 2 communautés de communes	<u>Communes :</u> - Saint-Jean de Nay - Siaugues Sainte-Marie <u>Canton :</u> Loudes <u>Communauté de communes :</u> - du Puy-en-Velay - du Langeadois	4.21% de la commune de Saint Jean de Nay 2.98% de la commune de Siaugues Ste-Marie	Communes concernées
Habitants	0	Aucun village n'est situé dans le site	Les deux communes comptabilisent 1241 habitants : - 430 habitants à St Jean de Nay - 811 habitants à Siangues Ste Marie	
Documents d'urbanisme	1 PLU 1 Carte Communale	PLU de Siaugues Ste Marie Carte communale de St Jean de Nay	- <u>Siaugues-Ste-Marie :</u> Le marais est classé en Zone N : « zone naturelle qu'il convient de protéger en raison de la qualité du site ou des risques naturels » Les parcelles agricoles du bassin versant sont en zone A « Zone agricole » et les parcelles boisées sont en zone N « Zone naturelle et forestière » - <u>St Jean-de-Nay :</u> La carte communale est en cours d'actualisation. Elle ne concernera cependant pas le site Natura 2000 du Marais de Limagne.	Communes concernées
ENS (Espace Naturel Sensible)	1	ENS du marais de Limagne, recensé en tant que "Tourbière et lacs de montagne" par le Département	Les Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par l'acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régi par le code de l'urbanisme. Cette politique de préservation des espaces naturels est établie par le Département de la Haute-Loire.	Département 43

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
APB (Arrêté de Protection de Biotope)	1	APB du Marais de Limagne (Arrêté de 1987)	<p>"Le Marais de Limagne est digne d'intérêt à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractère exceptionnel du maar villefranchien, possédant une tourbière en pleine dynamique - Importance volcanique du site. - Spécificité et diversité d'une flore incluant notamment de nombreuses espèces rares et protégées. - Présence d'une faune caractéristique d'une zone humide d'altitude comportant des espèces à la biologie très originale. - Possibilité d'observation et d'analyses d'interactions écologiques complexes et peu étudiées en un lieu particulièrement propice." 	
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	1	ZNIEFF de type 1 "Marais de Limagne" : → Identifiant SPN : 830000193 → Identifiant DIREN : 00240001 → Surface: 40.09 ha	Site avec une flore diversifiée, nombreux habitats et espèces d'intérêt patrimonial et/ou communautaire.	DREAL Auvergne
SAGE	1	SAGE Haut-Allier	<p style="text-align: center;">Préservation des milieux naturels et de la qualité de l'eau.</p> <p><u>Etat d'avancement du SAGE :</u> 8 enjeux ont été définis lors du diagnostic du SAGE, validé le 7 juillet 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants - Maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes - Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eaux - Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel, et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant - Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques - Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels - Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants - Gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité <p>Le scénario tendanciel a été lancé en juillet 2011 et devrait être validé à la fin de cette même année.</p>	Département 43 SMAT du Haut-Allier

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Autres politiques territoriales	2 Pays	Pays du Velay et Pays de Lafayette	<p>- Le Pays du Velay couvre le centre du département de la Haute-Loire, il correspond à l'arrondissement du Puy-en-Velay. Il regroupe 1 communauté d'agglomération et 6 communautés de communes pour un total de 103 communes. Il est l'un des lieux les plus visités d'Auvergne.</p> <p>- Le Pays de Lafayette occupe le tiers Ouest du département de la Haute-Loire, en limite des départements du Puy-de-Dôme au Nord, du Cantal à l'Ouest et de la Lozère au Sud. Il est composé de 8 communautés de communes qui composent l'arrondissement de Brioude. Il comprend 113 communes, dont plus de la moitié comptent moins de 200 habitants.</p>	Département 43
	1 SDAGE	SDAGE Loire-Bretagne	<p><u>Orientations fondamentales du SDAGE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser les aménagements de cours d'eau - Réduire la pollution par les nitrates - Réduire la pollution organique - Maîtriser la pollution par les pesticides - Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses - Protéger la santé en protégeant l'environnement - Maîtriser les prélèvements d'eau - Préserver les zones humides et la biodiversité - Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs - Préserver le littoral - Préserver les têtes de bassin versant - Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau - Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques - Mettre en place des outils réglementaires et financiers - Informer, sensibiliser, favoriser les échanges 	SDAGE Loire-Bretagne (Comité de Bassin)

Synthèse des données administratives

Le site Natura 2000 « Marais de Limagne » se situe en région Auvergne, dans le département de la Haute-Loire et couvre une superficie de 234 ha.

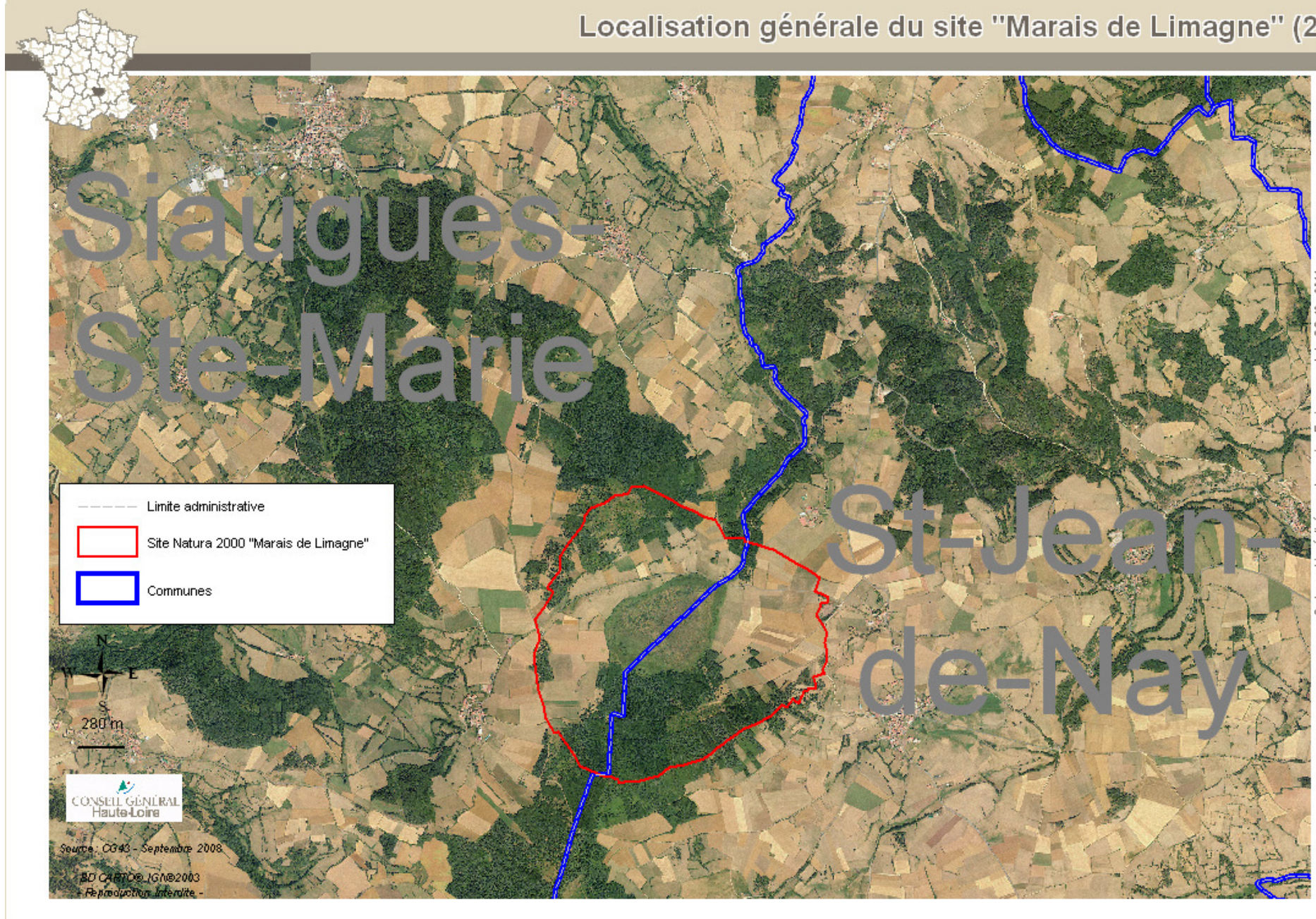
Il se trouve à cheval sur deux communes :

- Siaugues-Sainte-Marie qui occupe la partie Ouest du marais.
- Saint-Jean-de-Nay qui en occupe la partie Est.

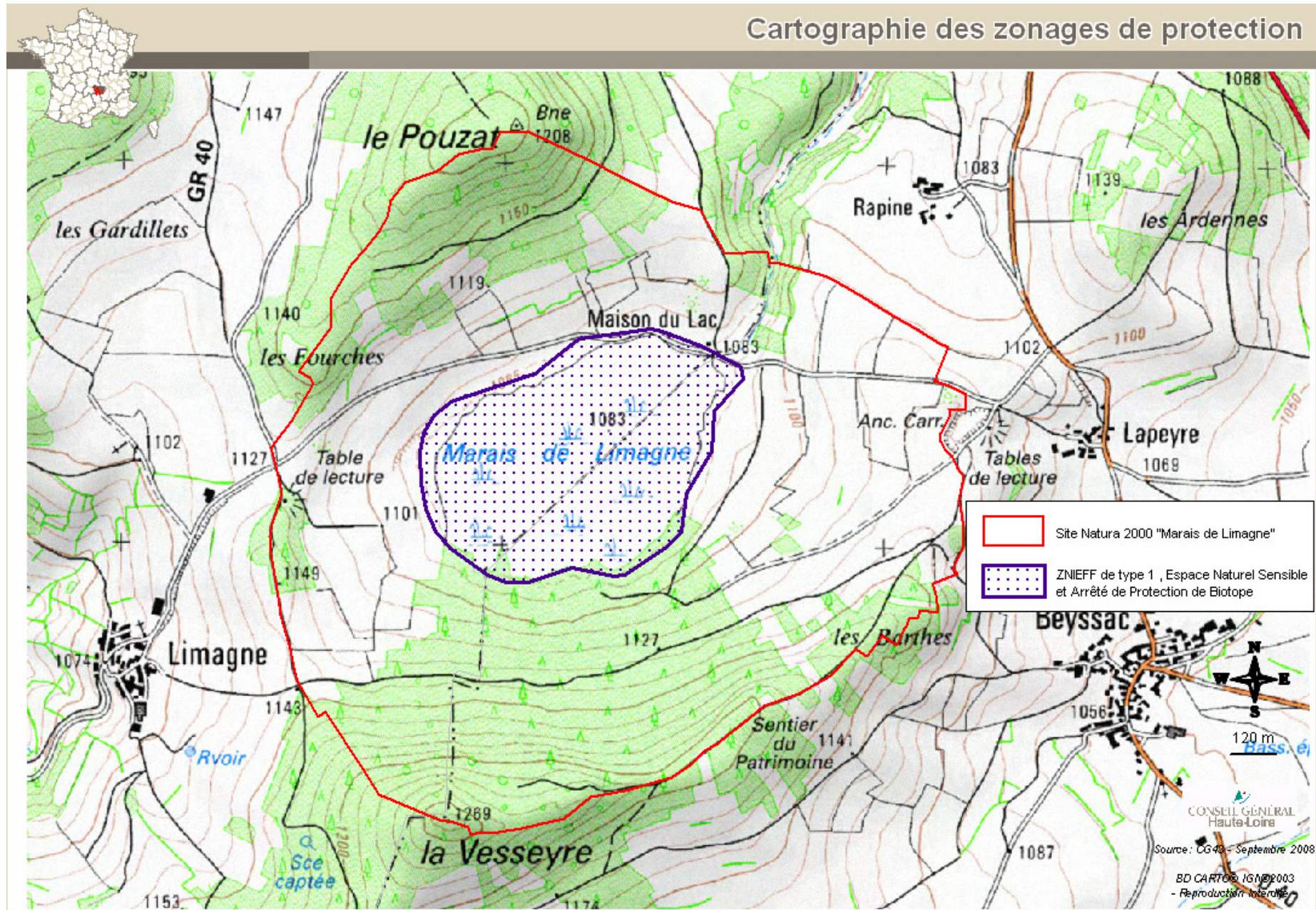
La commune de Siaugues est située à 11 km à l'Est du chef lieu du canton de Langeac et à 25 km au Nord-Ouest de la préfecture du Puy-en-Velay.

Ce site Natura 2000 est emblématique de la politique départementale de préservation des sites naturels à haute valeur écologique. Grâce à la richesse floristique et faunistique qu'il présente, incluant des espèces rares, protégées et caractéristiques des zones humides, le Marais de Limagne a été désigné comme Espace Naturel sensible (ENS), Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF 1) et fait l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope depuis 1987.

Etant donné qu'un certain nombre d'utilisateurs utilise la ressource en eau offerte par ce site Natura 2000 (sources souterraines et superficielles...), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Haut-Allier devrait permettre d'obtenir une gestion équilibrée de cette ressource. Les SAGE seront ainsi des outils complémentaires à Natura 2000 pour la préservation du marais.



CARTE 5 : ZONAGES DE PROTECTION



Cartographie réalisée par le service Environnement du CG 49 - 2011

TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés privées	411	Fort morcellement entre de nombreux petits propriétaires privés.	162.3 ha	<u>Moyenne des surfaces/propriétaire :</u> 1.73 ha	Données IGN
Propriétés des communes	8	Commune de Siaugues-Sainte-Marie	8.38 ha	0.27 ha de pâturages 6,4 ha de futaies résineux 1,8 ha de terre	
Propriétés du département	5	Département de Haute-Loire (43)	0.67 ha	0.66 ha de prairies 0.094 ha : maison du lac	
Biens de section	11	Parcelles réparties entre : les habitants de Beysac (St Jean de Nay) les habitants de Lapeyre (St Jean de Nay) les habitants de Limagne (Siaugues Sainte-Marie) les habitants des Farges (Siaugues Sainte-Marie) 7 sur la commune de St Jean de Nay et 4 sur la commune de Siaugues.	→33.9 ha →0.08 ha →1.27 ha →22.7 ha <u>Surface totale :</u> 57.95 ha	Le marais est constitué par 2 biens de section : l'un appartient à la commune de Siaugues, l'autre à St Jean de Nay. - <u>Siaugues-Ste-Marie :</u> Les parcelles D212 et D213(marais) appartiennent uniquement aux habitants des Farges. Elles sont gérées par une commission syndicale. Les 2 autres biens de section de Siaugues (D215 et D231) sont gérés par la commune. <u>St-Jean-de-Nay :</u> Les 7 biens de section sont gérés par la commune.	Département 43
Autres	8	- la scierie « Gallien Bois Imprégnés » - les propriétaires de parcelles BND	→1.59 ha →3.11 ha <u>Surface totale :</u> 4.7 ha	Sans objet	Données IGN

Synthèse des propriétés

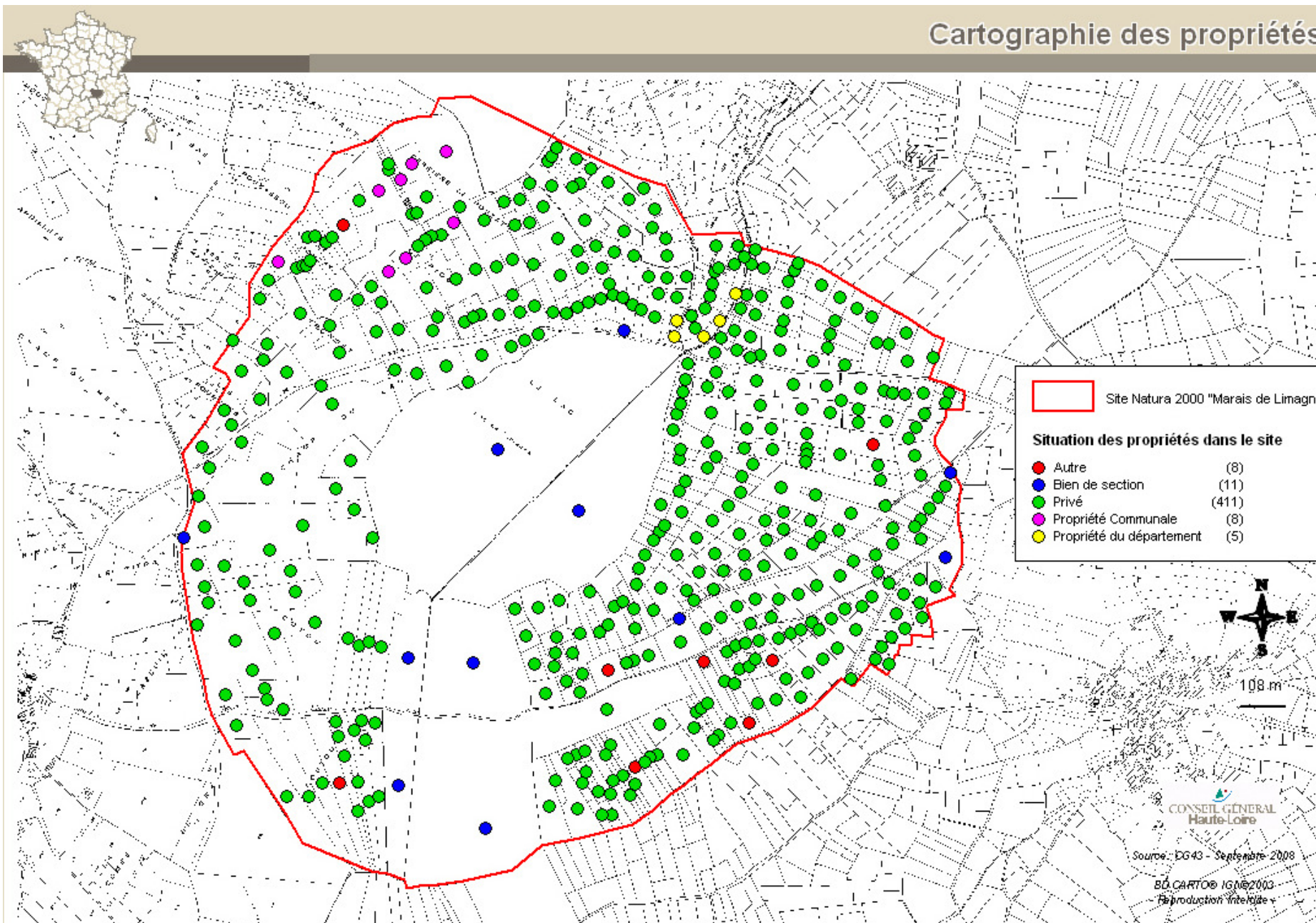
Le site Natura 2000 du Marais de Limagne est composé essentiellement de parcelles privées avec pratiquement 70 % de la surface considérée. Ce site est très morcelé car plus de 400 propriétaires privés se le partagent. Un quart du site est attribué aux parcelles sectionales appartenant aux habitants des différents lieux-dits entourant le site.

La marais en lui-même est constitué par 2 biens de section tandis que les 9 biens de section restants sont situés sur le bassin versant du site (6 sur la commune de St Jean-de-Nay et 3 sur la Commune de Siaugues).

La commune de Siaugues-Ste-Marie est propriétaire de 8.38 hectares sur le site comprenant pâturages, futaies de résineux et terre.

Le Département de la Haute-loire a acquis, en 2008, 0.67 ha de terrain, dont une parcelle comprenant la maison du lac. L'objectif du Département, en partenariat avec le CPIE du Velay, était d'aménager la maison du lac afin d'organiser des rencontres pédagogiques entre scientifiques et locaux dans le but de sensibiliser les intéressés à la fragilité du site. Il est ressorti, lors d'une réunion de 2009 que « La finalité serait de proposer un lieu de rencontres entre le public, les acteurs locaux et les chercheurs dans ce livre ouvert que constitue la tourbière pour témoigner de l'évolution des paysages volcaniques et des activités humaines sur le Devès »

Puisqu'il y a un fort morcellement des propriétés privées, la moyenne des surfaces par propriétaire est faible ; elle n'atteint pas 2 ha/propriétaire. La majorité des propriétaires possède moins d'un hectare de terrain sur le site.



Cartographie réalisée par le service Environnement du CG 43 - 2011

TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	<p>100 : Mise en culture</p> <p>102 : Fauche/coupe</p> <p>140 : Pâturage</p> <p>170 : Elevage du bétail</p>	<p>Environ 110 ha 20 Exploitants agricoles</p> <p>→Prairies Permanentes : 46.3 ha →Prairies Temporaires : 31.69 ha →Céréales : 24.6 ha →Lentilles : 5.8 ha →Maïs : 0.49 ha →Lande : 0.11 ha →AU : 0.16 ha</p> <p><u>Surface en herbe</u> : 71 % de la SAU <u>Surface culturale</u> : 28 % de la SAU</p> <p style="text-align: center;"><u>Opérations Agroenvironnementales (2000 -2009) :</u></p> <p>6 CTE souscrits en 2000 soit 15 ha engagés (14% de la SAU) 1 CAD souscrit en 2005 pour 1 parcelle de 3 ha (2.7 % de la SAU) 4 exploitants engagés dans le contrat MAET en 2008 pour 43 ha de surface agricole (40% de la SAU) En 2009, 10 parcelles agricoles sont engagées dans le dispositif PHAE pour 4.76 ha (4.3% de la SAU)</p>	<p>Polyculture - élevage principalement, dominée par des élevages laitiers. Un éleveur allaitant et un éleveur ovin sont présents sur le site et en occupent une surface importante. Les chargements moyens, la fertilisation moyenne sont usuels pour le secteur et ne témoignent pas d'une activité trop intensive. L'assolement est caractéristique de l'activité de polyculture - élevage. Une part importante est laissée à l'herbe : pacage sur les parcelles les plus difficilement exploitables, récolte sur les meilleures prairies naturelles et temporaires.</p>	<p style="text-align: center;">ADASEA 43</p> <p style="text-align: center;">Chambre d'agriculture 43</p> <p style="text-align: center;">Données SIG du CBNMC</p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	160 : Gestion forestière	<p>Environ 100 ha de surface boisée dont 24.43 ha de forêts sectionales gérées par l'ONF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 2,9 ha pour la forêt sectionale de Farges (Commune de Siaugues) - environ 4,8 ha pour la forêt sectionale de Limagne (Commune de Siaugues) - 9,13 ha pour la forêt sectionale de Beyssac, Lapeyre (Commune de St Jean de Nay) - environ 7,6 ha pour la forêt sectionale de Beyssac (Commune de St Jean de Nay) <p>Le restant est réparti entre différentes propriétés forestières. On compte plusieurs dizaines de propriétaires forestiers.</p>	<p>Le hêtre est principalement utilisé comme bois de chauffage. Il peut être utilisé comme bois d'œuvre à condition d'avoir du bois blanc.</p> <p>Les peuplements sont essentiellement des futaies régulières.</p> <p>Les surfaces privées sont colonisées par le Pin sylvestre et ont fait l'objet d'un reboisement en Epicéa.</p>	<p>ONF 43</p> <p>CRPF 43</p>
Urbanisation	502 : Route, autoroute	<p>1 Route</p> <p>1 Etablissement « La maison du lac »</p>	Sans objet	Département 43
Carrière	301 : Carrières	1	<p><u>Carrière de Lapeyre sur la commune de St Jean de Nay :</u></p> <p>Ancienne exploitation de « gorgue » et de tuf nécessaires à la construction et à la restauration des bâtiments et chemins ruraux. Cette carrière est aujourd'hui un bien de section appartenant aux habitants de la commune de Lapeyre (St-Jean-de-Nay).</p>	<p>CPIE du Velay</p> <p>Commune de St-Jean-de-Nay</p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité cynégétique	230 : chasse	2 (1 Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) par commune)	<p><u>2 Réserves de chasse :</u> la réserve de Siaugues-Sainte-Marie la réserve de Saint-Jean-de-Nay</p> <p>Il n'y a pas d'activité de chasse sur le marais où l'Arrêté de Protection de Biotope l'y interdit. Cependant sur le bassin versant, cette activité peut y être exercée.</p> <p><u>Espèces chassables :</u> sanglier cerf chevreuil petit gibier etc...</p> <p><u>Dates d'ouverture :</u> Mi-septembre à fin février</p>	<p>Fédération de chasse 43</p> <p>DDT de la Haute-Loire</p> <p>Commune de St-Jean-de-Nay</p>
Pêche	220 : Pêche de loisir	<p>Aucune activité de pêche sur le Marais de Limagne car il n'abrite pas de poissons.</p> <p>Pêche possible au niveau de l'exutoire, le ruisseau de l'Ance.</p>	<p><u>Diversité piscicole :</u> → Truite → Ecrevisse à pattes blanches (présence à confirmer)</p> <p><u>Dates d'ouverture :</u> → Du 12 mars au 18 septembre pour la truite → Le 31 juillet pour les écrevisses à pattes blanches</p>	<p>FDPPMA 43</p>

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Tourisme et loisirs	501 : Sentier, chemin, piste cyclable 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : Véhicules motorisés	1 sentier d'interprétation. 1 GR 1 PR 1 circuit moto <u>Fréquentation (estimation):</u> 800 personnes par an	<u>Activités :</u> Randonnée pédestre, VTT : Sentier du patrimoine qui ceinture le site installé par la communauté d'agglomération du Puy GR 40 « Tour des volcans du Velay » 1 PR 464 « Marais de Limagne » Passage de randonnée motorisée sur le site <u>Découverte :</u> Groupes encadrés par des spécialistes. → Après suivi de fréquentation, aucune altération majeure n'a été observée. L'impact est donc de faible importance.	ADASEA 43, 2009 Comité départementale de la randonnée pédestre 43
Projets	/ 160 : Gestion forestière 622 : Randonnée, équitation, véhicule non motorisés	/	Valorisation du site par le Département Nouveau plan de gestion de l'ONF. Un chemin est en cours de balisage sur le bassin versant. Il permettra de relier l'Italie au Mont St Michel et sera un véritable chemin de pèlerinage. Le projet prévoit de faire de la commune de St-Jean-de-Nay une commune étape, et de faire du marais de Limagne un centre d'intérêt pour les randonneurs.	Département 43 ONF Commune de St-Jean-de-Nay

Synthèse des activités humaines

Sur le site Natura 2000 du Marais de Limagne, 47% de la surface totale est exploitée à des fins agricoles, le reste étant majoritairement dévolu à la forêt et à la tourbière. Il existe une vingtaine d'exploitants qui se répartissent l'exploitation du foncier agricole. L'assolement du site est typique de l'activité de polyculture-élevage (pacage, fauche, culture...). Depuis 2006, la mise en place de mesures agro-environnementales sur le bassin versant entourant le marais (18% du site) permet le maintien de bonnes pratiques agricoles et ainsi une bonne préservation des habitats (fertilisation raisonnée, extensification des pratiques, limitation du ruissellement, de la percolation des eaux pluviales et de l'usage de phytosanitaires..). Aujourd'hui grâce à ces pratiques, l'agriculture n'est pas considérée comme une menace majeure pour le site du Marais de Limagne.

La forêt occupe également une place très importante sur le site puisque qu'elle le recouvre à 43%. Cependant les propriétés forestières sont très morcelées avec 75.5 ha de surface privée appartenant à plusieurs dizaines de particuliers. On trouve sur le site tous les profils de forêt, cependant elle reste dans l'ensemble peu productive, difficilement mécanisable et faiblement exploitée. Il y a très peu d'informations sur l'activité des propriétaires. Les activités sylvicoles et la gestion forestière semblent modérées et irrégulières. A noter qu'environ 1.5 ha appartiennent à une scierie pouvant intervenir régulièrement, mais cette surface exploitée semble ne pas être assez importante pour menacer le site. La présence sur le site de hêtraies et de plantations de conifères est à souligner si l'on s'attache à l'activité sylvicole potentielle.

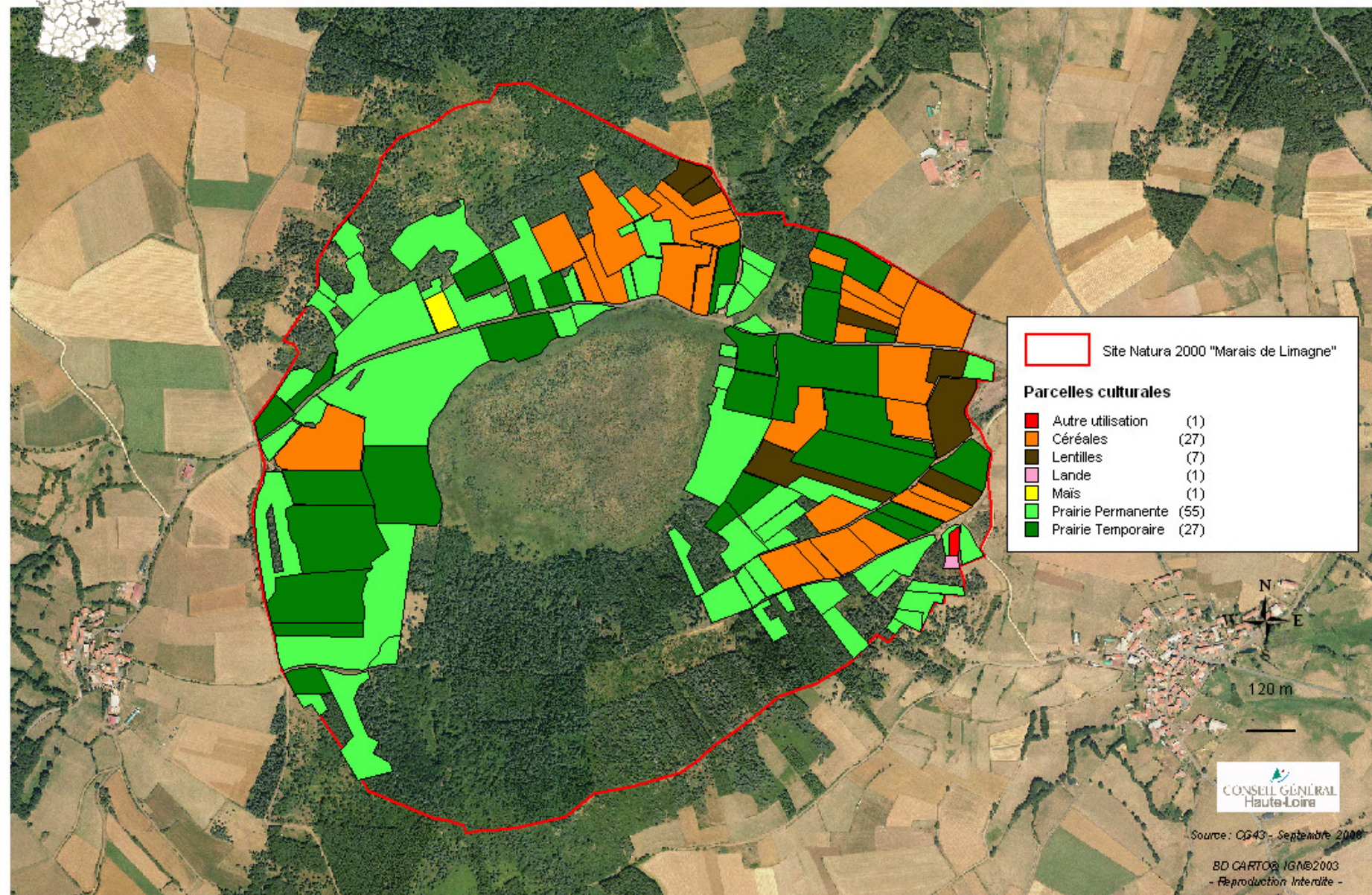
Aujourd'hui, les activités de chasse et de pêche sur le site sont quasi inexistantes ; elles peuvent être occasionnelles mais ne sont pas un obstacle à la préservation du site. Ces activités n'intéressent pas précisément les espèces et habitats ayant justifié la désignation du site et ne sont donc pas primordiales à détailler.

Les activités touristiques et de loisirs sont marquées par la présence de deux chemins de randonnée et d'un sentier du patrimoine en très mauvais état donc peu fréquenté. Des études ont été réalisées, et sur la base d'une fréquentation annuelle s'élevant à 800 personnes par an sur le site, il n'a été relevé aucune trace d'altération significative pouvant provenir de ces activités. A noter qu'une endurance de motocross à lieu une fois par an sur la commune de Siaugues-Ste-Marie, et une partie du tracé passe dans une parcelle située sur le bassin versant du site. Sinon, aucun passage régulier de véhicules à moteur au niveau du site (excepté sur la route coupant le bassin versant) n'est à signaler.

La route ceinturant le site possède un fossé qui est susceptible de drainer vers le marais les eaux de ruissellement potentiellement chargées en résidus de fertilisation et en hydrocarbures.

Un projet d'aménagement de la maison du lac et d'une tourbière pédagogique à proximité, afin de canaliser les visiteurs et de les sensibiliser à la préservation du site, est évoqué depuis longtemps. Cette tourbière pédagogique a été envisagée au bord du ruisseau de l'Ance, en dehors du marais et donnerait la possibilité aux visiteurs de voir les espèces rares de ce milieu. Le projet n'a encore jamais été concrétisé à ce jour.

Cartographie des parcelles culturelles



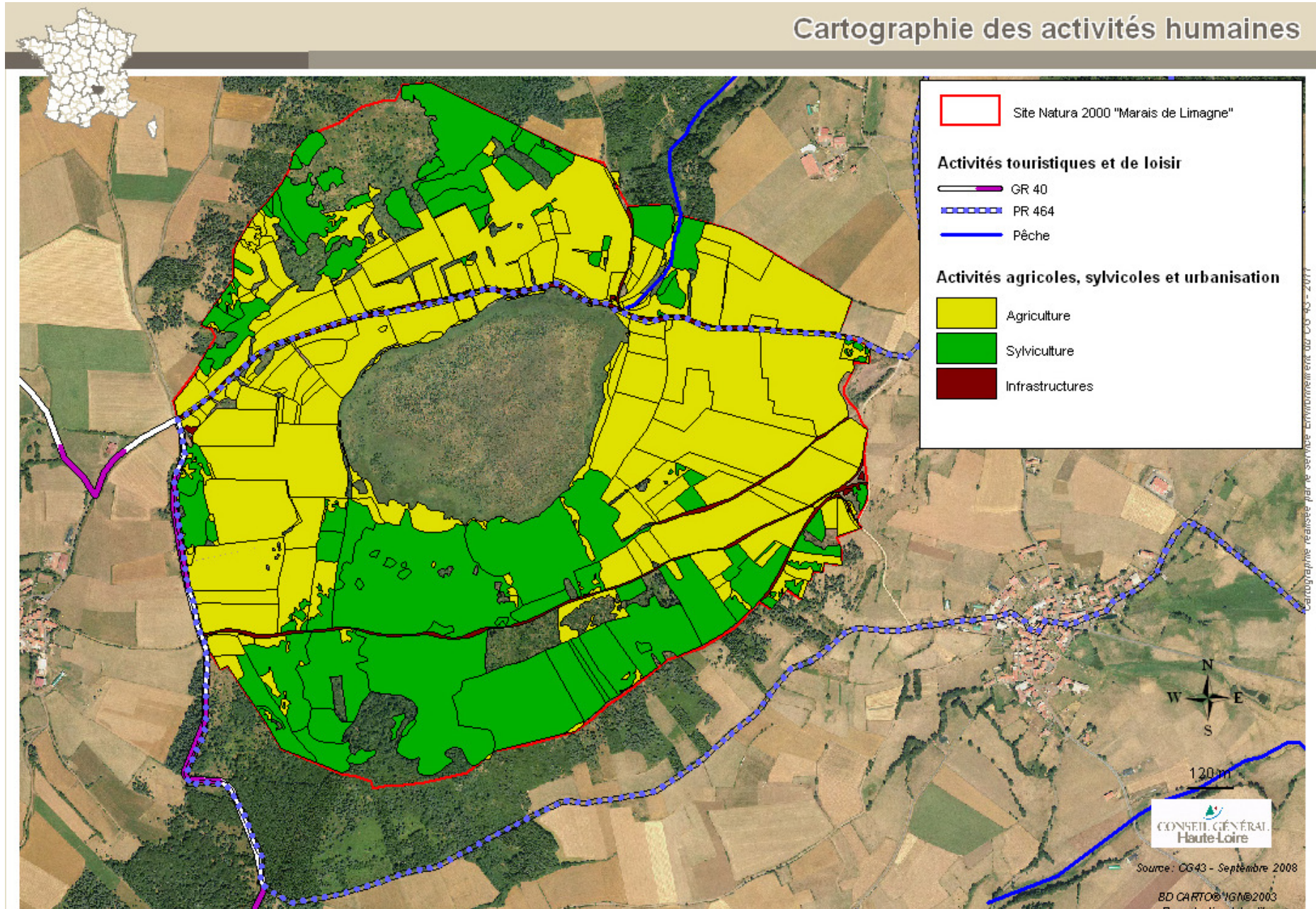


TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie et pédologie	8 éléments géologiques différents dans les environs du Marais de Limagne.	<p>Le substratum de la région est constitué par des formations cristallines de gneiss et de granite.</p> <p>Plateau d'origine volcanique avec plusieurs produits d'altération : Les sédiments sur toute la surface du Marais de Limagne. Le socle sur la partie Nord-Est du marais. Les coulées basaltiques. Les cônes stromboliens encadrant le Marais de Limagne. 2 maars remplis de tourbes au niveau du Marais de Limagne, 1 maar à environ 3km au Sud-Ouest (Beyssac) et 2 maars à environ 2km à l'Ouest (Lespitalet). Les brèches palagonitisées à l'Est du Marais. Les éboulis et colluvions de pente sur les pentes du cratère en périphérie du maar.</p>	Henou Hydrogéologue conseil, 2008
Hydrologie Hydrogéologie	1 marais 3 exutoires	<p>Pluviométrie : 800 mm/an en moyenne sur le site. 1 marais. 83% des apports d'eau sur le marais proviennent de la pluviométrie tombant sur le bassin versant de Limagne et 17% des apports proviennent du bassin versant de la Doux. 1 exutoire superficiel du marais à l'origine du ruisseau de l'Ance alimenté par 44% de la pluviométrie tombant dans le bassin versant de Limagne. Ce ruisseau est principalement alimenté par l'eau de pluie chutant sur la surface du maar. 2 exutoires souterrains situés autour et à l'extérieur du Marais, alimentés par 56% de la pluviométrie tombant dans le bassin versant → infiltration et circulation des eaux en profondeur. Les aquifères du marais de Limagne semblent être alimentés (selon BOUT) par : Des sources basaltiques superficielles Des sources sous-basaltiques Des sources intra-basaltiques Un suivi piézométrique et physico-chimique de la tourbière est réalisé par DREAL Auvergne depuis 2001. Il permet d'observer les variations de niveau de la nappe et l'évolution des eaux souterraines (niveau et qualité).</p>	DREAL Auvergne, 2007

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	Subatlantique	<p>La région du Velay correspond à une zone de transition climatique présentant des caractères très variés entre l'influence océanique, l'influence continentale et l'influence méditerranéenne. Climat général de moyenne montagne.</p> <p>Au niveau du Marais on observe des écarts de températures faibles ainsi qu' une atmosphère fraîche en été. Compte tenu de son altitude, la pluviométrie du plateau du Devès n'est pas très importante et ne dépasse pas 1000mm/an sauf peut-être sur les cônes. Depuis 2003, les précipitations annuelles moyennes sur le site Natura 2000 sont de 700 mm et la température moyenne annuelle tourne autour de 8°C.</p>	Henou Hydrogéologue conseil, 2008
Topographie	/	<p>Le marais se caractérise topographiquement par une cuvette de 1200 à 1500 m de diamètre située à une altitude de 1083 m. <u>Altitude moyenne</u> : 1085 m</p>	CBNMC, 2010
Hydrographie	<p>-1 ruisseau</p> <p>-2 sources à proximité du Marais de Limagne provenant des eaux d'infiltration du bassin versant.</p>	<p><u>Le ruisseau de l'Ance</u> (exutoire du Marais de Limagne)</p> <p><u>1 exutoire SARL</u> (Source Agricole de la Route de Limagne) utilisé par les agriculteurs.</p> <p><u>Les sources de Beyssac</u> qui alimentent plusieurs fontaines et abreuvoirs et qui sont utilisées pour le bétail.</p> <p>Ces deux sources représentent en partie ou en totalité un exutoire souterrain du bassin versant du Marais de Limagne.</p>	DREAL Auvergne, 2007

Synthèse des données abiotiques

Le marais de Limagne est une tourbière installée dans un cratère d'explosion (Maar). Il s'est mis en place dans les formations volcaniques du plateau du Devès, au niveau de la région géologique du Velay, au Sud-Est du Massif Central. Les coulées basaltiques recoupées par le cratère phréato-magmatique forment de petites falaises et présentent une pente de moins de 5% vers l'Est. Leur âge présumé est attribué au Villafranchien (entre les ères tertiaire et quaternaire). La mise en place du cratère achève la phase volcanique et les bordures des 2 maars ont été érodées et drainées par des ruisseaux. La dépression des 2 maars du marais a été comblée par des sédiments et a permis le développement d'une tourbière encore active.

Un suivi est mis en place depuis 2001 pour tenter d'établir un bilan hydrologique au sein de la tourbière afin d'observer un éventuel abaissement du niveau de la nappe pouvant avoir des conséquences indésirables sur la flore. Six piézomètres ont été installés au niveau et autour du marais pour un suivi physico-chimique et de niveau d'eau. Une station limnimétrique et des canaux venturi ont été implantés pour suivre l'évolution du débit des exutoires. C'est à partir de 2006 que des déversoirs ont été mis en place pour vérifier l'hypothèse des exutoires souterrains de Beyssac et de Limagne/Lespitalet.

Malgré quelques fluctuations dues aux différents épisodes de sécheresse et de précipitations, le suivi piézométrique a révélé que le niveau de la nappe se maintient depuis 2001 et qu'il a même atteint un niveau assez élevé en 2010. **(Graphique n°1)**. Les suivis physico-chimiques, témoignant de la qualité des eaux de la tourbière et des exutoires, ont été réalisés de 2002 à 2005. Ils ont démontré que les concentrations en nitrate, que ce soit en périphérie ou au centre de la tourbière, étaient très faibles, probablement grâce au pouvoir réducteur de la tourbière. En revanche, au niveau des exutoires (SARL et sources de Beyssac) l'eau était chargée en éléments nutritifs et matière organique (phosphate et phosphore total). On pouvait ainsi supposer une pollution des exutoires par les engrais. Ces suivis physico-chimiques n'ont pas été mis à jour depuis 2005. Les MAET étant en place depuis 2008, il serait intéressant aujourd'hui de renouveler ces suivis pour constater une éventuelle évolution.

Aussi, le bilan hydraulique du système aquifère du marais de Limagne est déterminé grâce :

Aux entrées d'eau : La pluviométrie, avec comme paramètres la pluie efficace et l'infiltration efficace. Celle-ci n'est pas très importante compte tenu de l'altitude du site. Les entrées d'eau proviennent à 83% du bassin versant de Limagne et à 17% du bassin versant de la Doux.

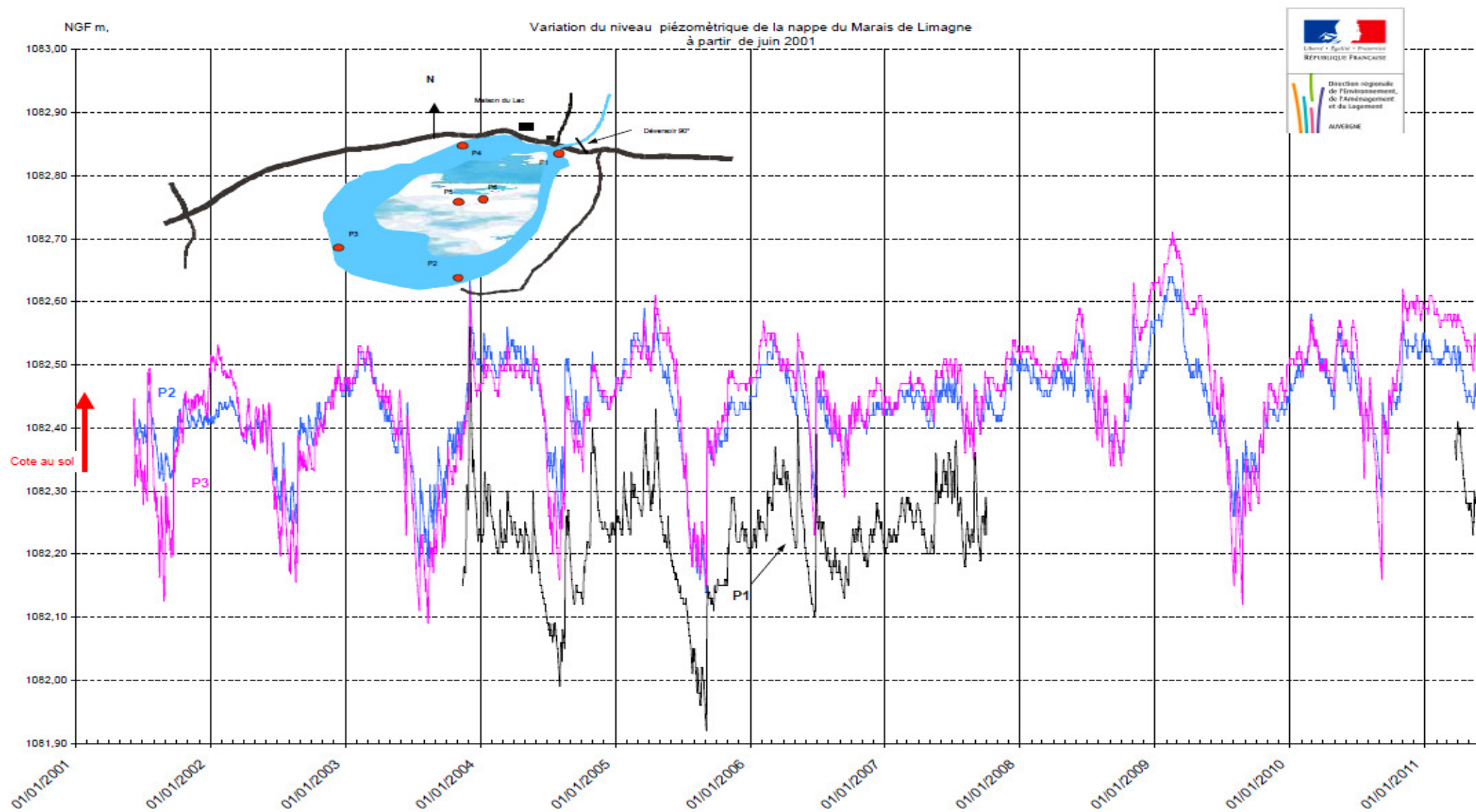
Aux sorties d'eau : L'exutoire superficiel (ruisseau de l'Ance), alimenté en partie par l'écoulement superficiel souterrain de la tourbière, et les exutoires souterrains représentés par les sources (sources de Beyssac et SARL entre Limagne et Lespitalet).

Ainsi, toutes les pluies tombant sur le bassin versant du marais ne transitent pas vers l'exutoire superficiel mais s'infiltrent en grande partie dans les formations perméables pour aboutir aux deux autres exutoires. L'exutoire superficiel à l'origine du ruisseau de l'Ance est principalement alimenté par l'eau de pluie tombant sur la surface du marais avec en complément une faible partie des eaux tombant sur le bassin versant.

Il est important de souligner que 44% de la pluviométrie tombant sur le bassin versant alimente le ruisseau de l'Ance, et les 56% restants sont à l'origine d'exutoires souterrains, alimentant les sources de Beyssac et la source agricole de la route de Limagne.

Graphique n°1 : Variation du niveau piézométrique de la nappe du Marais de Limagne depuis juin 2001

Source : DREAL Auvergne



CARTE 9 : LOCALISATION DES SUIVIS HYDROLOGIQUES

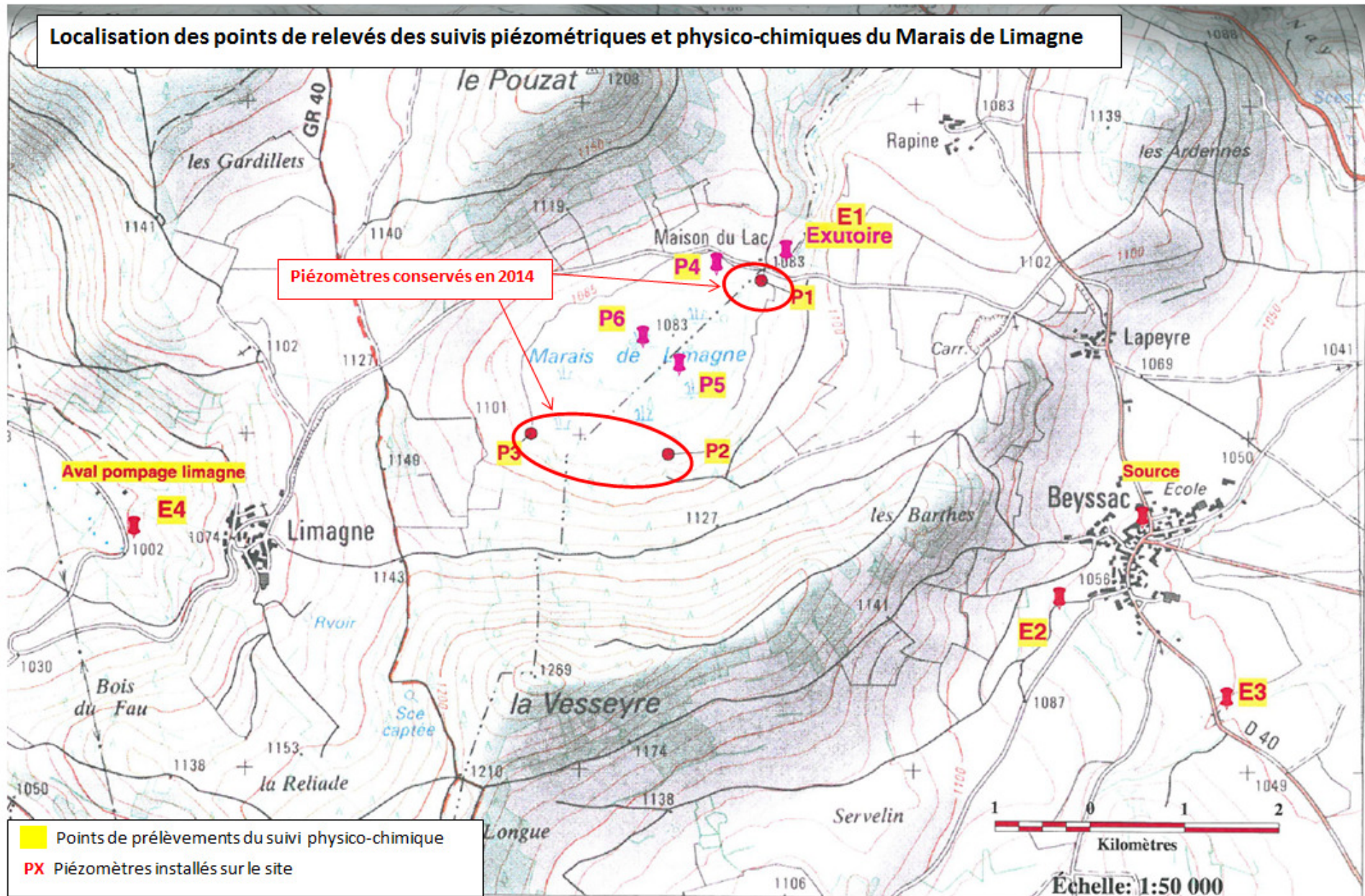


TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	Surface boisée d'environ 100 ha y compris les friches (43% de recouvrement du site)	Etat moyen	<p>9120-3 : Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx (0.56 ha)</p> <p>9130 : Hêtraie du <i>Aspergulo-Fagetum</i> (21.19 ha) :</p> <p>→ Hêtraie-sapinière neutrophile subcontinentale à Aspérule odorante et Coydale solide.</p> <p>→ Boisement de Pin sylvestre forestier avec Hêtre</p> <p>91E0-6 : Forêt alluviale : Aulne glutineux et Frêne commun</p>	Galanthe des neiges (<i>Galanthus nivalis</i> L.subsp <i>nivalis</i>)	<p><u>Menaces :</u></p> <p>161 : Plantation forestière → nouvelles plantations d'essence (régulières, monospécifiques)</p> <p>: Artificialisation des peuplements → Substitution artificielle d'essence</p> <p>167 : Déboisement → coupes rases</p>	<p>Chambre d'agriculture 43</p> <p>Données SIG du CBNMC</p> <p>CBNMC, 2009</p> <p>CRPF 43</p>
Haies	3.6 ha (1.8% de recouvrement du site)	Etat inconnu	Sans objet	Sans objet	Les haies jouent un rôle non négligeable sur le site en limitant le ruissellement des fertilisants et produits phytosanitaires.	

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Milieux rupestres	0.05 ha (0.03 % de recouvrement du site)	Etat de conservation moyen.	8220 : Pentes rocheuses silicieuses avec végétation chasmophytique	Sans objet	Aucune menace particulière n'est à noter sur le site	Chambre d'agriculture 43
Prairies et pelouses	80 ha de prairies consacrées au pâturage et à la fauche (34% de recouvrement du site)	Mauvais état de conservation	<p>6510-4 :Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles (0.17 ha).</p> <p>6510-5 :Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques (3.30 ha).</p> <p>6510-7 :Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques (8.57 ha).</p> <p>6210-36 : Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basalte et granites du Massif Central et du Sud-Est.</p>	Sans objet	<p>100 : Mise en culture</p> <p>101 : Modification des pratiques culturales → Intensification agricole et sur-fertilisation → Epannage de lisier → Pâturage intensif en regain → Fauche précoce</p> <p>141 : Abandon de systèmes pastoraux → Risque d'enrichissement : Agropastoralisme à encourager et à développer pour éviter le boisement sur des parcelles non mécanisables, et conserver un paysage harmonieux.</p>	<p>Données SIG du CBNMC</p> <p>CBNMC, 2009</p> <p>ADASEA 43, 2009</p>

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Zones humides	26 ha (11 % de recouvrement du site)	Etat de conservation assez bon.	<p>7110* : Tourbière haute active (20.94 ha)</p> <p>7140 : Tourbière de transition et tremblantes (5.4 ha)</p> <p>91 DO* : Tourbière boisée</p> <p>6430 : Mégaphorbiaies</p>	Sans objet	<p>120 : Fertilisation</p> <p>850 : Modification du fonctionnement hydrographique</p> <p>920 : Risque d'assèchement avec une évolution multifactorielle : → Abaissement de l'exutoire lors de la création du réseau routier sur le site. → Changement climatique (moins de chute de neige en hiver) → Développement des ligneux.</p> <p>952 : Eutrophisation : → Intensification de l'agriculture → Route</p>	<p>Chambre d'agriculture 43</p> <p>Données SIG du CBNMC</p> <p>CBNMC, 2009</p>
Cultures et prairies temporaires	<p>30.9 ha de cultures (13% de recouvrement du site)</p> <p>→ Céréales : 24.6 ha</p> <p>→ Lentilles : 5.8 ha</p> <p>→ Maïs : 0.49 ha</p>	Etat inconnu	Sans objet	Sans objet	<p>101 : Modification des pratiques culturales → L'augmentation du nombre de cultures et prairies temporaires pourrait être une menace pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire.</p>	ADASEA 43, 2009
Infrastructures	Route : 1.8 km sur le site	Sans objet	Sans objet	Sans objet	<p>502 : Route → Le fossé le long de la route peut entraîner des ruissellements à l'origine d'érosion et de diffusion de polluants sur le site.</p>	

Synthèse des grands milieux

Sur le site du marais de Limagne, le milieu le plus répandu est la forêt : elle recouvre 43 % de la zone étudiée. Au sein de ce milieu, dont l'état peut être considéré comme moyen, on retrouve deux habitats d'intérêt communautaire (des hêtraies acidiphiles et des hêtraies du *Aspergulo-Fagetum*) et un habitat d'intérêt communautaire prioritaire (la forêt alluviale). On y a également retrouvé une station de Galanthe des neiges, espèce floristique d'intérêt communautaire (annexe V de la Directive). La principale menace pesant sur ces habitats serait une exploitation brutale du milieu forestier avec la réalisation de coupes rases.

On retrouve sur la zone d'étude une importante surface recouverte par les prairies et les pelouses (34 % de recouvrement). Sur ces couverts on remarque également des habitats d'intérêt communautaire qui sont représentés en majorité par des prairies de fauche (environ 12 ha) et par des pelouses calcicoles. Ces habitats témoignent d'une agriculture marquée par l'élevage, et le développement de l'agro-pastoralisme semble être une solution pour éviter tout enrichissement, et pour limiter la colonisation de l'espace par les ligneux. Viennent ensuite les cultures et prairies temporaires, qui recouvrent 13% du site. Elles ne comportent pas d'habitats ni d'espèces d'intérêt communautaire mais, associées aux prairies et pelouses, elles sont le témoin d'une agriculture type « polyculture-élevage ».

Le marais rassemble 4 habitats d'intérêt communautaire dont l'un est prioritaire. La tourbière haute active (prioritaire) située au centre, dominée par les buttes de sphaignes, très oligotrophes et acides. On y trouve aussi la tourbière de transition en périphérie, porteuse d'une végétation plus diverse et d'une épaisseur moins importante. Ces deux habitats sont porteurs d'au moins 8 espèces végétales protégées : La Renoncule Grande Douve, la Linaigrette grêle, la Petite utriculaire, la Drosera à feuilles rondes, la Laïche des borbiers, la Laïche filiforme, la Scheuzérie des marais et le Lycopode inondé. Outre l'enjeu lié à la préservation de la biodiversité, cette zone humide est également un enjeu majeur pour la ressource en eau : elle filtre l'eau, elle est un réservoir alimentant les sources alentours et se positionne en tête de bassin versant, étant ainsi à l'origine d'un important réseau hydrographique. Il faut donc penser à préserver la qualité de cette eau mais aussi sa quantité. La menace d'assèchement du marais pèse aujourd'hui sous l'effet de différents facteurs combinés (développement des ligneux, abaissement de l'exutoire, changement climatique,...). C'est pourquoi il serait primordial de continuer à surveiller les variations physiques du volume d'eau présent (nappe et débit aux exutoires) et l'évolution physico-chimique du milieu. Une eutrophisation du milieu pourrait se développer du fait d'une présence excessive de matières azotées, provenant des apports agricoles et de pollution automobile, même si pour cette dernière les choses doivent être relativisées.

Il est important de mettre en évidence que le marais a beaucoup évolué depuis 1948. Un boisement remarquable a été mis en évidence grâce à l'exploitation de photographies aériennes, de témoignages et d'observations de terrain, disponibles depuis les 60 dernières années (**Photo 1, 2, 3 et 4**). Cette évolution est marquée notamment par une diminution de la nappe d'eau, une dynamique générale des ligneux dans le marais et une dynamique du pin sylvestre dans le haut-marais. Il paraît donc utile, encore aujourd'hui, de suivre ces phénomènes, et de tenter d'expliquer leur(s) origine(s) pour mieux appréhender leur évolution.

L'infrastructure majeure présente est une route qui ceinture le site. La principale menace pour le site est le fossé l'accompagnant, qui draine vers le marais les eaux de ruissellement issues des terres cultivées et de la chaussée.

PHOTOGRAPHIES AERIENNES DU MARAIS DE LIMAGNE DEPUIS 1948 (1)

Photo n°1 : Le Marais de Limagne en 1948



Photo n°2 : Le Marais de Limagne en 1967



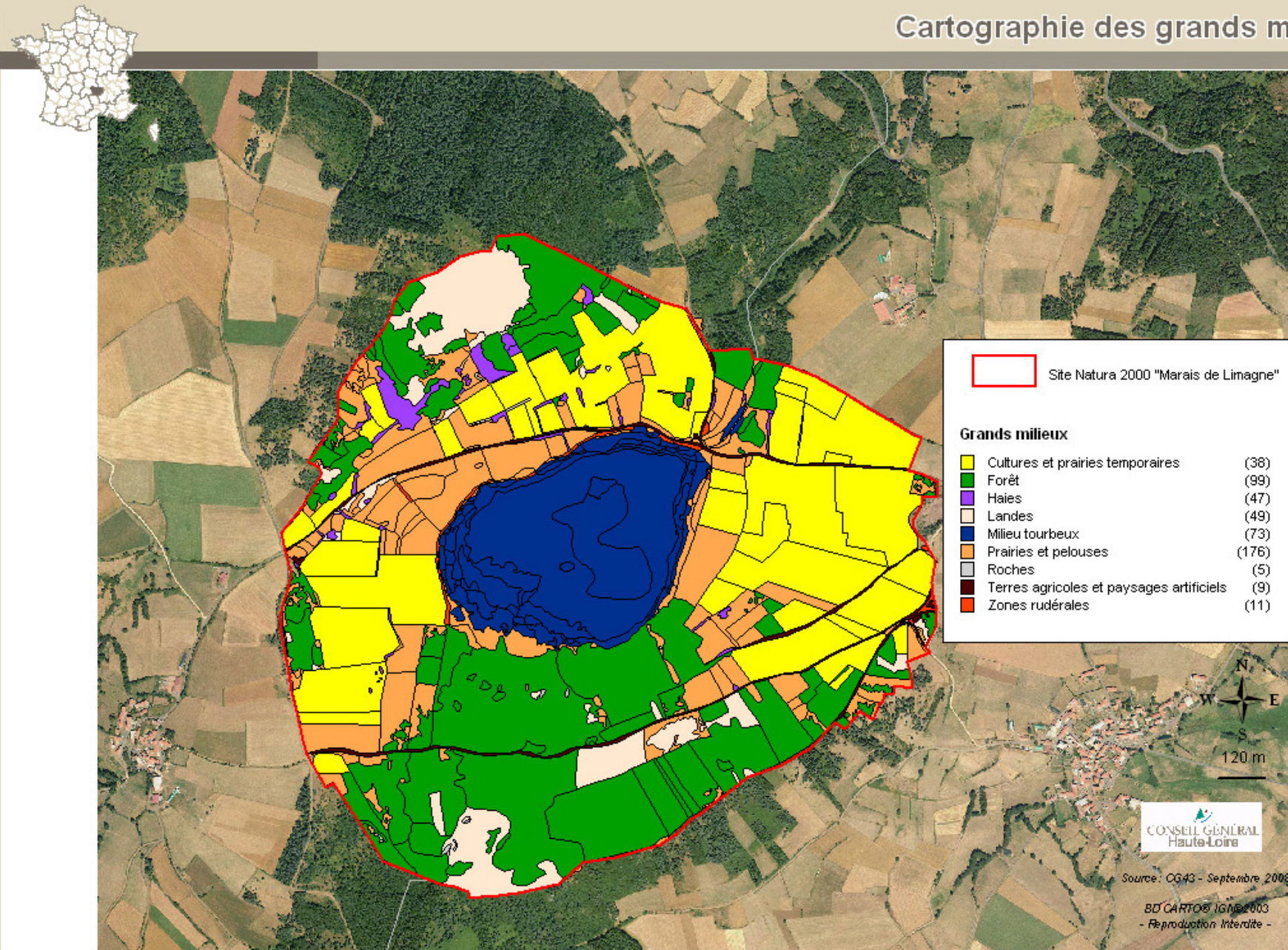
PHOTOGRAPHIES AERIENNES DU MARAIS DE LIMAGNE DEPUIS 1948 (2)

Photo n°3 : Le Marais de Limagne en 1987



Photo n°4 : Le Marais de Limagne en 1999





Cartographie réalisée par le service Environnement du CG 43 - 2011

TABLEAU 6A : ESPECES VASCULAIRES D'INTERET PATRIMONIAL

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Laîche des borbiers (<i>Carex limosa</i> L.)	8 stations	<p><u>Localisation :</u> L'espèce est disséminée sur l'ensemble du haut-marais et au niveau de deux zones de marais de transition au Sud-Ouest. Abondance sur la bordure Est du haut marais.</p> <p><u>Protection :</u> Protection Nationale (annexe I) Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller) Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	INPN
Laîche filiforme (<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh)	1 station (vaste)	<p><u>Localisation :</u> L'espèce est retrouvée sur l'ensemble de l'habitat tourbeux</p> <p><u>Protection :</u> Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller)</p>	
Drosera à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i> L.)	27 microstations	<p><u>Localisation :</u> Répartition diffuse au niveau du haut marais, 19 microstations à l'Ouest du marais, 7 microstations au Sud-Ouest, 1 microstation au Nord. L'espèce est en extension sur les secteurs de marais de transition évoluant vers le haut marais.</p> <p><u>Protection :</u> Protection nationale (annexe II) Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller) Liste Rouge régionale I (espèce prioritaire)</p>	Données SIG du CBNMC Atlas de la flore d'Auvergne
Linaigrette grêle (<i>Eriophorum gracile</i> Koch ex Roth)	16 microstations	<p><u>Localisation :</u> L'espèce est localisée en périphérie du Marais, principalement à l'Ouest.</p> <p><u>Protection :</u> Protection Nationale (annexe I) Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller) Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	CBNMC, 2006 et 2009
Lycopode inondé (<i>Lycopodiella inundata</i> (L.) Holub)	30 microstations	<p><u>Localisation :</u> Les microstations sont réparties dans la partie centrale de la tourbière haute active.</p> <p><u>Protection :</u> Protection Nationale I (annexe I) Livre Rouge Nationale I (espèce prioritaire) Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Renoncule Grande Douve (<i>Ranunculus lingua</i> L.)	5 microstations	<p><u>Localisation :</u> L'espèce se cantonne dans le secteur Nord-est du site du Marais de Limagne, dans la zone humide qui prolonge le marais après son exutoire. Cette plante se développe au sein d'une communauté de Prêles d'eau. On la trouve également dans le Nord-est du marais proprement dit, juste en amont de l'exutoire. Les foyers à forte densité se situent à proximité des arbres. C'est également là que l'on retrouve les tiges les plus hautes et en floraison. L'ombrage favorise donc la hauteur des tiges.</p> <p><u>Protection :</u> Protection Nationale I (annexe I) Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller) Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	CBNMC, 2006 et 2009
Petite utriculaire (<i>Utricularia minor</i> L.)	1 station	<p><u>Localisation :</u> La station se situe au sein de la tourbière haute active.</p> <p><u>Protection :</u> Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	INPN
Scheuzérie des marais (<i>Scheuchzeria palustris</i> L.)	13 microstations	<p><u>Localisation :</u> L'espèce est centrée sur des zones non périphériques du haut-marais. Les deux secteurs principaux sont situés dans la partie centrale de part et d'autre de la limite communale.</p> <p><u>Protection :</u> Protection Nationale I (annexe I) Livre Rouge Nationale II (espèce à surveiller) Liste Rouge Régionale I (espèce prioritaire)</p>	Données SIG du CBNMC
Orchis grenouille (<i>Dactylorhiza viridis</i> (L.))	1 station	<p><u>Localisation :</u> Cette station se situe au Sud-Est du site, en versant pentu, frais et ombragé, au sein d'une prairie pâturée relevant de <i>L'Alchemillo xantochlorae</i> – <i>Cynosurelion cristati</i>.</p> <p><u>Protection :</u> ZNIEFF de 1ère génération. Cette espèce est rare en Auvergne et son maintien peut-être menacé par l'abandon du pâturage.</p>	Atlas de la flore d'Auvergne

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
<p>Galanthe des neiges (<i>Galanthus nivalis</i> <i>L.subsp.nivalis</i>)</p>	<p>1 station de plusieurs centaines de pieds</p>	<p><u>Localisation :</u> La station, comprenant au moins une centaine de pieds, est localisée en sommet de versant exposé Nord. Le Perce-Neige se développe en sous-bois d'un fourré neutrophile élevé de Noisetier, Bois joli et Aspérule odorante.</p> <p><u>Protection :</u> Espèce d'intérêt communautaire. (Annexe V de la Directive)</p> <p><u>Code européen Natura 2000 :</u> Fs05</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population/ Habitat de l'espèce :</u> Cette espèce se développe au niveau des bois et sous-bois, sur un sol riche, profond, argileux et peu acide.</p> <p>Cultivée comme plante ornementale, elle peut être échappée de jardins à proximité des villages. Au niveau du Marais de Limagne, on peut considérer que la station est spontanée étant donné son éloignement des zones habitées.</p>	<p>CBNMC, 2006 et 2009</p> <p>INPN</p> <p>Données SIG du CBNMC</p> <p>Atlas de la flore d'Auvergne</p>

TABLEAU 7 : ESPECES ANIMALES D'INTERET PATRIMONIAL ET COMMUNAUTAIRE

Reptiles d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>)	Sans objet	Il est caractéristique des zones humides d'altitude	CPIE du Velay 2001
Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>)	Sans objet	Sans objet	INPN
Amphibiens d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Sans objet	Espèce commune sur le marais	CPIE du Velay 2001
Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>)	Sans objet	Observé sur le marais	CPIE du Velay 2001
Oiseaux d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Sans objet	Elle niche dans les talus limitant les parcelles	M.TORT 1984
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Sans objet	Colonise les pins et les bouleaux	CPIE du Velay 2001
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Sans objet	Il niche dans les champs et les prairies et vient parfois chasser sur les flancs du site.	M.TORT 1984
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	2 couples maximum	Le busard saint-martin niche ponctuellement sur le marais de Limagne (jamais plus de deux couples). Il n'y a pas eu de reproduction de ces oiseaux en 2011 sur le site. Le milieu lui est de moins en moins favorable (fermeture du milieu : boisement, fermeture des landes...).	INPN ONCFS
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Sans objet	Observée sur les flancs du cratère	M.TORT 1984

Oiseaux d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	Sans objet	Observé sur les flancs sud du site	M.TORT 1984
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina/Acanthis cannabina</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Sans objet	Observée sur les flancs du cratère	M.TORT 1984
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Mésange noire (<i>Parus ater</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	Sans objet	Observée dans les environs proches du marais, colonise les pins et les bouleaux	CPIE du Velay 2001
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Sans objet	Il niche dans les environs immédiats du marais et effectue des vols de chasse fréquents au-dessus du marais.	M.TORT 1984
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001

Oiseaux d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Pic vert/Pivert (<i>Picus viridis</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Pie Grièche Grise (<i>Lanius excubitor</i>)	Sans objet	Observée sur le marais en 1993	CPIE du Velay 2001
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Sans objet	Observé sur les flancs du cratère	M.TORT 1984
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	Sans objet	Observé sur le marais en 1993, nicheur en 1989	CPIE du Velay 2001
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Sans objet	Rencontré dans les buissons bordant l'anneau périphérique	CPIE du Velay 2001
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Sans objet	Observé dans les environs proches du marais	CPIE du Velay 2001
Insectes	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Cordulie arctique (<i>Somatochlora arctica</i>)	Sans objet	Observé sur le marais	CEN Auvergne – PRA odonates

Synthèse des espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales

Huit espèces végétales protégées ont été recensées au sein de l'habitat tourbeux dont deux nouvelles en 2009 : La Renoncule Grande Douve, la Linaigrette grêle, la Petite utriculaire, la Drosera à feuilles rondes, la Laïche des borbiers, la Laïche filiforme, la Scheuzérie des marais et le Lycopode inondé. Globalement, les populations de 6 espèces protégées du marais (Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Drosera à feuilles rondes, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé et Laïche des borbiers) étaient en bon état de conservation en 2006. On relevait même une extension du Lycopode inondé, de la Linaigrette grêle et de la Drosera à feuilles rondes.

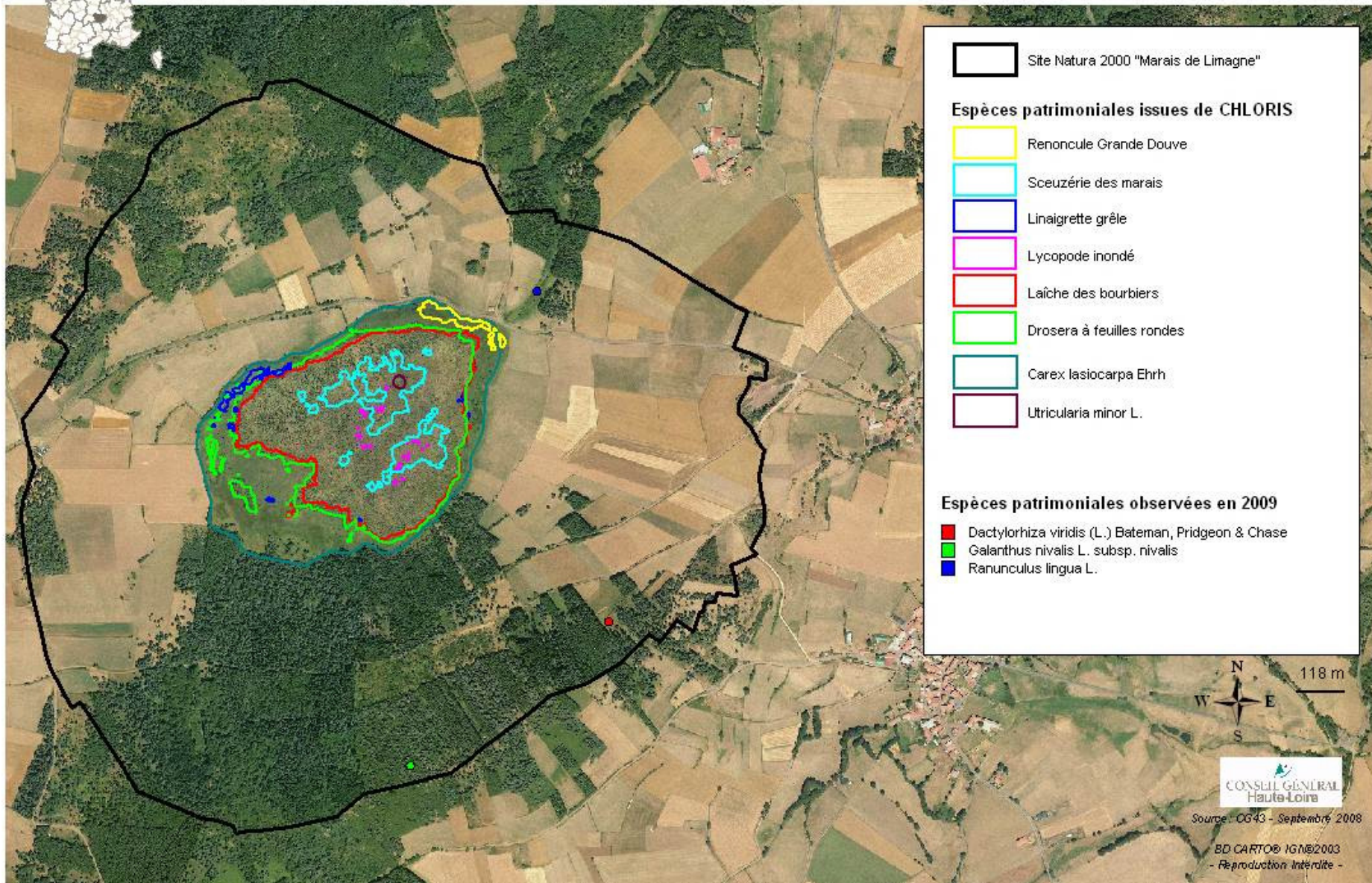
D'après les derniers suivis botaniques (2011), on peut noter une nette régression d'effectifs à la fois de la Renoncule Grande Douve et du Lycopode inondé sur des zones à forte densité en 2006.

Perpétuer la conservation du milieu tourbeux, enjeu principal sur ce site, est d'autant plus indispensable qu'il permet de conserver les 8 espèces végétales protégées, typiques des habitats tourbeux.

Au delà des 8 espèces végétales protégées retrouvées au sein de l'habitat tourbeux, 3 stations différentes d'espèces patrimoniales supplémentaires ont été recensées au niveau du bassin versant :

- L'Orchis grenouille, remarquée récemment, est une espèce assez rare en Auvergne. Il est donc primordial d'assurer sa conservation, notamment en promettant un pâturage régulier pouvant être associé au développement de l'agro-pastoralisme.
- La Renoncule Grande Douve, protégée au niveau national, fait l'objet d'un suivi scientifique sur le site. Elle se développe en périphérie du marais, au niveau de l'exutoire. C'est une espèce réputée planétaire à collinéenne, or elle se développe ici à une altitude supérieure à 1000 m. Elle est donc très remarquable sur ce site.
- La Galanthe des neiges est inscrite à l'annexe V de la Directive européenne. Elle peut être considérée comme une espèce d'intérêt patrimonial et communautaire. La station retrouvée dans une forêt de noisetiers est considérée comme spontanée étant donné son éloignement des zones habitées.

Plusieurs espèces faunistiques d'intérêt patrimonial ont été remarquées sur le site, notamment des oiseaux, des amphibiens et des reptiles. Il est certain que le site recèle une richesse faunistique. Toutefois le manque d'informations et de données est prégnant. Les observations sont relativement anciennes et le recensement imprécis, il n'y a jamais eu d'évaluation détaillée du milieu faunistique sur ce site.



Cartographie réalisée par le service Environnement du CG 43 - 2011

TABLEAU 8 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Tourbière haute active	7110*	20.94 ha 8.9%	Majorité de la partie tourbeuse. Forte acidité, faible quantité d'éléments minéraux, physionomie variée. Deux faciès jeunes de haut-marais et un faciès plus évolué. On y retrouve plusieurs espèces vasculaires d'intérêt patrimonial : La Laïche des boubiers La Laïche filiforme La Drosera à feuilles rondes La Scheuzérie des marais Le Lycopode inondé La Linaigrette grêle La Petite Utriculaire	Etat de conservation assez bon	Mauvais état de conservation	Donnée SIG du CBNMC CBNMC, 2009.
Tourbière de transition et tremblante	7140	5.4 ha 2.3%	Partie interne du lagg périphérique. Ph plus important que dans la structure externe mais moins d'éléments minéraux. On retrouve dans ce milieu les mêmes espèces que dans le milieu précédent, à l'exception de la Scheuzérie, du Lycopode et de la Petite Utriculaire.	Etat de conservation assez bon	Mauvais état de conservation	
Tourbière boisée	91 DO*	Sans objet	Une partie de la surface identifiée en tourbière haute active en 1999 peut être aujourd'hui considérée comme étant de la tourbière boisée.	Etat de conservation indéterminé	Etat de conservation inadéquat	
Pelouse calcicoles subatlantiques xériques et acidiclives sur basalte et granites du Massif Central et du Sud-Est	6210-6	0.68 ha 0.34%	Pelouses se développant sur granites et roches éruptives. Au niveau du site on retrouve des lambeaux de pelouse sur les secteurs pentus et sur les terrains délaissés. Certains lambeaux, en limite extérieur du site, sont pris en compte pour l'interprétation de l'habitat. Ces pelouses sont riches sur le plan floristique : développement de l' Orchis sureau, de Genêt sagitté, du Cytise couché.	Mauvais état de conservation : 5 stations en état 4* - 10 stations en état 3* 4 stations en état 2*	Mauvais état de conservation	

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	0.05 ha 0.03%	<p><u>Localisation :</u> Des mégaphorbiaies ont été mises en évidence dans le secteur Nord-est du site, dans le vallon du ruisseau de l'Ance.</p> <p>Un premier type élémentaire est localisé dans une clairière ombragée. Il est associé à l'Aulnaie-frênaie méso-eutrophique rivulaire. Il est dominé par la reine des prés et présente des espèces montagnardes (<i>Crepis paludosa</i>, <i>Trollius europaeus</i>).</p> <p>Un second type élémentaire se développe dans un contexte plus éclairé. On y retrouve des espèces indicatrices de mésotrophie (<i>Cirsium palustre</i>, <i>Deschampia cespitosa</i>) Espèces mésotrophes dominantes.</p>	Mauvais état de conservation : 2 stations en état 2* 1 station en état 3*	Etat de conservation inadéquat	
			Ce troisième type est marqué par la dominance des espèces nitrophiles.		Etat de conservation inadéquat	
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-3	0.080 ha 0.04%	Ce troisième type est marqué par la dominance des espèces nitrophiles.	Mauvais état de conservation dans l'ensemble, cependant 2 stations ont un état de conservation favorable : 1 stations en état 4* 10 stations en état 3* 2 stations en état 2* 2 stations en état 1*	Mauvais état de conservation	Données SIG du CBNMC CBNMC, 2009
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	0.17 ha 0.08%	Prairies de fauche fraîche méso-eutrophique à Narcisse des poètes et colchique d'Automne.		Mauvais état de conservation	
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	3.30 ha 1.64%	Prairies de fauche mésothermes méso-eutrophiques à Knautie d'Auvergne et Fromental élevé. Développement sur sols drainant et apports de fertilisation limités.		Mauvais état de conservation	
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	8.57 ha 4.27%	Prairies de fauche eutrophiques à Berce sphondyle et Anthriscus sauvage. Ces prairies s'expriment sur les parcelles avec une forte fertilisation. Elles sont marquées par le développement important des ombellifères.		Mauvais état de conservation	

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données / Structures ressources
Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	9120-3	0.56 ha 0.28%	Développement d'un peuplement sur le versant sud du cratère, en contexte pentu et ombragé, sur substrat peu profond. Le Sapin pectiné accompagne le hêtre et le tapis végétal présente de l'Airelle myrtille et de la Canche flexueuse, acidiphiles.	Etat de conservation satisfaisant	Etat de conservation indéterminé	
Hêtraie du aspergulo-Fagetum	9130	21.19 ha 10.57%	→Hêtraie-sapinière neutrophile subcontinentale à Aspérule odorante et Coydale solide. Variante appauvrie de la hêtraie- sapinière à dentaire. →Boisement de Pin sylvestre forestier avec hêtre en sous-bois.	→ Etat de conservation favorable	Etat de conservation inadéquat	
				→ Mauvais état de conservation		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	0.05 ha 0.03%	Quelques affleurements rocheux plus ou moins escarpés sur le versant Sud majoritairement boisé. Communauté à caractère basal. Quelques parois pentues et ombragées hébergent une communauté à Valériane triséquée et Polypode commun. Stations ponctuelles et superficies très faibles : cet habitat peut être considéré comme très peu représentatif du site.	Etat de conservation moyen	Etat de conservation favorable	
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*-6	0.08 ha 0.04%	On trouve une forêt alluviale à base d'Aulne glutineux en limite nord-est du site. Le frêne commun est en sous-bois et le tapis herbacé est riche en espèces hygrophiles à tendance montagnarde. Les différentes mégaphorbiaies y sont bien représentées. Ce boisement est parcouru par le ruisseau de l'Ance.	Etat de conservation favorable	Mauvais état de conservation	

* Etats de conservation :

- 0 : inconnu
- 1 : favorable
- 2 : altéré
- 3 : très altéré
- 4 : mauvais

SYNTHESE des habitats naturels d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont au nombre de 10 (dont 2 sont prioritaires) et occupent 20.06% (40.21 ha) de la surface totale du site Natura 2000. Cette surface considérable montre l'intérêt du site au titre de la Directive Habitat. Ces habitats forment un tout fonctionnel indissociable.

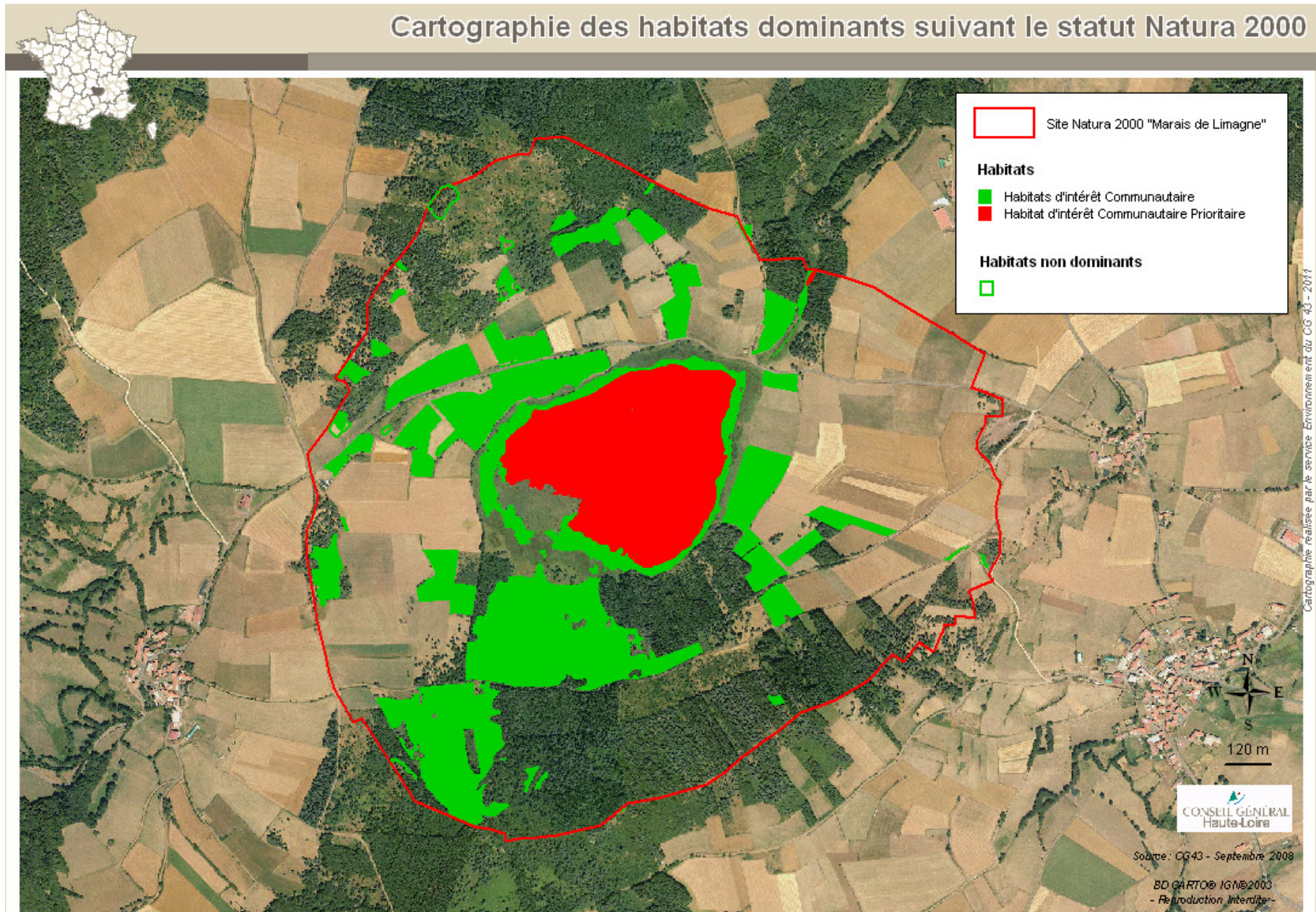
Les deux habitats tourbeux occupent plus de 10% du site et rassemblent la plupart des espèces d'intérêt patrimonial. Ce sont ces deux habitats qui ont justifié la désignation du site en Natura 2000, ils représentent donc l'enjeu principal de ce site. La préservation de ces deux habitats est indispensable et les risques de boisement, d'assèchement et d'eutrophisation sont ainsi à surveiller attentivement.

Il est primordial de mettre en évidence que deux types d'habitats génériques occupent des surfaces significatives à l'échelle du site :

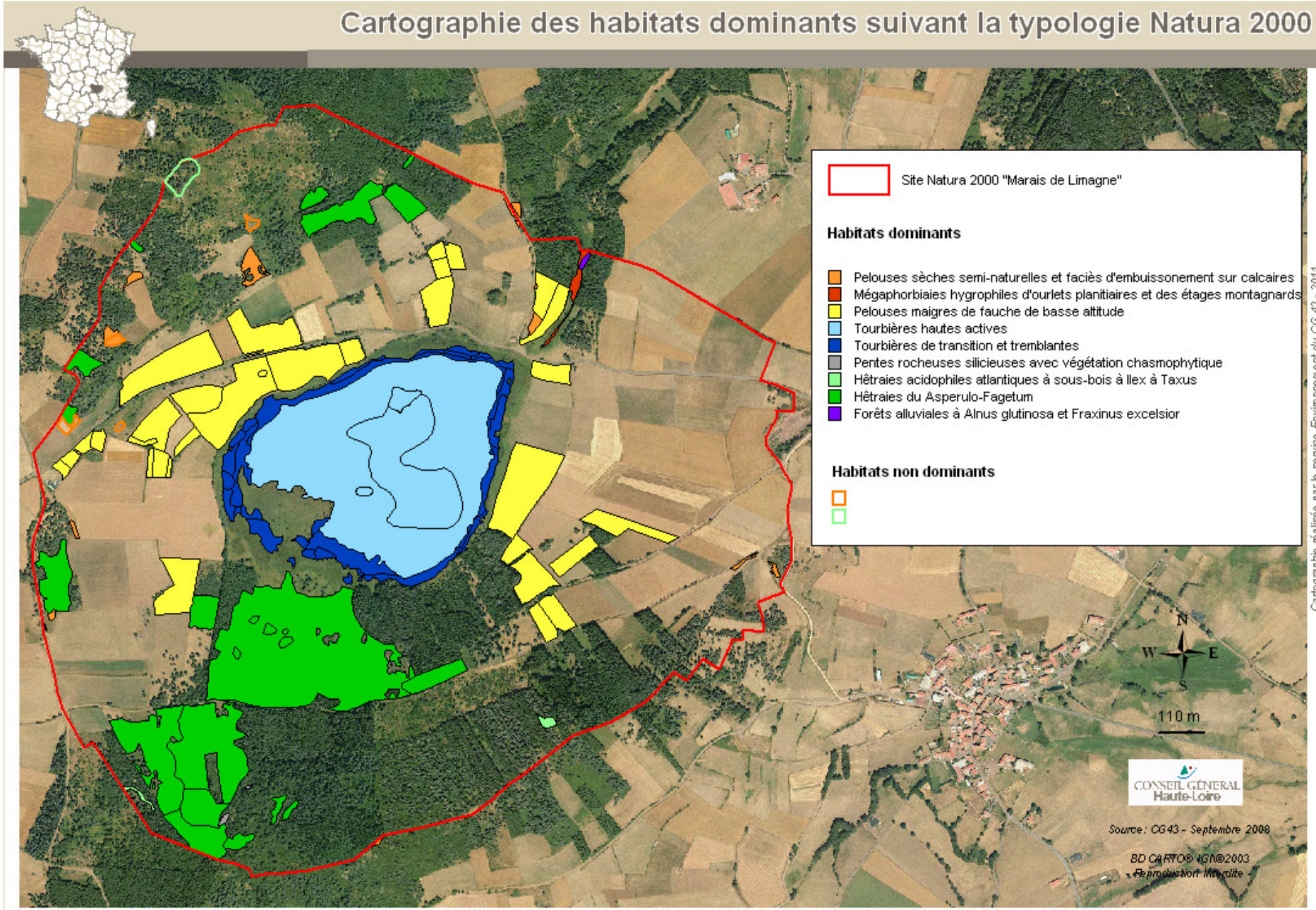
- L'ensemble des prairies de fauche (6510) qui apparaissent très variables à l'échelle du site. Les prairies maigres de fauche ont le cortège floristique le plus riche, qu'elles soient fraîches ou plus mésophiles. Les prairies les plus fertilisées (prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques) sont plus pauvres floristiquement et la présence de nombreuses espèces banales réduit leur intérêt patrimonial. Ces prairies peuvent en effet être menacées par des épandages de lisier, une fertilisation excessive et une fauche précoce. Sur 15 stations, 10 ont un état de conservation très altéré et 2 ont un état de conservation favorable. Cependant, il est important de noter que ces états de conservation sont donnés à dire d'expert sur la base de relevés phytosociologiques. L'état général de cet habitat est donc à nuancer, les mesures agro-environnementales menées depuis 2000 ayant permis de maintenir une fertilisation raisonnée. Ainsi les futures mesures agroenvironnementales devront permettre d'améliorer l'état de conservation de ces prairies de fauche. Pour permettre aux espèces tardives de se développer, il serait notamment préférable de privilégier une fauche tardive.
- La hêtraie neutrophile submontagnarde à Aspérule odorante (9130), qui n'est représentée typiquement que dans un secteur du bassin versant mais dont les surfaces devraient devenir de plus en plus importantes par le développement des peuplements transitoires à Pin sylvestre. Cette hêtraie possède un état de conservation favorable ; les seules menaces pouvant lui porter préjudice seraient une exploitation brutale du milieu forestier et la mise en place de coupes rases.

Les autres habitats d'intérêt communautaire occupent des superficies plus réduites. Il est important de remarquer que les pelouses à tendance calcicole (6210) ont été observées en mauvais état de conservation du fait certainement de la fermeture du milieu par la déprise agricole (abandon du pâturage et boisement) et de l'intensification passée des activités humaines (plantation de résineux, pâturage intensif, dépôt de fumier...). Encore une fois, ces états de conservation sont donnés à dire d'expert sur la base de relevés phytosociologiques. Par ailleurs, les mégaphorbiaies sont altérées du fait du boisement (limitation spatiale pour le développement, ombrage...), de l'eutrophisation, et le milieu menace de se fermer.

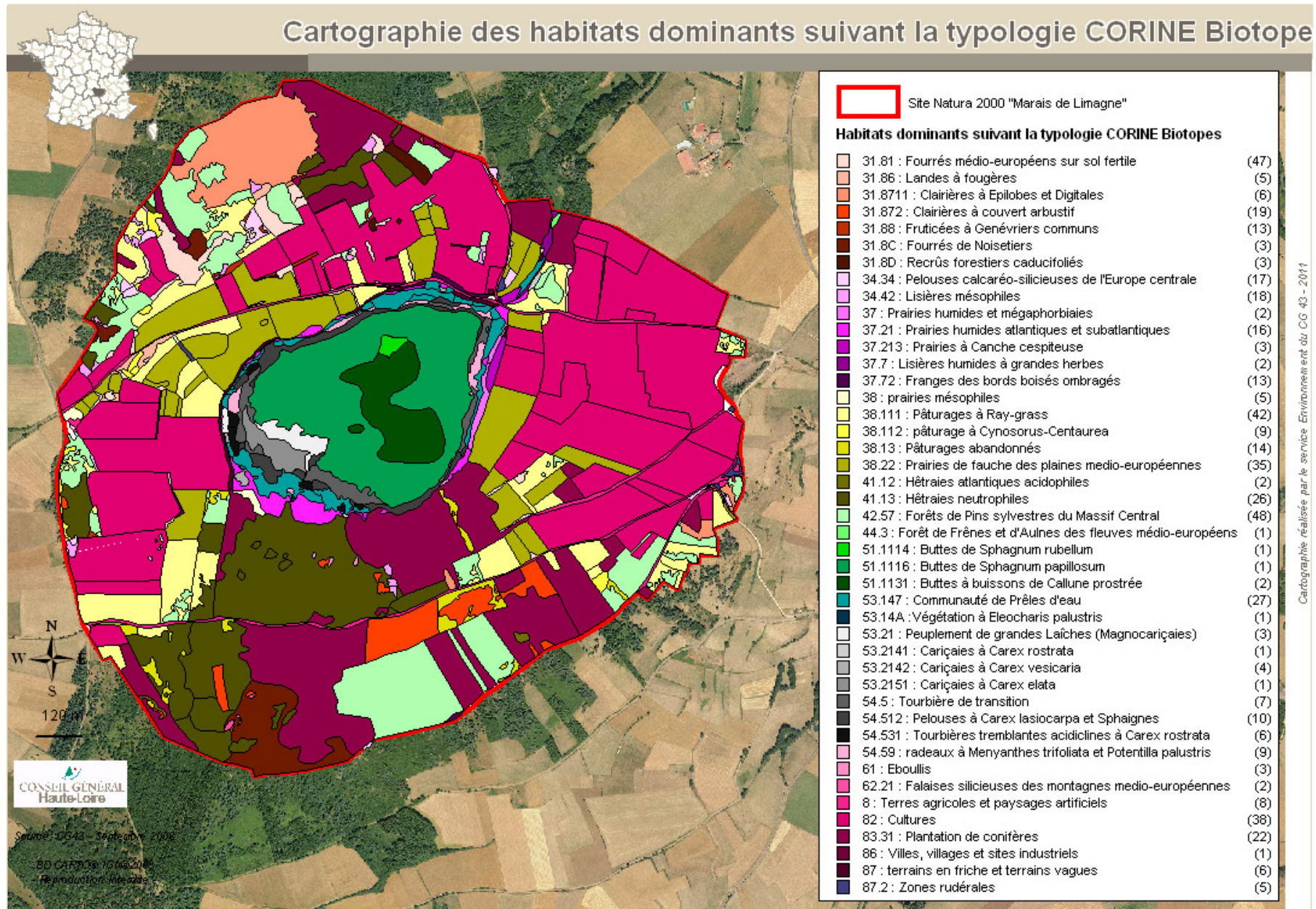
CARTE 12: HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DOMINANTS ET MINORITAIRES



Cartographie des habitats dominants suivant la typologie Natura 2000



CARTE 14 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS



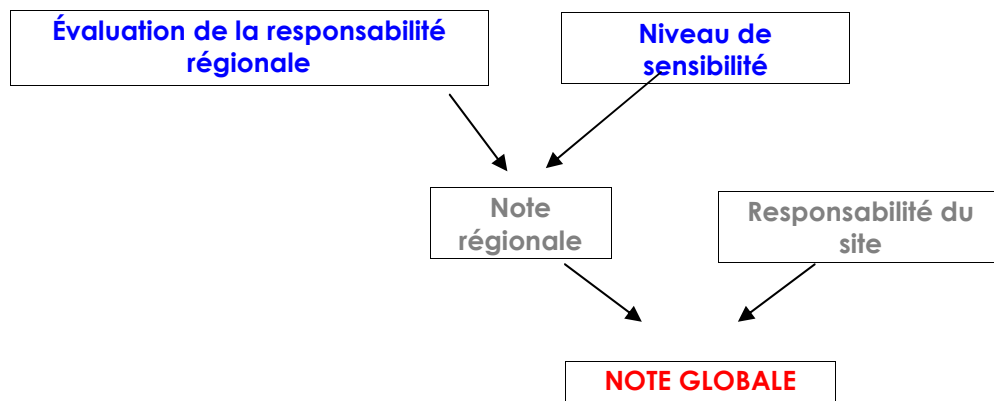


B - ENJEUX LIES AUX HABITATS ET AUX ESPECES

Hiérarchisation des enjeux écologiques

Pour hiérarchiser les enjeux écologiques liés aux habitats sur le site « Marais de Limagne », nous avons utilisé une méthodologie basée sur celle élaborée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du Languedoc-Roussillon. Elle permet d'attribuer une note à chaque habitat puis à chaque enjeu et de les classer dans l'ordre de priorité pour l'établissement des objectifs de développement durable.

Cette méthodologie peut être visualisée globalement de la manière suivante :



Pour déterminer cette note globale, nous avons procédé en 2 étapes et réalisé 2 grilles différentes, présentées dans les paragraphes suivants.

Hiérarchisation des enjeux écologiques au niveau régional (GRILLE n° 1)

La note régionale résulte de 2 critères :

- La responsabilité régionale dans la conservation de l'habitat en question
- La note de sensibilité qui se compose de 4 indices allant de 0 à 4 points :
 - *L'aire de répartition (0 : habitat ubiquistique et 4 : habitat à aire de répartition très restreinte)
 - *L'amplitude écologique (0 : habitat ubiquistique et 4 : habitat à amplitude écologique très étroite)
 - *Le niveau d'effectif (0 : habitat très fréquent en Europe et 4 : habitat très rare en Europe)
 - *La dynamique des populations, pondérée d'un coefficient 2 pour lui donner une importance relevant de l'évolution de l'habitat (0 : Surfaces en expansion et 4 : Disparu d'une grande partie de leur aire d'origine).

La note régionale est ensuite calculée par addition de la responsabilité régionale avec la note de sensibilité (moyenne des indices arrondie au point supérieur)

Critères pour évaluer la responsabilité régionale

Responsabilité régionale	Description Générale
4 : très forte	Responsabilité de la région dans la conservation de l'habitat en Europe
3 : forte	Responsabilité de la région dans la conservation d'un habitat en France
2 : modérée	Responsabilité dans la conservation d'une aire isolée
1 : faible	Peu ou pas de responsabilité

Note état de conservation :

- NC ==> inconnu
- 1 ==> mauvais
- 2 ==> moyen défavorable
- 3 ==> moyen correct
- 4 ==> bon

Qualification des enjeux :

Enjeux
Exceptionnel
Très fort
Fort
Modéré
Faible

TABLEAU 9 : CALCUL DE LA NOTE REGIONAL DES HABITATS

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	Responsabilité régionale	Indice 1 (rareté géogr.)	Indice 2 (amplitude écologique)	Indice 3 (effectifs)	Indice 4 (dynamique de la population)	Moyenne des indices arrondie	Note régionale
	Tourbière haute active	3	1	3	2	3	2	5
	Tourbière de transition et tremblantes	3	1	3	2	2	2	5
	Tourbière boisée	3	1	3	2	2	2	5
	Pelouse calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basalte et granites du Massif central et du Sud-Est	3	2	2	2	3	2	5
	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	2	1	3	2	0	1	3
	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	2	1	3	2	0	1	3
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	3	2	2	2	1	2	5
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	3	2	2	2	1	2	5
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	1	2	2	2	0	1	2
	Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	2	1	2	2	1	1	3
	Hêtraie du aspergulo-Fagetum	2	1	3	2	1	2	4
	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	2	0	3	1	3	2	4
	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1	1	2	1	1	1	2

Hiérarchisation des enjeux pour le site (GRILLE n°2)

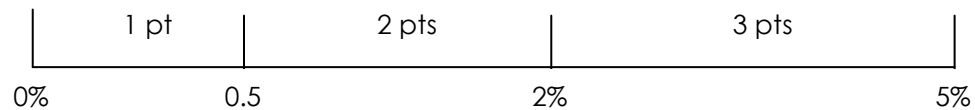
Pour hiérarchiser les habitats, on applique la méthode suivante :

On part de la note régionale calculée à partir de la grille précédente.

On calcule la responsabilité du site en fonction de 2 critères :

- la représentativité du site pour l'habitat : on extrait la surface en hectare de l'habitat sur le site puis on calcule le pourcentage par rapport à la superficie de l'habitat au sein du réseau Natura 2000 en Auvergne.

Les points de représentativité sont attribués en fonction du « pourcentage de représentativité du site » :



Nous avons adapté l'échelle au site, car dans la méthode de base, elle n'était pas représentative du site du Marais de Limagne. Sur le site, aucun habitat ne dépasse 5% de représentativité. Avec la méthode de base, les points ne dépassaient pas la note de « 2 » et cela ne permettait pas d'établir une hiérarchisation des enjeux.

- la note d'état de conservation de l'habitat à l'issu de l'inventaire (de 0 à 4)

La note de responsabilité du site résulte de la moyenne entre la note d'état de conservation et la note de représentativité du site pour l'habitat, arrondie au point supérieur.

On ajoute la note régionale et la note de responsabilité du site, ce qui nous donne une note globale sur 12 points, classés dans l'ordre de priorité décroissant.

TABLEAU 10 : CALCUL DES ENJEUX DU SITE

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	Note région (N)	Superf. au sein de N2000 en Auvergne	Superficie sur le site	Représentativité (R)	Note état de conservation (E)	Responsabilité du site(E+R)/2	Résultat E+R+N	Enjeu
Tourbière haute active	7110*	5	460,72 ha	20,94 ha	4,50% Points: 3	4	4	9	TRES FORT
Tourbière de transition et tremblants	7140	5	227,55	5,4 ha	2,4% Points : 3	4	4	9	TRES FORT
Tourbière boisée	91 DO*	4	78,7367						
Pelouse calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basalte et granites du Massif central et du Sud-Est	6210-36	5	2971,17	0,68 ha	0,02% Points : 1	1	1	6	MODERE
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	3	1526,2	0,13 ha	0,01% Points : 1	1	1	4	FAIBLE
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-3	3							
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510-4	5	2569,63	12,04 ha	0,5% Points : 2	2	2	7	FORT
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	6510-5	5						7	FORT
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	2						4	FAIBLE
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91 E0	4	4663,68	0,08 ha	0,002% Points : 1	4	3	7	FORT
Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	9120-3	3	5522,74	0,56 ha	0,01% Points : 1	3	2	5	FAIBLE
Hêtraie du aspergulo-Fagetum	9130	4	3620,82	21,19 ha	0,6% Points : 2	4	3	7	FORT
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	2	377,481	0,05 ha	0,01% Points : 1	4	3	5	FAIBLE

Résultats

La hiérarchisation des enjeux écologiques liés aux habitats sur le site « Marais de Limagne » a permis de définir les enjeux suivants :

Habitat	Enjeux
Tourbière haute active	Très fort
Tourbière de transition et tremblantes	Très fort
Prairies fauchées mésohygrophiles et mésotrophiques	Fort
Forêt alluviale	Fort
Hêtraie à aspérule	Fort
Pelouses calcicoles	Modéré
Hêtraies acidiphiles	Faible
Pentes rocheuses	Faible
Mégaphorbiaies	Faible
Prairies eutrophiques	Faible

TABLEAU 11 : TABLEAU DE BORD DE SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DE LA RESPONSABILITE DU SITE

	Habitats d'intérêt communautaire	Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basalte et granites du Massif Central et du Sud-Est	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	Tourbières hautes actives	Tourbières de transition et tremblantes	Tourbières boisées
	Code Corine Biotope	34.34	37.7	37.7	51.1131, 51.1116, 51.1114	54.5, 54.59, 54.531, 54.512	
	Code N2000	6210-6	6430-2	6430-2	7110*	7140	91D0*
Situation nationale source : MINHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Favorable	Favorable
	Surface	Défavorable mauvais	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	Structure et fonct.	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	Perspectives futures	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
Cartographie tourbière CBNMC 1999, Cartographie bassin versant CBNMC 2009	Etat de conservation	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Assez bon	Assez bon	Indéterminé
	Superficie couverte	0,68 ha	0,05 ha	0,08 ha	20,94 ha	5,4 ha	Indéterminé
Etat des lieux en 1999 Source : DOCOB 1999, ADASEA	Etat de conservation				Assez bon	Bon état	
	Date d'évaluation				1999	1999	
	Etat des connaissances				Bon	Bon	
	Superficie couverte				18,5 ha	2,7 ha	
	Structures et fonct				Inconnu	Inconnu	
Responsabilité du site (éval. DOCOB)		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	TRES FORTE	TRES FORTE	MOYENNE

	Habitats d'intérêt communautaire	Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx	Hêtraie du <i>Aspergulo-Fagetum</i>	Forêt alluviale : Aulne glutineux et Frêne commun	Pentes rocheuses silicieuses avec végétation chasmophytique	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques
	Code Corine Biotope	41.12	41.13	44.3	62.21	38.22	38.22	38.22
	Code N2000	9120-3	9130	91EO-6	8220	6510-4	6510-5	6510-7
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Date d'évaluation	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2013
	Aire de répartition	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat
	Surface	Favorable	Favorable	Défavorable inadéquat	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Structure et fonct.	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Perspectives futures	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
Cartographie tourbière CBNMC 1999, Cartographie bassin versant CBNMC 2009	Etat de conservation	Satisfaisant	Mauvais à bon	Favorable	Moyen	Mauvais	Mauvais	Mauvais
	Superficie couverte	0,56 ha	21,19 ha	0,08 ha	0,05 ha	0,17ha	3,30 ha	8,57 ha
Etat des lieux en 1999 Source : DOCOB 1999, ADASEA	Etat de conservation							
	Date d'évaluation							
	Etat des connaissances							
	Superficie couverte							
	Structures et fonct							
Responsabilité du site (éval. DOCOB)		FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE



C- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONNELS

TABLEAU 12 : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OUVERTS ET FORESTIERS

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Maintenir en bon état de conservation et restaurer les habitats agropastoraux maigres	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gestion extensive des prairies d'intérêt communautaire 2. Gestion extensive des prairies naturelles sur l'ensemble du site 3. Maintien voire restauration des pelouses sèches 	MAEc Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000	6510-7 6510-4 6510-5 6210-36	Orchis grenouille	Agriculture	PAC ENS « Marais de Limagne » Zones nitrates
B. Conserver les habitats tourbeux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir la valeur patrimoniale des tourbières. 2. Assurer le bon fonctionnement hydrologique et la qualité des eaux de la tourbière. 3. Améliorer la connaissance en termes de fonctionnement du complexe tourbeux. 4. Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuses de l'environnement 	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 MAEc	7110* 7140 91D0*	Renoncule Grande Douve Linaigrette grêle Petite utriculaire Drosera à feuilles rondes Laïche des boubiers Laïche filiforme Scheuzérie des marais Lycopode inondé	Agriculture Sylviculture	PAC Plan Biodiversité ENS « Marais de Limagne » APB « Marais de Limagne »

<p>C. Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie</p>	<p>1. Maintenir et restaurer les mégaphorbiaies. 2. Maintenir voire restaurer les pelouses sèches.</p>	<p>Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 MAEc</p>	<p>6430-2 6430-3 6210-36</p>	<p>Orchis grenouille</p>	<p>Agriculture Sylviculture</p>	<p>PAC ENS « Marais de Limagne » APB « Marais de Limagne »</p>
<p>D. Maintenir les espèces patrimoniales</p>	<p>1. Conserver les espèces patrimoniales du marais. 2. Conserver les espèces patrimoniales du bassin versant.</p>	<p>MAEc Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000</p>	<p>7110* 7140 6210-36</p>	<p>Ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Agriculture Sylviculture</p>	<p>PAC ENS « Marais de Limagne » APB « Marais de Limagne » Plan Biodiversité</p>
<p>E. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité</p>	<p>1. Maintenir et améliorer les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation. 2. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité.</p>	<p>Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000</p>	<p>9130 9120-3</p>	<p>Galanthe des neiges</p>	<p>Sylviculture</p>	
<p>F. Maintenir et favoriser la forêt alluviale</p>	<p>1. Maintenir et renforcer la naturalité de la forêt alluviale prioritaire.</p>	<p>Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000</p>	<p>91E0*-6</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Sylviculture</p>	<p>SAGE Haut Allier</p>

TABLEAU 13 : OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<p>G. Assurer la mise en œuvre du DOCOB</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser la réalisation des actions du document d'objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales en milieu agricole. 2. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur la charte Natura 2000. 	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Ensemble des activités</p>	<p>Tous</p>
<p>H. Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le suivi des habitats d'intérêt communautaire. 2. Poursuivre le suivi des espèces patrimoniales du marais. 3. Evaluer l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats d'intérêt communautaires et les espèces patrimoniales. 4. Améliorer la connaissance sur le site en termes d'habitats et d'espèces patrimoniales 5. Poursuivre le suivi hydrologique qualitatif et quantitatif 	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Agriculture Sylviculture</p>	<p>ENS « Marais de Limagne »</p>

<p>I. Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une cohérence des procédures et des programmes. 2. Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux, pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets. 3. Formation et information des acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte des enjeux. 4. Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (riverains et grand public). 	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Ensemble des activités.</p>	<p>Tous</p>
<p>J. Mettre en valeur le site</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser le site de manière pédagogique et touristique. 2. Mettre en place les conditions d'accueil pour les scientifiques. 	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire</p>	<p>Ensemble des espèces patrimoniales</p>	<p>Loisirs/tourisme</p>	<p>ENS « Marais de Limagne »</p>

TABLEAU 14 : SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Préserver et Protéger	Conserver et Entretienir	Restaurer et Réhabiliter	Acquérir des données Communiquer
Milieux ouverts : prairies, pelouses et tourbière	A	Maintenir et restaurer les habitats agropastoraux maigres	***	⊕	⊕	⊕	
	B	Conserver les habitats tourbeux	***	⊕	⊕	⊕	
	C	Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie	**	⊕	⊕	⊕	
	D	Maintenir les espèces patrimoniales	**	⊕	⊕	⊕	
Milieux forestiers : forêt alluviale, hêtraies	E	Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité	***	⊕	⊕		
	F	Maintenir et favoriser la forêt alluviale	***	⊕	⊕		
Objectifs transversaux	G	Assurer la mise en œuvre du DOCOB	***				⊕
	H	Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	**				⊕
	I	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances	**				⊕
	J	Mettre en valeur le site	*				⊕

(1) *** : niveau de priorité élevé, ** : niveau de priorité moyen, * : niveau de priorité faible



D – ACTIONS DE GESTION

TABLEAU 15 : ACTIONS DE GESTION RATTACHEES AUX OBJECTIFS

Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de l'action	Nature de la mesure
Objectif A : Maintenir et restaurer les habitats agropastoraux maigres	Objectif A1 : Gestion extensive des prairies d'intérêt communautaire Objectif A2 : Gestion extensive des prairies naturelles sur l'ensemble du site	G1 : Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	MAEC Charte Natura 2000
	Objectif A3 : Maintenir voire restaurer les pelouses sèches	G2 : Restaurer les pelouses	Contrat Natura 2000
Objectif B : Conserver les habitats tourbeux	Objectif B1 : Maintenir la valeur patrimoniale des tourbières	G3 : Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux	Contrat Natura 2000
	Objectif B2 : Assurer le bon fonctionnement hydrologique et la qualité des eaux de la tourbière	G4 : Maintenir et renforcer un réseau de haies	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000
		G5 : Aménager le réseau de fossés et les connexions directes au marais	Contrat Natura 2000
		S3 : Poursuivre les suivis hydrologiques	Animation
	Objectif B3 : Améliorer la connaissance en termes de fonctionnement du complexe tourbeux	S3 : Poursuivre les suivis hydrologiques	Animation
		S1 : Poursuivre les suivis des habitats tourbeux du marais	Animation
	Objectif B4 : Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement	G1 : Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	MAEC Charte Natura 2000
		G4 : Maintenir et renforcer un réseau de haies	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000
G6 : Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant		Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000	
Objectif C : Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie	Objectif C1 : Maintenir et restaurer les mégaphorbiaies	G7 : Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête	Contrat Natura 2000
	Objectif C2 : Maintenir voire restaurer les pelouses sèches	G1 : Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	MAEC Charte Natura 2000
		G2 : Restaurer les pelouses	Contrat Natura 2000

Objectif D : Maintenir les espèces patrimoniales	Objectif D1 : Conserver les espèces patrimoniales du marais	G3 : Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux	Contrat Natura 2000	
	Objectif D2 : Conserver les espèces patrimoniales du bassin versant	G1 : Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	MAEC Charte Natura 2000	
		G2 : Restaurer les pelouses	Contrat Natura 2000	
		G6 : Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant	Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000	
Objectif E : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité	Objectif E1 : Maintenir et améliorer les forêts d'intérêt communautaire en bon état de conservation Objectif E2 : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité	G6 : Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant	Charte Natura 2000 Contrat Natura 2000	
Objectif F : Maintenir et favoriser la forêt alluviale	Objectif F1 : Maintenir et renforcer la naturalité de la forêt alluviale prioritaire	G7 : Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête	Contrat Natura 2000	
Objectif G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Objectif G1 : Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les MAE en milieu agricoles	A1 : Organiser des réunions et coordonner les acteurs	Animation	
		A2 : Animer des MAEC, contrats et chartes	Animation MAEC Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	
	Objectif G2 : Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur la charte Natura 2000	A2 : Animer des MAEC, contrats et chartes	Animation MAEC Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	
		Objectif G3 : Animer et coordonner le document d'objectif	A3 : Assurer la gestion administrative et financière	Animation
		A4 : Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	Animation	
	A5 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles	Animation		
Objectif H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Objectif H1 : Poursuivre le suivi des habitats d'intérêt communautaire	S1 : Poursuivre les suivis des habitats tourbeux du marais	Animation	
		S2 : Poursuivre le suivi des stations d'espèces patrimoniales	Animation	
	Objectif H2 : Poursuivre le suivi des espèces patrimoniales du marais	S4 : Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus	Animation	
		S1 : Poursuivre les suivis des habitats tourbeux du marais	Animation	
	Objectif H3 : Evaluer l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales	S2 : Poursuivre le suivi des stations d'espèces patrimoniales	Animation	
		S3 : Poursuivre les suivis hydrologiques	Animation	

Objectif H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Objectif H4 : Améliorer la connaissance sur le site en termes d'habitats et d'espèces patrimoniales	S1 : Poursuivre les suivis des habitats tourbeux du marais	Animation
		S2 : Poursuivre le suivi des stations d'espèces patrimoniales	Animation
		S4 : Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus	Animation
	Objectif H5 : Poursuivre le suivi hydrologique qualitatif et quantitatif	S3 : Poursuivre les suivis hydrologiques	Animation
Objectif I : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances.	Objectif I1 : Assurer une cohérence des procédures et des programmes	A1 : Organiser des réunions et coordonner les acteurs	Animation
		A7 : Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales	Animation
	Objectif I2 : Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux	A6 : Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000	Animation
	Objectif I3 : Former et informer des acteurs locaux en matière d'environnement et prise en compte des enjeux Objectif I4 : Mettre en place d'outils de communication à destination des usagers	CV1 : Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site	Animation Contrat Natura 2000
Objectif J : Mettre en valeur le site	Objectif J1 : Valoriser le site de manière pédagogique et touristique Objectif J2 : Mettre en place les conditions d'accueil pour les scientifiques	CV1 : Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site	Animation Contrat Natura 2000

TABLEAU 16 : DETAIL DES ACTIONS DE GESTION

Intitulé de l'action	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface concernée (ha)
G1 : Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	MAEC Charte Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice agriculteurs organismes agricoles	110 ha
G2 : Restaurer les pelouses	Contrat Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice agriculteurs gestionnaires	6,5 ha
G3 : Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux	Contrat Natura 2000	Structure porteuse	Propriétaires organisme spécialisé en génie écologique	26 ha
G4 : Maintenir et renforcer un réseau de haies	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice agriculteurs organismes agricoles organisme spécialisé	3,6 ha
G5 : Aménager le réseau de fossés et les connexions directes au marais	Contrat Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice organisme spécialisé bureau d'études	90 ha
G6 : Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice CRPF, syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires	100 ha
G7 : Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête	Contrat Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice CRPF, syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires	0,13 ha
S1 : Poursuivre le suivi des habitats tourbeux du marais	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice CBNMC bureau d'études association naturaliste	26 ha
S2 : Poursuivre le suivi des stations d'espèces patrimoniales	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice CBNMC bureau d'études association naturaliste	26 ha

S3 : Poursuivre les suivis hydrologiques	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice DREAL Auvergne organisme spécialisé	26 ha
S4 : Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice bureau d'études association naturaliste	234 ha
A1 : Organiser des réunions et coordonner les acteurs	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
A2 : Animer des MAEC, contrats et chartes	Crédit d'animation MAEc Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice organisme agricole spécialisé	234 ha
A3 : Assurer la gestion administrative et financière	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
A4 : Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
A5 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
A6 : Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
A7 : Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales	Crédit d'animation	Structure porteuse	Structure animatrice	234 ha
CV1 : Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site	Crédit d'animation Contrat Natura 2000	Structure porteuse	Structure animatrice animateur pédagogique CRPF	234 ha

TABLEAU 17 : BUDGET PREVISIONNEL

		Année 1				Année 2				Année 3			
		Financements				Financements				Financements			
		Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP43)	ENS43	TOTAL	Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP43)	ENS 43	TOTAL	Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP43)	ENS 43	TOTAL
GESTION													
G1	Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	9000	5000		14000	10000			10000	10000			10000
G2	Restaurer les pelouses				0		5000		5000	15000			15000
G3	Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux				0				0				0
G4	Maintenir et renforcer un réseau de haies	1000	3000		4000	1100			1100	5100			5100
G5	Aménager le réseau de fossés et les connexions directes au marais				0		5000		5000	5000			5000
G6	Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant				0				0	6000			6000
G7	Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête				0				0				0
SUIVIS ET ETUDES													
S1	Poursuivre le suivi des habitats tourbeux du marais		2440	6830	9270		3050		3050		2440		2440
S2	Poursuivre les suivis des stations d'espèces patrimoniales			2440	2440				0			5490	5490
S3	Suivis hydrologiques				0			7000	7000				0
S4	Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus				0				0				0
ANIMATION DU DOCOB													
A1	Organiser des réunions et coordonner les acteurs		2600		2600		2600		2600		2600		2600
A2	Animer des MAEC, contrats et charte		6000		6000		4000		4000		4000		4000
A3	Assurer la gestion administrative et financière		1000		1000		1000		1000		1000		1000
A4	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB		800		800		800		800		800		800
A5	Mettre en œuvre des actions non contractuelles		500		500		500		500		500		500
A6	Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000		500		500		500		500		500		500
A7	Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales		500		500		500		500		500		500
VALORISATION ET SENSIBILISATION													
CV1	Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site		1000		1000		1000		1000		1000		1000
		10000	23340	9270	42610	11100	23950	7000	42050	41100	13340	5490	59930

		Année 4				Année 5				Année 6			
		Financements				Financements				Financements			
		Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP 43)	ENS 43		Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP 43)	ENS 43		Contrat	Animation (Etat, feader, DÉP 43)	ENS 43	
GESTION													
G1	Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant	9000			9000	9000	5000		14000	9000			9000
G2	Restaurer les pelouses	15000			15000	2500			2500	2500			2500
G3	Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux				0			2000	2000			2000	2000
G4	Maintenir et renforcer un réseau de haies	5100			5100	5100			5100	5100			5100
G5	Aménager le réseau de fossés et les connexions directes au marais	5000			5000	10000			10000	10000			10000
G6	Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant	6000			6000	6000			6000	6000			6000
G7	Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête				0	5000			5000	5000			5000
SUIVIS ET ETUDES													
S1	Poursuivre le suivi des habitats tourbeux du marais				0		8540		8540		13000		13000
S2	Poursuivre les suivis des stations d'espèces patrimoniales				0			2440	2440				0
S3	Suivis hydrologiques				0				0				0
S4	Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus		4000	4500	8500			2000	2000				0
ANIMATION DU DOCOB													
A1	Organiser des réunions et coordonner les acteurs		2600		2600		2600		2600		2600		2600
A2	Animer des MAEC, contrats et charte		4000		4000		4000		4000		4000		4000
A3	Assurer la gestion administrative et financière		1000		1000		1000		1000		1000		1000
A4	Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB		800		800		800		800		12500		12500
A5	Mettre en œuvre des actions non contractuelles		500		500		500		500		500		500
A6	Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000		500		500		500		500		500		500
A7	Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales		500		500		500		500		500		500
VALORISATION ET SENSIBILISATION													
CV1	Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site		1000		1000		1000		1000		1000		1000
		40100	14900	4500	59500	37600	24440	6440	68480	37600	35600	2000	75200



E – FICHES ACTION

<p>OBJECTIF A : Maintenir et restaurer les habitats agropastoraux maigres OBJECTIF C : Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie OBJECTIF D : Maintenir les espèces patrimoniales</p>	<p>Maintenir et développer une gestion agricole raisonnée sur les parcelles du bassin versant</p>	<p>ACTION G1 ***</p>																												
<p>◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 6510-7, 6510-4, 6510-5 : prairies de fauche 6210-36 : pelouses sèches 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées</p> <p>◆ Espèces patrimoniales concernées Orchis grenouille, Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laïche des boubiers, Laïche filliforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé</p> <p>◆ Surface potentielle 110 ha Cultures : 31 ha Prairies temporaires : 32 ha Prairies permanentes : 46 ha dont Prairies d'intérêt communautaire : 12,04 ha Pelouses d'intérêt communautaire: 0,68 ha</p>	<p>◆ Description Le site du marais de Limagne est occupé à 52% par des parcelles agricoles dont 31ha de cultures (28%), 32 ha de prairies temporaires (29%) et 47 ha de prairies permanentes et pelouses (43%) (données de 2009, état des lieux du DOCOB). La préservation des habitats d'intérêt communautaires agropastoraux (prairies de fauche et pelouses sèches) passe par une gestion agricole adaptée : - limiter (prairies de fauche), voire supprimer (pelouses) la fertilisation sur les habitats d'intérêt communautaire - maintenir des pressions de pâturage réduites sur les pelouses et limiter la fauche précoce sur les prairies de fauche. La préservation des habitats tourbeux du marais nécessite de : - maintenir et développer une proportion importante de prairies permanentes et de prairies temporaires par rapport aux cultures. Une majorité de prairies permet en effet de limiter les apports de matière organique et de maximiser leur stockage le long des pentes, évitant ainsi l'enrichissement du marais. - raisonner la fertilisation: favoriser des cultures peu consommatrices en intrants, privilégier l'implantation de prairies temporaires par rapport aux cultures, faire réaliser des analyses de sol... Les nouvelles MAEC identifiées dans le projet agro-environnemental du site doivent donc s'attacher à maintenir et promouvoir des pratiques extensives de fauche des prairies ainsi qu'une gestion pastorale extensive des pâtures (prairies et pelouses), à limiter la fertilisation et à privilégier l'implantation de prairies temporaires par rapport aux cultures.</p> <p>◆ Moyens d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer la contractualisation aux MAEC ➢ Proposer aux exploitants des formations collectives sur les thématiques du raisonnement de la fertilisation et de l'utilisation des engrais organiques (mesure 1 du PDR) ➢ Proposer aux exploitants des journées techniques d'échanges sur des pratiques innovantes répondant aux objectifs environnementaux (expérimentations sur le compostage, suivi de la qualité floristique des prairies) (mesure 1 du PDR) ➢ Evaluer l'impact des MAEC sur les habitats agropastoraux et accompagner les exploitants. 																													
<p>◆ Financement Contrat MAEC : Etat, FEADER Budget total de 47 000 €</p> <p>Estimation de budget basée sur : - contractualisation : 9 000 €/an = 45 000 € - Formations ou journées techniques : 2 *1 000 € = 2 000 € - Evaluation : 10 000 €</p>	<p>◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre total de contractualisations MAEC, surface et budget total engagé Nombre de contractualisations, surface engagée et budget par MAEC</p> <p>◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Proportion des différents types de surfaces agricoles, Evolution des concentrations de nitrates et phosphates dans l'eau de la ceinture périphérique du marais</p> <p>◆ Echéancier</p> <table border="1" data-bbox="714 1252 2007 1377"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contractualisation</td> <td>9000 €</td> <td>9000 €</td> <td>9000 €</td> <td>9000 €</td> <td>9000 €</td> <td>9000 €</td> </tr> <tr> <td>Formation</td> <td></td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Evaluation</td> <td>5000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5000 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Contractualisation	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €	Formation		1000 €	1000 €				Evaluation	5000 €				5000 €		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																								
Contractualisation	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €	9000 €																								
Formation		1000 €	1000 €																											
Evaluation	5000 €				5000 €																									
	<p>◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse</p>	<p>• Maître d'œuvre Structure animatrice, agriculteurs, organismes agricoles</p>																												

<p>OBJECTIF A : Maintenir et restaurer les habitats agropastoraux maigres OBJECTIF C : Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie OBJECTIF D : Maintenir les espèces patrimoniales</p>	Restaurer les pelouses					ACTION G2 *																				
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 6210-36 : pelouses sèches ◆ Espèces patrimoniales concernées Orchis grenouille ◆ Surface potentielle 6,5 ha Pelouses d'intérêt communautaire: 0,68 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Le site Natura 2000 abrite des habitats de landes et de pelouses en cours de fermeture. Les pelouses à tendance calcicole (6210-2), présentes à l'état de lambeaux sur les secteurs pentus et délaissés, ont été identifiées en mauvais état de conservation du fait de l'embroussaillage du milieu, lié à la déprise agricole (abandon du pâturage) ou au boisement. Afin de les restaurer et de les préserver, il est donc nécessaire d'encourager et de développer le pastoralisme sur ces secteurs non mécanisables. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les parcelles concernées et initier une concertation avec les propriétaires et exploitants. Il est à noter que la plupart des parcelles potentiellement concernées sont des biens communaux ou sectionaux : une concertation auprès de la mairie et du comité sectional est nécessaire pour évaluer les pratiques et les actions possibles ; ➤ Définition du cahier des charges des travaux ➤ Restauration des parcelles par débroussaillage : <ul style="list-style-type: none"> Mesure contrat A32301P–Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ➤ Mise en place de moyens permettant de pérenniser l'activité agricole : <ul style="list-style-type: none"> Mesure contrat A30303P–Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, Mesure contrat A32303–Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Mesure contrat A32305R–Chantier d'entretien des milieux ouverts par girobroyage ou débroussaillage léger Mesure d'investissement non productif à destination des exploitants - 4.4 du PDR ➤ Possibilité de signature de conventions de gestion tripartites entre la structure animatrice, le propriétaire et l'exploitant ou gestionnaire ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface engagée par Contrat Natura 2000 Signature de convention de gestion et surface engagée ◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Surface de pelouse restaurée et surface totale de pelouses sur le site Surface de pelouse entretenue sur le site Natura 2000 ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1289 2121 1383" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Définition du projet</td> <td></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>15 000 €</td> <td>15 000 €</td> <td>2 500 €</td> <td>2 500 €</td> </tr> </tbody> </table> 						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Définition du projet		5 000 €					Travaux			15 000 €	15 000 €	2 500 €	2 500 €
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																				
Définition du projet		5 000 €																								
Travaux			15 000 €	15 000 €	2 500 €	2 500 €																				
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Contrat N2000 : Etat, FEADER Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget total de 40 000 € Estimation de budget basée sur un budget global de : Définition du projet (concertation et cahier des charges) : 5 000 € Restauration et équipements pastoraux : 30 000€ (à affiner selon les projets) Entretien par pâturage ou mécanique : 5 000€ (à affiner selon les projets) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice, agriculteurs, gestionnaires 																									

OBJECTIF B : Conserver les habitats tourbeux OBJECTIF D : Maintenir les espèces patrimoniales	Privilégier la libre-évolution des habitats tourbeux	ACTION G3 ***																					
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laïche des boubriers, Laïche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 26 ha Tourbière haute active : 20,94 ha Tourbière de transition et tremblantes : 5,4 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Le marais a beaucoup évolué depuis 1948. Après une phase de colonisation ligneuse intense (à partir des années 1980, par les Pins sylvestres et les Bouleaux principalement) qui paraissait mener à un boisement complet du marais à courte échéance, les conditions semblent de nouveau être moins favorables aux arbres, depuis une petite dizaine d'années. Une expérimentation test d'exportation des pins au sein de la tourbière a été réalisée depuis 2000 (avec la coupe d'arbres) jusqu'en 2013. Après 13 années de suivi, il apparaît qu'il n'y a ni d'effet positif de la coupe des arbres, ni d'effet négatif de leur maintien, que ce soit sur la turfigénèse et le recouvrement des sphaignes que sur le maintien des conditions humides favorables aux plantes remarquables. Une coupe des arbres à plus grande échelle n'apparaît donc pas utile en termes de fonctionnalité de la tourbière. La non-intervention sur la tourbière est donc à privilégier. Néanmoins, des actions ponctuelles spécifiques à certaines espèces végétales menacées telles que le Lycopode inondé pourront être envisagées au cas par cas, en lien avec les actions de préservation de la flore en Haute-Loire, notamment dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Ces choix pourront être réajustés en fonction des résultats des suivis. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Laisser les habitats tourbeux en évolution libre ➤ Suivre l'évolution de la tourbière, notamment des ligneux et des espèces remarquables par la poursuite et/ou la mise en place de suivis (détaillés dans la fiche action S1 et S2) ➤ Le cas échéant, notamment en cas de régression avérée des stations d'espèces remarquables ou d'atteintes aux habitats d'intérêt communautaire, des actions de génie écologique pourront être menées dans le cadre de la politique ENS ou d'un contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> Mesure contrat A32307P-Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles Mesure (contrat) A32327P-Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (ENS) ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface en non-intervention Surface engagée par Contrat Natura 2000 ◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Surface d'habitats tourbeux Nombre de stations et d'espèces patrimoniales ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="734 1257 2078 1353" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Libre évolution</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>X-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Génie écologique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2000 €</td> <td>2000 €</td> </tr> </tbody> </table> 		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Libre évolution	-	-	-	-	X-	-	Génie écologique					2000 €	2000 €	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																	
Libre évolution	-	-	-	-	X-	-																	
Génie écologique					2000 €	2000 €																	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation Natura 2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 - volet libre évolution : 0 € Contrat N2000 : Etat, FEADER ou ENS : DÉPARTEMENT43 - volet génie écologique : 4000 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Propriétaires, organisme spécialisé en génie écologique 																					

OBJECTIF B : Conserver les habitats tourbeux	Maintenir et renforcer le réseau de haie		ACTION G4 ***																														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laïche des boubiers, Laïche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 3,6 ha de haies Entretien : 510m Plantation : 1000m dont 650m en périphérie du marais 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description La configuration du bassin versant provoque une accumulation des résidus des apports organiques et minéraux au niveau du marais (les suivis physico-chimiques de 2002 à 2005 et l'étude des diatomées de 2011 ont révélé la présence de concentrations élevées de matières organiques sur les secteurs périphériques, en particulier sur le secteur nord-ouest (point d'analyse P4). Celle-ci provoque une dégradation de ses habitats et de son équilibre. En complément de l'action G1, cette action vise à capter les résidus d'apports qui sont lessivés et s'écoulent dans le marais grâce au maintien et au renforcement du réseau de haies. En effet, ces éléments naturels, peu présents sur certains secteurs du site, permettent de ralentir le cheminement de l'eau de ruissellement vers le marais et de réaliser un premier filtre. En 2013, une enquête auprès des exploitants des parcelles limitrophes du marais a été effectuée par la chambre d'agriculture de Haute-Loire afin de les sensibiliser et de connaître leur position quant à l'intérêt d'implanter une haie en périphérie de la tourbière. Il s'agira donc de poursuivre la démarche en partenariat avec un organisme compétent en la matière et les exploitants de l'ensemble du bassin versant. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une concertation locale entre les exploitants/propriétaires et un organisme spécialisé pour définir les linéaires d'implantation de la haie, notamment en continuité de la haie préexistante en périphérie du marais ➤ Planter des haies d'essences arbustives adaptées et avec des protections et paillages recyclables voire biodégradables : Mesure contrat A32306P–Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignement d'arbres... Mesure contrat A32306R–Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies... ➤ Maintenir et entretenir les haies existantes : MAEC Mesure contrat A32306R–Chantier d'entretien de haies, d'alignement de haies, d'alignement d'arbres ➤ Proposer des journées de sensibilisation et de démonstration à la gestion et à la valorisation des haies (mesure 1 du PDR) ➤ Mesure 4.4 du PDRH – soutien aux investissements non directement productifs (mise en place de haies, ripisylves...) 																																
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Contrat N2000. MAEC : Etat, FEADER Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget total de 22 500€ Animation locale : 3000 € Estimation de budget basée sur : Plantation de haies : 20€/ml (main d'œuvre comprise) soit 20 000€ Entretien (MAEC) : 500 € soit 100 €/an Formations ou journées techniques : 1 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface et/ou linéaire engagée par Contrat Natura 2000 Nombre de contractualisations, surface engagée et budget par MAEC ◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Linéaire de haie existant sur le site Evolution des concentrations de nitrates et phosphates dans l'eau de la ceinture périphérique du marais ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="712 1236 2128 1364"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Concertation locale</td> <td>3000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Plantation/entretien</td> <td></td> <td>100 €</td> <td>5100 €</td> <td>5100 €</td> <td>5100 €</td> <td>5100 €</td> </tr> <tr> <td>Journées techniques</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice, agriculteurs, organismes agricoles, organisme spécialisé 						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Concertation locale	3000 €						Plantation/entretien		100 €	5100 €	5100 €	5100 €	5100 €	Journées techniques	1000 €	1000 €				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																											
Concertation locale	3000 €																																
Plantation/entretien		100 €	5100 €	5100 €	5100 €	5100 €																											
Journées techniques	1000 €	1000 €																															

OBJECTIF B : Conserver les habitats tourbeux	Aménager le réseau de fossés et les connexions directes au marais		ACTION G5 ***																						
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laîche des boubiers, Laîche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 90 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description La configuration du bassin versant provoque une accumulation des résidus des apports organiques et minéraux au niveau du marais (les suivis physico-chimiques de 2002 à 2005 et l'étude des diatomées de 2011 ont révélé la présence de concentrations élevées de matières organiques sur les secteurs périphériques, en particulier sur le secteur nord-ouest (point d'analyse P4). Celle-ci provoque une dégradation de ses habitats et de son équilibre. En complément de l'action G1 et G4, cette action vise à capter les résidus d'apports qui sont lessivés et s'écoulent dans le marais grâce à l'aménagement des fossés présents sur le bassin versant. En effet, la plupart de ces fossés recueillent les eaux du bassin versant pour se déverser directement dans le marais. Il est donc proposé : <ul style="list-style-type: none"> - dans un premier temps, d'améliorer les connaissances concernant les écoulements, le réseau de fossés au sein du bassin versant et les connexions au marais afin d'identifier des secteurs ou parcelles propices à la création de zones tampons - dans un second temps, échanger avec les acteurs locaux sur la faisabilité des travaux, l'identification de zones d'action et la réalisation de travaux de déviation des fossés et/ou de création de zones tampons en bordure de marais ◆ Moyens d'actions <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des connaissances concernant le réseau de fossés et les connexions au marais : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cartographier les écoulements, le réseau de fossés sur le bassin versant et les connexions au marais ➤ Identifier les parcelles d'intérêt pour la création de zones tampons ➤ Analyser la faisabilité 2. Mise en place d'actions sur site : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Initier une concertation avec les communes, le service des eaux et les agriculteurs pour l'identification de zones d'actions ➤ Dévier le réseau de fossés et créer des zones tampons afin de limiter les apports dans le marais : Mesure contrat A32327P-Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats 																								
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Contrat N2000. MAEC : Etat, FEADER Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget total de 35 000 € Estimation de budget basée sur : Cartographie des fossés : 5 000 € Réalisation des travaux : 30 000 € (à affiner selon le projet) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface et/ou linéaire engagée par Contrat Natura 2000 Linéaire de fossés aménagés ◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Evolution des concentrations de nitrates et phosphates dans l'eau de la ceinture périphérique du marais ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1243 2143 1337"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cartographie</td> <td></td> <td>5 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td>5000 €</td> <td>5000 €</td> <td>10 000 €</td> <td>10 000 €</td> </tr> </tbody> </table> 			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Cartographie		5 000 €					Travaux			5000 €	5000 €	10 000 €	10 000 €		
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																			
Cartographie		5 000 €																							
Travaux			5000 €	5000 €	10 000 €	10 000 €																			
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice, bureau d'études, organisme compétent 																						

OBJECTIF E : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité	Maintenir une gestion forestière raisonnée sur les parcelles du bassin versant	ACTION G6 **
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 9130 : Hêtraies de l'Aspérulo-fagetum 9120-3 : Hêtraies acidiphiles montagnardes ◆ Espèces patrimoniales concernées Galanthe des neiges ◆ Surface potentielle 100 ha Forêts d'intérêt communautaire : 27,75 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Le bassin versant du marais de Limagne abrite une surface boisée qui occupe 43% du site Natura 2000, essentiellement localisée sur son versant sud. La plupart de ces boisements sont privés (76%) et dans une moindre mesure publics (24ha de forêts sectionales). Leur gestion est peu encadrée (à l'exception des parcelles sectionales gérées par l'ONF) mais semble modérée et irrégulière. En outre, les peuplements sont variés tant sur leurs essences que sur leurs stades (présence majoritaire de peuplements jeunes dominés par les pins, et de peuplements matures de hêtraie d'intérêt communautaire sur la partie sud-ouest du site). La présence de nombreuses parcelles en plantation de conifères peut présager une exploitation à venir lors de laquelle il conviendra de prendre contact avec les propriétaires et les conseiller, notamment pour un éventuel reboisement. Il est donc proposé : <ul style="list-style-type: none"> - dans un premier temps, d'améliorer les connaissances concernant les boisements, les pratiques de gestion et les projets éventuels des propriétaires en termes d'aménagement sur les prochaines années - dans un second temps, de préserver ou développer, selon les projets des propriétaires, une gestion forestière adaptée à chaque peuplement. ◆ Moyens d'actions <ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des connaissances concernant les boisements : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les agents ONF responsables du secteur afin d'échanger sur les pratiques de gestion mises en place sur les parcelles sectionales. ➤ Réaliser une enquête simplifiée auprès des propriétaires privés par le biais d'un questionnaire envoyé par voie postale, afin de recueillir des informations sur les pratiques de gestion sur les parcelles boisées du bassin versant. En fonction des retours des propriétaires, des réunions publiques ou des entretiens particuliers pourront être réalisées en partenariat avec la structure animatrice et le CRPF. Ces différents dispositifs ont pour vocation de rencontrer les propriétaires forestiers privés, d'échanger avec eux sur leur gestion actuelle de leurs parcelles et de les sensibiliser à une gestion favorisant la biodiversité (présentation des outils : charte, contrat). 2. Mise en place d'actions sur site : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le mélange d'essences locales et la stratification des peuplements, améliorer les lisières forestières : Charte Natura 2000 Mesure contrat F22705-Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ➤ Limiter les coupes à blancs (pour les hêtraies d'intérêt communautaire, aucune coupe à blanc n'est souhaitable) et les trouées de régénération à 0,5ha : Charte Natura 2000 	

<p>♦ Financement Contrat N2000. MAEC : Etat, FEADER Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget total de 34 000 €</p> <p>Estimation de budget basée sur : Animation auprès de l'ONF et des propriétaires privés : 6000 € Réalisation de contrat : 18 000€ (à affiner selon le projet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier des coupes d'éclaircie sélectives et progressives au profit des essences indigènes : Mesure contrat F22705-Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production contractualisation à la mesure F22711-Elimination ou limitation des espèces indésirables ➤ Encourager le retour des essences locales (notamment les feuillus) pour la diversification des plantations lors des coupes d'exploitation : Charte Natura 2000 ➤ Favoriser la régénération naturelle des parcelles : Charte Natura 2000 Mesure contrat F22703-Mise en place de régénérations dirigées ➤ Développer les stades forestiers sénescents : Charte Natura 2000 Mesure contrat F22712-Dispositif favorisant le développement de bois sénescents ➤ Maintenir du bois mort au sein des parcelles forestières (arbres morts, bois cassé ou mort, chandelles, chablis...) : ➤ Limiter l'usage des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de traitement autorisés contre l'hylobe et le fomès : Charte Natura 2000 ➤ Améliorer les lisères forestières (stratification, mélange d'essences...) Charte Natura 2000 <p>♦ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface engagée par Contrat Natura 2000 Surface engagée par Charte Natura 2000</p> <p>♦ Indicateurs de l'efficacité de l'action Surface des différents habitats forestiers</p> <p>♦ Echéancier</p> <table border="1" data-bbox="712 979 2128 1072"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation sur site</td> <td></td> <td></td> <td>6000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrats</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6000 €</td> <td>6000 €</td> <td>6000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Animation sur site			6000 €				Contrats				6000 €	6000 €	6000 €
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																
Animation sur site			6000 €																			
Contrats				6000 €	6000 €	6000 €																
<p>♦ Maître d'ouvrage Structure porteuse</p>	<p>• Maître d'œuvre Structure animatrice, CRPF, ONF, syndicat des propriétaires, propriétaires</p>																					

OBJECTIF C : Maintenir les habitats ponctuels ou à faible superficie OBJECTIF F : Maintenir et favoriser la forêt alluviale	Préserver la forêt alluviale et ses habitats associés, leurs fonctionnalités et favoriser leur reconquête	ACTION G7 *														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 91E0 : Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 6430-2 : mégaphorbiaies mésotrophes ◆ Espèces patrimoniales concernées Aucune ◆ Surface potentielle 0,13ha Forêt alluviale : 0,08 ha Mégaphorbiaies d'intérêt communautaire : 0,05 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Le marais de Limagne constitue la zone de sources du ruisseau de l'Ance. Ce dernier est bordé sur une partie de son linéaire au sein du site par une forêt alluviale à Aulne glutineux et par une mégaphorbiaie. La forêt alluviale, présente en extrême limite nord-est du site Natura 2000, reste très localisée et couvre une faible surface (0,08 ha), cernée par des plantations de conifères. Son état de conservation est cependant favorable. Les espèces de mégaphorbiaies y sont bien représentées, mais l'habitat 6430-2 est considéré comme en mauvais état de conservation du fait du boisement (limitation spatiale pour le développement et ombrage) et de l'eutrophisation. La préservation de ces deux habitats repose donc avant tout sur une action de gestion des plantations de conifères qui encerclent la forêt alluviale et la mégaphorbiaie, et est donc intimement liée à l'action G6. Les actions de gestion sur l'habitat même de la forêt alluviale et de la mégaphorbiaie consistent à privilégier une non-intervention. Une intervention très légère pourrait cependant être réalisée à la marge (en zone lisière avec les plantations de conifères) dans le but d'une restauration. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier la non-intervention sur la forêt alluviale et la mégaphorbiaie : contractualisation à la charte. ➤ Ne pas planter de peupliers hybrides, d'érables <i>negundo</i>, de robiniers ni de résineux à moins de 10m de la berge : contractualisation à la charte. ➤ Possibilité de réaliser, à la marge des habitats, une restauration par la coupe de plantations de conifères : Mesure contrat A32311P-Restauration de la ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. Mesure contrat F22706-Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles. Mesure contrat F22711-Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable. Mesure contrat F22705-Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production. ➤ Limiter l'usage des produits phytosanitaires, à l'exception des produits de traitement autorisés contre l'hylobe et le fomès : contractualisation à la charte. ➤ Rencontre avec les propriétaires et sensibilisation. ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Surface engagée par Contrat Natura 2000 Surface engagée par Charte Natura 2000 ◆ Indicateurs de l'efficacité de l'action Surface de l'habitat forêt alluviale et de l'habitat de mégaphorbiaie ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1302 2089 1366"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrat</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5000 €</td> <td>5000 €</td> </tr> </tbody> </table> 		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Contrat					5000 €	5000 €	
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
Contrat					5000 €	5000 €										
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Contrat et charte N2000 : Etat, FEADER Budget total de 10 000€ (à affiner selon le projet) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice, CRPF, syndicat des propriétaires forestiers, propriétaires 														

OBJECTIF H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Poursuivre le suivi des habitats du marais	ACTION S1 ***
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laïche des borbiers, Laïche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 26 ha Tourbière haute active : 20,94 ha Tourbière de transition et tremblantes : 5,4 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Le CBNMC réalise depuis 2000 différents suivis sur le marais afin de mieux cerner son fonctionnement et sa dynamique : <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des habitats tourbeux a été réalisé depuis 2000, tous les 3ans, par la mise en place de placettes et de transects en périphérie et au centre du marais afin d'évaluer l'évolution de la végétation des habitats tourbeux. Il est donc proposé de poursuivre ce suivi, tout en simplifiant les relevés et en complétant le dispositif par l'intégration de placettes bryologiques, qui permettront d'avoir une vision plus fonctionnelle et à court terme de l'évolution de la végétation. - Une expérimentation d'exportation des pins qui colonisaient la tourbière, couplée à un suivi de la recolonisation des ligneux, a été mis en place depuis 2000 afin de préciser l'impact de ce boisement sur la fonctionnalité de la tourbière. Après 13 années d'études, il est important de poursuivre ce suivi, et de le compléter afin de développer un suivi global de la dynamique des ligneux sur la tourbière. Il est donc proposé de poursuivre le suivi de la colonisation des pins mais aussi de suivre la dendrométrie des arbres, leur état sanitaire et la présence/état des bryophytes à leur pied. - La cartographie des habitats a été réalisée en 2009 par le CBNMC sur l'ensemble du site. Cependant, l'habitat « tourbière boisée » n'avait pas été précisé lors de cet inventaire. Il est donc proposé de réactualiser la cartographie des habitats tourbeux par la réalisation d'une cartographie des sphaignes, ayant pour double avantage, d'affiner la compréhension du fonctionnement du marais et d'être facilement ré-interprétable pour la réactualisation de la cartographie des habitats. Une réactualisation des habitats du bassin versant pourra être réalisée dans un deuxième temps, notamment lors de la révision du DOCOB. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le suivi des habitats tourbeux du marais : <ul style="list-style-type: none"> le suivi des placettes et des transects cartographiques (6 placettes au centre du marais et 5 transects en périphérie du marais) sera réalisé tous les 5 à 6 ans le suivi des placettes bryologiques sera réalisé tous les 2ans dans un premier temps puis espacé. ➤ Poursuivre le suivi de l'exportation des pins par un suivi global de la dynamique ligneuse sur la tourbière, avec la mise en place de placettes qui seront suivies tous les 3ans (le pas de temps pouvant évoluer en fonction des résultats) 	

<p>♦ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 ENS : DÉPARTEMENT43 Budget total de 26 900 €</p> <p>Estimation du budget basée sur : Suivi de la dynamique ligneuse : 3 050 € Suivi des habitats IC : 5 490 € (dont 2 440 € pour le suivi bryologique) Réactualisation de la cartographie de tous les habitats : 3 000 € Réactualisation de la cartographie des habitats tourbeux : 3 010 € Cartographie des sphaignes : 4 390 € (financement ENS)</p>	<p>➤ Réactualiser la cartographie des habitats du site : la cartographie des habitats tourbeux sera issue d'une ré-interprétation de la cartographie des sphaignes, sur la base de relevés par maille de 20mx20m. La cartographie des habitats du bassin versant pourra être réalisée lors de la révision du DOCOB</p> <p>♦ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre d'études réalisées Nombre d'habitats d'intérêt communautaire et surface concernées par les inventaires et/ou suivis</p> <p>♦ Echéancier</p> <table border="1" data-bbox="714 443 2163 730"> <thead> <tr> <th>Natura 2000</th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi de la dynamique ligneuse</td> <td></td> <td>3050 €</td> <td></td> <td></td> <td>3050 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi des habitats IC (transects et quadrats)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3050 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi des habitats IC (placettes bryologiques)</td> <td>2440 €</td> <td></td> <td>2440 €</td> <td></td> <td>2440 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réactualisation de la cartographie (habitats tourbeux)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3000 €</td> </tr> <tr> <td>Réactualisation de la cartographie (tous habitats)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3000 €</td> </tr> <tr> <td>Evaluation de l'état de conservation de la tourbière - protocole MNHN -</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>7000 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="714 767 2163 826"> <thead> <tr> <th>ENS 43</th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cartographie des sphaignes</td> <td>4390 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Natura 2000	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Suivi de la dynamique ligneuse		3050 €			3050 €		Suivi des habitats IC (transects et quadrats)					3050 €		Suivi des habitats IC (placettes bryologiques)	2440 €		2440 €		2440 €		Réactualisation de la cartographie (habitats tourbeux)						3000 €	Réactualisation de la cartographie (tous habitats)						3000 €	Evaluation de l'état de conservation de la tourbière - protocole MNHN -						7000 €	ENS 43	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Cartographie des sphaignes	4390 €					
Natura 2000	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																																										
Suivi de la dynamique ligneuse		3050 €			3050 €																																																											
Suivi des habitats IC (transects et quadrats)					3050 €																																																											
Suivi des habitats IC (placettes bryologiques)	2440 €		2440 €		2440 €																																																											
Réactualisation de la cartographie (habitats tourbeux)						3000 €																																																										
Réactualisation de la cartographie (tous habitats)						3000 €																																																										
Evaluation de l'état de conservation de la tourbière - protocole MNHN -						7000 €																																																										
ENS 43	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																																										
Cartographie des sphaignes	4390 €																																																															
<p>♦ Maître d'ouvrage Structure porteuse</p>	<p>• Maître d'œuvre Structure animatrice, CBNMC, bureau d'études, associations naturalistes</p>																																																															

OBJECTIF H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Poursuivre le suivi des stations d'espèces patrimoniales	ACTION S2 **																					
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laïche des boubiers, Laïche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 26 ha Tourbière haute active : 20,94 ha Tourbière de transition et tremblantes : 5,4 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Depuis 1999, le CBNMC réalise le suivi des espèces végétales protégées du marais, à savoir le Lycopode inondé, la Renoncule Grande Douve, la Linaigrette grêle, la Petite utriculaire, la Drosera à feuilles rondes, la Laïche des boubiers, la Laïche filiforme et la Scheuzérie des marais. Ainsi, quatre sessions d'inventaires ont été réalisées en 1999, en 2002, en 2006 et 2011. En 2011, le suivi a mis en évidence une diminution des populations de 2 de ces espèces : le Lycopode inondé et la Renoncule Grande Douve. Il a donc été proposé de réaliser un suivi plus régulier pour l'espèce du Lycopode notamment, avec un pas de temps de 2 ans, permettant ainsi de contrôler plus précisément l'évolution de la population et d'évaluer la nécessité et la faisabilité de travaux de génie écologique, comme évoqué dans la fiche action G3. Les autres espèces seront contrôlées avec un pas de temps plus espacé, à savoir de 5/6 ans. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le suivi du Lycopode inondé sur le marais, par transect, tous les 2 ans. Cette action pourra être financée dans le cadre de la politique ENS. ➤ Poursuivre le suivi des 5 autres espèces sur le marais, par transect, tous les 4 ans Cette action pourra être financée dans le cadre de la politique ENS. ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre d'études réalisées Nombre d'habitats d'intérêt communautaire et surface concernées par les inventaires et/ou suivis ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="846 1094 2130 1206" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ENS 43</th> <th style="text-align: center;">Année 1</th> <th style="text-align: center;">Année 2</th> <th style="text-align: center;">Année 3</th> <th style="text-align: center;">Année 4</th> <th style="text-align: center;">Année 5</th> <th style="text-align: center;">Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi Lycopode inondé</td> <td style="text-align: center;">2440 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2440 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2440 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Suivi 5 espèces patrimoniales</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">3050 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ENS 43	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Suivi Lycopode inondé	2440 €		2440 €		2440 €		Suivi 5 espèces patrimoniales			3050 €				<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice, CBNMC, bureau d'études, associations naturalistes
ENS 43	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																	
Suivi Lycopode inondé	2440 €		2440 €		2440 €																		
Suivi 5 espèces patrimoniales			3050 €																				

OBJECTIF B : Conserver les habitats tourbeux OBJECTIF H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Poursuivre les suivis hydrologiques	ACTION S3 ***																																		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés 7110* : Tourbière haute active 7140 : Tourbière de transition et tremblantes 91D0* : Tourbières boisées ◆ Espèces patrimoniales concernées Renoncule Grande Douve, Linaigrette grêle, Petite utriculaire, Drosera à feuilles rondes, Laîche des borbiers, Laîche filiforme, Scheuzérie des marais, Lycopode inondé ◆ Surface potentielle 26 ha Tourbière haute active : 20,94 ha Tourbière de transition et tremblantes : 5,4 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Plusieurs suivis hydrologiques, réalisés par le service de l'eau et des milieux aquatiques de la DREAL Auvergne, ont été mis en place sur le marais depuis 2001 afin d'évaluer le fonctionnement hydrologique de la tourbière (évaluer les fluctuations de la nappe, quantifier les précipitations et évaluer les apports du bassin versant). Ainsi, depuis 2001, un suivi piézométrique a été mis en place sur le marais, avec la pose de 6 piézomètres dont 4 en périphérie du marais et 2 au centre. Depuis 2003, ce suivi a été couplé à un suivi climatologique avec la pose d'un pluviomètre. Ce double suivi a été associé de 2002 à 2005 à un suivi physico-chimique sur différents points de mesure : au niveau des 3 piézomètres en périphérie du marais, au centre du marais, à l'exutoire, au niveau des 2 sources et à l'est du marais. Cette étude a permis d'obtenir de nombreuses informations sur le fonctionnement de la tourbière, et notamment de révéler la présence de concentrations élevées de matières organiques au niveau des exutoires. Il serait donc intéressant, d'une part, de réaliser une seconde session de suivi physico-chimique afin de réévaluer les apports du bassin versant sur la tourbière et d'autre part, de poursuivre le suivi piézométrique afin de pérenniser la veille sur le marais de Limagne. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuivre le suivi piézométrique sur 3 piézomètres en périphérie du marais (au lieu de 6) : suivi tous les ans avec un relevé des appareils de mesure deux fois par an. Ce suivi est à coupler avec le suivi pluviométrique. ➢ Remettre à jour les données physico-chimiques datant de 2002-2005 sur différents points du marais (à déterminer avec la structure animatrice, en fonction des enjeux et actions de gestion) : à réaliser en année 2 pour visualiser l'évolution depuis 2005 ➢ Réaliser en complément des mesures physico-chimiques un suivi des diatomées en lien avec l'étude réalisée par l'université de Saint-Etienne en 2007-2010 ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre d'études réalisées ◆ Echéancier <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">DREAL Auvergne</th> <th style="width: 12.5%;">Année 1</th> <th style="width: 12.5%;">Année 2</th> <th style="width: 12.5%;">Année 3</th> <th style="width: 12.5%;">Année 4</th> <th style="width: 12.5%;">Année 5</th> <th style="width: 12.5%;">Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suivi piézométrique</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="7">ENS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 20%;">Suivi physico-chimique</td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;">3000 €</td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> <td style="width: 12.5%;"></td> </tr> <tr> <td>Suivi diatomée</td> <td></td> <td>4000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> 	DREAL Auvergne	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Suivi piézométrique	X	X	X	X	X	X	ENS							Suivi physico-chimique		3000 €					Suivi diatomée		4000 €				
DREAL Auvergne	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																														
Suivi piézométrique	X	X	X	X	X	X																														
ENS																																				
Suivi physico-chimique		3000 €																																		
Suivi diatomée		4000 €																																		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement ENS : 7000 € Estimation du budget basée sur : Suivi piézométrique : financement DREAL Auvergne Suivi physico-chimique : 3 000 € Suivi diatomée : 4 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice, DREAL Auvergne, bureau d'études, organisme compétent 																																			

OBJECTIF H : Assurer une veille environnementale et poursuivre les suivis	Réaliser des inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus						ACTION S4 **																																																
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description L'état des lieux du DOCOB révèle une connaissance limitée des espèces faunistiques du site. En effet, si les espèces végétales font l'objet de plusieurs inventaires et suivis, les espèces faunistiques n'ont été que peu étudiées, à l'exception des amphibiens qui ont fait l'objet d'un inventaire en 2014-2015 dans le cadre de la politique ENS du département. Cette action consiste donc en la réalisation d'inventaires sur les groupes d'espèces faunistiques méconnus du site. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser un inventaire afin de préciser la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le ruisseau de l'Ance. En effet, dans le cadre de la concertation pour l'état des lieux du DOCOB, la fédération de pêche avait indiqué la présence possible de l'espèce sur le site. ➢ Réaliser un inventaire des odonates afin de repreciser le statut de l'agrion de mercure sur le site et de rechercher des espèces complémentaires. ➢ Réaliser un inventaire des lépidoptères et orthoptères afin d'améliorer la connaissance sur le site. ➢ Réaliser un inventaire ornithologique : cet inventaire permettrait d'identifier les espèces nicheuses ou de passage sur le site et d'identifier des secteurs à enjeu (notamment les aires de nidification). 																																																						
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 ENS : DÉPARTEMENT43 Budget de 10 500 € Estimation du budget basée sur : Inventaire ornithologique : 1500 € Inventaire odonates : 3000 € Inventaire orthoptères : 2000 € Inventaire papillons : 3000 € Inventaire Ecrevisses à pattes blanches : 1000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre d'études réalisées Nombre d'espèces d'intérêt communautaire (voire remarquables) et stations concernées par les inventaires et/ou suivis ◆ Echéancier <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Natura 2000</th> <th style="width: 12.5%;">Année 1</th> <th style="width: 12.5%;">Année 2</th> <th style="width: 12.5%;">Année 3</th> <th style="width: 12.5%;">Année 4</th> <th style="width: 12.5%;">Année 5</th> <th style="width: 12.5%;">Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inventaire Ecrevisses</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inventaire odonates</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">ENS 43</td> </tr> <tr> <td>Inventaire orthoptères</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inventaires papillons</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inventaires oiseaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1500 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice, bureau d'études, associations naturalistes 						Natura 2000	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Inventaire Ecrevisses				1000 €			Inventaire odonates				3000 €			ENS 43							Inventaire orthoptères					2000 €		Inventaires papillons				3000 €			Inventaires oiseaux				1500 €		
Natura 2000	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																																	
Inventaire Ecrevisses				1000 €																																																			
Inventaire odonates				3000 €																																																			
ENS 43																																																							
Inventaire orthoptères					2000 €																																																		
Inventaires papillons				3000 €																																																			
Inventaires oiseaux				1500 €																																																			

<p>OBJECTIF G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB</p> <p>OBJECTIF I : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances</p>	<p>Organiser des réunions et coordonner les acteurs</p>		<p>ACTION A1 ***</p>												
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Cette action intègre la phase formelle d'animation, à savoir l'organisation des réunions partenariales, du comité de pilotage et des groupes de travail mais aussi la phase informelle, à savoir les échanges réguliers entre structures (contacts téléphoniques, courriels, échanges épistolaires). Cette action a pour objectif de porter à connaissance des acteurs locaux (usagers, structures partenaires, élus...) la démarche Natura 2000 et ses outils afin d'accroître leur engagement dans la prise en compte des enjeux et de la préservation du patrimoine naturel du site. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser des réunions régulières du COPIL durant la mise en œuvre du DOCOB ➢ Réaliser des groupes de travail lors d'échanges sur des thématiques précises (mesures de gestion, moyens mobilisés...) ➢ Conseiller et échanger avec les acteurs du territoire : structures partenaires, collectivités, usagers, propriétaires, gestionnaires.... ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre de COPIL et de participants Nombre de groupes de travail et de participants Nombre de réunions partenariales organisées lors de l'animation annuelle Nombre de structures partenaires contactées lors de l'animation annuelle Nombre de projets pour lesquels l'animateur a apporté un conseil Nombre de formations suivies par l'animateur Nombre de formations auxquelles l'animateur est intervenu ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1190 2029 1270" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2600 €</td> <td>2600 €</td> <td>2600 €</td> <td>2600 €</td> <td>2600 €</td> <td>2600 €</td> </tr> </tbody> </table> 			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €	2600 €										
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 15 600 € Estimation de budget basée sur : COPIL et groupes de travail : 1005€/an (forfait) Gouvernance : 500€/an Liens avec les prestataires : 500€/an Coordination structure porteuse : 515 € 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice 													

OBJECTIF G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Animer des MAEC, contrats et charte		ACTION A2 ***												
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Cette action consiste en l'information et l'accompagnement à l'adhésion des propriétaires, gestionnaires (agriculteurs, sylviculteurs..) et/ou des collectivités aux outils contractuels de la démarche Natura 2000, à savoir les MAEC, les contrats et les chartes. Cette action a pour objectif d'accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 pour une prise en compte des enjeux et de la préservation du patrimoine naturel du site dans leurs pratiques et leurs gestions des parcelles. L'animation 2015 sera centrée sur le montage et l'animation du projet agroenvironnemental afin de pouvoir engager le site dans la nouvelle programmation 2014-2020 de MAEC. Pour ce faire, en lien avec la DDT et la chambre d'agriculture de Haute-Loire, une concertation sera menée avec les acteurs du territoire et les exploitants afin d'élaborer les nouvelles MAEC. Le projet agroenvironnemental réalisé s'appuiera sur les préconisations du DOCOB et sur le bilan de la précédente programmation. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➢ Monter un projet agro-environnemental avec les structures partenaires du territoire (SMAT du Haut Allier, DDT, Chambre d'agriculture, SICALA...) et les exploitants : diagnostic du territoire et des exploitations, définition du périmètre d'intervention et des MAEC... ➢ Informer et conseiller les gestionnaires, propriétaires et/ou collectivités de l'existence des mesures contractuelles (MAEC, contrats et chartes) ➢ Accompagner les agriculteurs à la contractualisation des MAEC ➢ Accompagner les gestionnaires, propriétaires et/ou collectivités dans le montage de contrats Natura 2000 ➢ Accompagner les gestionnaires, propriétaires et/ou collectivités dans la signature de chartes Natura 2000 														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 PAEC : Etat, FEADER Budget total de 26 000 € Estimation de budget basée sur : Animation du projet agroenvironnemental : 6000€ (animateur + sous-traitance organisme spécialisé) Animation Contrats et chartes : 4000€/an 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre de contractualisations aux MAEC et surfaces engagées Nombre de contrats Natura 2000 réalisés et surfaces concernées Nombre de contractualisation à la charte et surfaces engagées ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1163 2029 1227"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6000 €</td> <td>4000 €</td> <td>4000 €</td> <td>4000 €</td> <td>4000 €</td> <td>4000 €</td> </tr> </tbody> </table> 		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	6000 €	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
6000 €	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €	4000 €										
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice, organisme agricole spécialisé 													

OBJECTIF G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Assurer la gestion administrative et financière		ACTION A3 ***														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Habitats d'intérêt communautaire concernés</u> Tous ◆ <u>Espèces patrimoniales concernées</u> Tous ◆ <u>Surface potentielle</u> Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Description</u> Cette action intègre la gestion du projet (administrative, financière, formations...). Elle a pour objectif de veiller au bon déroulement de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000. ◆ <u>Moyens d'actions</u> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Assurer la gestion technique et financière de la démarche Natura 2000 sur le site : budgétisation, suivi des dépenses et des prestataires ➢ Suivre les procédures administratives et la contractualisation aux outils de la démarche Natura 2000 ◆ <u>Indicateurs d'évaluation de l'action</u> Budget engagé Nombre de contractualisations aux outils contractuels Nombre d'actions suivies 																
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Financement</u> Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 6000 € <p>Estimation du budget basée sur : Gestion administrative, financière : 1000€/an</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Echéancier</u> <table border="1" data-bbox="716 933 2027 997"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> </tr> </tbody> </table>					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6												
1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €												
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Maître d'ouvrage</u> Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maître d'œuvre</u> Structure animatrice 															

OBJECTIF G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Réaliser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB		ACTION A4 ***																							
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Cette action intègre 2 phases. La première phase consiste au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB afin d'évaluer l'efficacité et l'adéquation entre les objectifs du DOCOB et les mesures mises en œuvre. La seconde phase de l'action consiste en la révision du DOCOB, au terme de sa mise en œuvre au bout de 6 à 10 ans d'application. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➢ Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB : Réalisation de bilans annuels et pluriannuels Intégration des actions réalisées et résultats de suivi dans les indicateurs de suivi Saisie des données dans la base informatique SUDOCO ➢ Réviser le DOCOB : Réactualisation des diagnostics socio-économiques et écologiques Redéfinition des enjeux, objectifs et actions de gestion Organisation de groupes de travail et de COPIL pour discussion et validation des différentes étapes 																									
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 16 500 € Estimation du budget basée sur : Remplissage de SUDOCO : 400 €/an Bilans annuels : 400 €/an Révision DOCOB : 12 500€ 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre de bilans annuels et pluriannuels rédigés Temps passé au remplissage de SUDOCO Nombre de réunions partenariales organisées par l'animateur et participants Nombre de réunions et de participants au COPIL Nombre de DOCOBs distribués ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1062 2107 1171"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bilan et indicateurs</td> <td>800 €</td> <td>800 €</td> <td>800 €</td> <td>800 €</td> <td>800 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Révision DOCOB</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>12500 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour la partie « Développement du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB », l'animation de cette action sera annuelle et se déroulera durant la totalité de la période de mise en œuvre du DOCOB. Pour la partie « Finalisation de la mise en œuvre du DOCOB par la révision du document », l'animation de cette action se déroulera sur la dernière année de mise en œuvre du DOCOB.</p> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse • Maître d'œuvre Structure animatrice 						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Bilan et indicateurs	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €		Révision DOCOB						12500 €
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																				
Bilan et indicateurs	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €																					
Révision DOCOB						12500 €																				

OBJECTIF G : Assurer la mise en œuvre du DOCOB	Mettre en œuvre des actions non contractuelles		ACTION A5 **														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description Cette action consiste en la mise en place d'actions non contractuelles telle que la prise de contact avec des financeurs potentiels autre que l'Etat et l'Europe pour le financement de mesures préconisées dans le DOCOB non éligibles au titre de la contractualisation ou non prises en compte dans le plan de financement. La structure animatrice pourra également apporter des conseils auprès des collectivités ou maîtres d'ouvrages pour l'acquisition foncière ou la signature de conventions de gestion sur des parcelles à enjeux. ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la prise de contact avec des financeurs potentiels autre que l'Etat et l'Europe ➤ Développer la maîtrise foncière ou d'usage : <ul style="list-style-type: none"> Développement d'une veille foncière sur les parcelles du site Mise en place de conventions de gestion ou acquisition sur des parcelles à enjeux (notamment dans le cadre de la remise en pâturage de secteurs en cours de fermeture) ➤ Etude complémentaire historique de l'évolution des paysages avant 1948 																
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 3000 € Estimation de budget basée sur : 500€/an 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre de financeurs potentiels contactés Superficie d'acquisition foncière Superficie des parcelles soumis à une convention Nombre de conventions signées ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="714 1110 2029 1171" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> </tbody> </table> 					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6												
500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €												
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 		<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice 														

<p>OBJECTIF I : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances</p>	<p>Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000</p>		<p>ACTION A6 ***</p>												
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Habitats d'intérêt communautaire concernés</u> Tous ◆ <u>Espèces patrimoniales concernées</u> Tous ◆ <u>Surface potentielle</u> Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Description</u> Cette action intègre l'expertise des études d'incidences pour conseiller et accompagner les porteurs de projets, mais aussi l'aide aux porteurs de projets lors de mesures compensatoires. Cette action a donc pour objectif le respect de l'application des études d'incidences et des mesures compensatoires vis-à-vis des objectifs de la démarche Natura 2000. Cette action prévoit également de définir des modalités d'intervention dans les cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles ou issues d'activités anthropiques. ◆ <u>Moyens d'actions</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une veille environnementale sur les projets d'aménagement au sein et à proximité du site, dans le but d'accompagner en amont des projets les porteurs de projets ➤ Répondre aux sollicitations des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences ➤ Accompagner les porteurs de projets par la mise à disposition des informations relatives aux habitats et espèces désignés par la directive ➤ Accompagner les porteurs de projets en cas de mesures compensatoires dans la définition d'actions pour minimiser les impacts sur les habitats et espèces ➤ Mettre en place un suivi de l'application des mesures compensatoires et développer un suivi scientifique afin d'évaluer l'efficacité des mesures réalisées ➤ Définir les modalités d'intervention dans les cas d'urgence de gestion de crise suite à des catastrophes naturelles, en lien avec les réflexions en cours avec les services de l'état (DDT) : une liste de risque a d'ores et déjà été définie pour le site du Marais de Limagne (risque 1 – incendie, risque 2 – pollution, risque 3 – tempête, risque 4 – glissement de terrain) : <ul style="list-style-type: none"> établir une réflexion / coordination avec les éventuels gestionnaires, pour prévenir les dommages en cas d'aléas, notamment d'infrastructures susceptibles de causer des atteintes aux milieux, déterminer des priorités d'action : avertir et stopper l'aléas (première étape), constatation des dommages (seconde étape), remise en état des lieux/milieux (troisième étape) et évaluation (quatrième étape). ◆ <u>Indicateurs d'évaluation de l'action</u> Nombre de projets soumis à études d'incidences Nombre de projets pour lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont au porteur de projet Nombre de projets pour lesquels l'animateur a transmis un avis pour les services de l'Etat ◆ <u>Echéancier</u> <table border="1" data-bbox="772 1270 2085 1334" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>Année 1</td> <td>Année 2</td> <td>Année 3</td> <td>Année 4</td> <td>Année 5</td> <td>Année 6</td> </tr> <tr> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> </table> 			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €										
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Financement</u> Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 3000 € Estimation de budget basée sur : 500€/an 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Maître d'ouvrage</u> Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maître d'œuvre</u> Structure animatrice 													

OBJECTIF I : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances	Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales		ACTION A7 ***												
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Habitats d'intérêt communautaire concernés</u> Tous ◆ <u>Espèces patrimoniales concernées</u> Tous ◆ <u>Surface potentielle</u> Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Description</u> Cette action consiste en la communication régulière et l'organisation de réunions partenariales entre les acteurs des différentes politiques territoriales. Cette action a donc pour objectif de parfaire la coordination entre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et les autres politiques publiques du territoire. En effet, le marais de Limagne est un ENS du département et a été désigné comme APB en 1997. Il est inscrit dans le territoire d'intervention du SAGE du Haut-Allier et du CRE affluents de l'Allier, portés par le SICALA et le SMAT du Haut-Allier. En outre, le marais de Limagne est en limite du Pays du Velay et du Pays de Lafayette. Il a également été intégré dans le PLU de la commune de Siaugues-Sainte-Marie. Par ailleurs, le projet de PNR Haut-Allier concernerait pour partie le marais de Limagne. ◆ <u>Moyens d'actions</u> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Assurer l'articulation des différentes politiques publiques par des échanges réguliers entre les différentes structures gestionnaires du site ➢ Mettre à disposition aux acteurs des différentes politiques publiques les informations nécessaires à la prise en compte de la présence du site Natura 2000 et de ses enjeux ➢ Participer aux réunions des politiques territoriales et des porteurs de projets de territoire : PNR, Schémas de cohérence territoriale (SCOT), SAGE... ➢ Veiller à la prise en compte des préconisations du DOCOB dans la réalisation et/ou l'adaptation d'aménagement, des documents d'urbanisme et des programmes d'actions 														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Financement</u> Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 3000 € Estimation du budget basée sur : 500 €/an 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indicateurs d'évaluation de l'action</u> Nombre d'échanges avec les structures partenariales lors de l'animation Nombre de structures partenaires contactées lors de l'animation annuelle ◆ <u>Echéancier</u> <table border="1" data-bbox="775 1123 2085 1185" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> </tbody> </table> 		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €										
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Maître d'ouvrage</u> Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maître d'œuvre</u> Structure animatrice 													

<p>OBJECTIF I : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site grâce à la valorisation et la diffusion des connaissances</p> <p>OBJECTIF J : Mettre en valeur le site</p>	<p>Développer des outils de communication et de valorisation à destination des différents publics du site</p>	<p>ACTION CV1 **</p>														
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Habitats d'intérêt communautaire concernés Tous ◆ Espèces patrimoniales concernées Tous ◆ Surface potentielle Site Natura 2000 : 234 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Description <p>Cette action intègre la communication, la sensibilisation et l'information de la démarche Natura 2000, des outils proposés et des enjeux du site auprès des différents publics du site. Il s'agit donc d'adapter les outils de communication et de valorisation au public cible (propriétaires, usagers, scolaires, gestionnaires, grand public...) et à l'objectif fixé.</p> <p>Il est à noter que l'aménagement du marais de Limagne est en discussion avec de nombreux acteurs afin de faire de ce site un lieu unique dans l'accueil du public et des scientifiques. Ce projet est essentiellement porté par le Département dans le cadre de sa politique ENS. Néanmoins, une participation via la démarche Natura 2000 pourra être envisagée notamment par la pose de panneaux d'information et/ou de police, ou encore par l'installation de dispositifs de canalisation du public vers des secteurs sensibles.</p> ◆ Moyens d'actions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédiger des bulletins d'information et/ou des encarts dans le bulletin municipal tous les 2 ans (usagers et propriétaires) ➤ Proposer des sorties nature ou des balades contées et de découverte tous les 2 ans (usagers et propriétaires) ➤ Proposer des animations scolaires tous les 3 ans ➤ Diffuser le document d'objectifs aux acteurs locaux ➤ Proposer des formations à l'intention des acteurs locaux : gestionnaires, professionnels du tourisme... tous les 3 ans ➤ Participer à l'aménagement du site (tout public): <ul style="list-style-type: none"> Pose de panneaux d'information et/ou de police : contractualisation au contrat A32326P-Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact Installation de dispositifs de canalisation du public : contractualisation au contrat A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès 															
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Financement Animation N2000 : Etat, FEADER, DÉPARTEMENT43 Budget de 6000€ (hors aménagement du site) <p>Estimation du budget basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bulletin d'information : 780€ (forfait) Sortie nature contée : 590€ (forfait) Animation scolaire : 370€ (forfait) Formation : 1100€ (forfait) Conception et pose de panneaux : 4 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Indicateurs d'évaluation de l'action Nombre de DOCOBs diffusés Nombre de bulletins d'informations rédigées et envoyés par cible de public Nombre d'encarts municipaux écrits Nombre de formations réalisées et participants Nombre de sorties nature ou balades contées, animations scolaires Nombre de panneaux d'information et/ou de police Nombre d'aménagements de canalisation du public ◆ Echéancier <table border="1" data-bbox="734 1257 2110 1321" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;">Année 1</td> <td style="width: 15%;">Année 2</td> <td style="width: 15%;">Année 3</td> <td style="width: 15%;">Année 4</td> <td style="width: 15%;">Année 5</td> <td style="width: 15%;">Année 6</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> <td>1000 €</td> </tr> </table>			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6										
	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €										
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maître d'ouvrage Structure porteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Maître d'œuvre Structure animatrice, animateur pédagogique, CRPF 														



F – MOYENS PROPOSES

Animation du Document d'objectif

L'animation générale du DOCOB constitue l'un des moyens de parvenir à la préservation des espèces et des habitats. Cette action comprend notamment la concertation avec les acteurs, la sensibilisation ainsi que l'ensemble du travail préalable nécessaire à la mise en œuvre des actions contractuelles.

Les actions d'animation identifiées dans ce DOCOB et détaillées préalablement dans les fiches actions sont :

- Organiser des réunions et coordonner les acteurs
- Animer des MAEC, contrats et charte
- Assurer la gestion administrative et financière
- Développer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB
- Mettre en œuvre des actions non contractuelles
- Assurer une assistance à l'application du régime des incidences Natura 2000
- Favoriser la coordination avec les différentes politiques publiques territoriales

Mesures contractuelles

CONTRATS Natura 2000

Les contrats Natura 2000 éligibles sur le site du marais de Limagne sont précisés dans le tableau à la suite.

TABLEAU 18 : CONTRATS NATURA 2000

Intitulé de la Mesure	Objectif de la Mesure	Engagements rémunérés
A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	Ouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe...
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Equipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...), abreuvoirs, passage canadiens....
A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.	Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, entretien des équipements pastoraux, suivi vétérinaire....
A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrôler la croissance de certaines tâches arbustives ou réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité	Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe...
A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Mettre en œuvre des opérations de réhabilitation ou/et de plantation en faveur des espèces d'intérêt communautaire que les éléments paysagers accueillent	Taille/élagage/recépage/étêtage des arbres sains, débroussaillage, reconstitution et remplacement des arbres manquants, création d'arbres têtards...
A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Mettre en œuvre des opérations d'entretien en faveur des espèces d'intérêt communautaire que les éléments paysagers accueillent	Taille/élagage/recépage/étêtage des arbres sains, entretien des arbres têtards...
A32307P - Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	Mettre en œuvre l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage (retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle)	Tronçonnage, dessouchage, débroussaillage, étrépage ou décapage manuel ou mécanique...
A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Restaurer les ripisylves et la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.	Coupe de bois, dessouchage, débroussaillage...

Intitulé de la Mesure	Objectif de la Mesure	Engagements rémunérés
A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Réaliser la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés dans les zones hébergeant des types d'habitats d'intérêt communautaire très sensibles au piétinement, à l'érosion, à l'abrouissement ou aux risques inhérents à la divagation des troupeaux, ainsi qu'aux dégradations	Fourniture et pose de poteaux/grillage/clôture, création de fossés ou de talus interdisant l'accès, entretien des équipements...
A32326P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Mettre en place des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.	Conception et pose de panneaux d'information
A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en œuvre des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.	
F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées	Mettre en œuvre des opérations de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive.	Travail du sol, lutte contre les espèces concurrentes, plantation ou enrichissement, mise en défens de régénération acquise
F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Réaliser des travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site	Coupes d'arbres, enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr...
F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Mettre en œuvre les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.	Structuration des peuplements, coupe de bois, débroussaillage...
F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action	Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, arrachage ou coupe manuel, transport des produits de coupe...
F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Mettre en place un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive	Maintien sur pied d'arbres sénescents pendant 30 ans

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

Les mesures agro-environnementales proposées sur le site du Marais de Limagne ont été définies dans le cadre de la programmation PAC 2015-2020. Pour cette programmation, elles sont inscrites dans un projet agro-environnemental global « Haut Allier – Devès », porté par le SMAT du Haut-Allier, qui s'étend sur un territoire intégrant 71 communes dans leur intégralité ou pour partie, pour une surface totale d'environ 89 412 hectares. Ce territoire est constitué autour des gorges de l'Allier, bordé par le plateau du Devès à l'est et la Margeride à l'ouest. La rivière Allier est l'axe principal de ce territoire.

Les mesures présentées ci-après ne sont actuellement qu'à l'état de projet et n'ont pas été validées lors de la Commission Régionale Agro-environnementale.

Mesures systèmes

Une mesure système pourra être contractualisée sur le territoire du PAEC :

- Mesure « système herbager et pastoral », avec un niveau de risque correspondant au niveau 1 (déprise) et un taux annuel minimal de surfaces cibles dans la surface herbagère et pastorale à respecter de 50 % ;

Cette mesure, proposée principalement pour le secteur prioritaire du PAEC correspondant au Haut-Allier n'est que très peu adaptée au marais de Limagne.

Engagements unitaires éligibles sur le marais de Limagne

Type de milieu	Engagement ou combinaison d'engagements
Pelouses sèches	HERBE 03: Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
	HERBE 07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
	HERBE 03: Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
Prairies de fauche	HERBE 07: Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
Prairies pâturées	HERBE 03: Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
	HERBE 03: Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
	HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
Haies	LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente



**CHARTRE NATURA 2000 sur le site
FR 8301007 « Marais de Limagne »**

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

CLAUSE PARTICULIERE

Lorsque le propriétaire contractant n'est pas l'exploitant des terrains engagés dans la charte, il s'engage à soustraire au montant du loyer annuel, au moins 75% du montant de l'exonération.

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① **Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.** La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

② **Informier tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).** Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ **Ne pas autoriser la pratique des sports motorisés** en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Contrôle sur place et absence/présence de document autorisant cette pratique.

④ **Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas jeter ou entreposer de déchets, notamment dans le marais** (gravas, rémanents forestiers, ordures, etc...). La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement.

Point de contrôle : Affleurement du sol naturel.

⑤ **Ne pas relâcher ou implanter d'espèces qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locale** (liste en annexe 1).

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

PARCELLES AGRICOLES, PRAIRIES, PATURES ET LANDES

Engagements soumis à contrôles

① **Proscrire la mise en place de rases, drains et de tout autre ouvrage accélérant la circulation de l'eau** au détriment de sa filtration par la végétation.

Point de contrôle : Contrôle sur place après état des lieux au préalable.

② **Maintenir les éléments paysagers** ralentissant le ruissellement et favorisant la filtration naturelle de l'eau (haies, talus).

Point de contrôle : Contrôle sur place après état des lieux au préalable.

③ **Ne pas boiser les parcelles agricoles exploitées.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.

④ **Ne pas retourner les prairies naturelles fauchées et/ou pâturées, pacages et landes.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

TOURBIERES

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas réaliser de boisement volontaire.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.

② **Proscrire la mise en place de rases, drains et de tout autre ouvrage accélérant la circulation de l'eau.**

Point de contrôle : Contrôle sur place après état des lieux au préalable.

☐ MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Engagements soumis à contrôles

① **Lors de reboisements,, planter des essences autochtones** (hêtre, frêne, érables, tilleul, sapin, pin sylvestre...liste en annexe 2). Le cas échéant, si nécessaire, le mélèze, bien que non autochtone peut être utilisé en quantité limitée. (liste non exhaustive susceptible d'être complétée après avis favorable du COPIL).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

② **Favoriser les feuillus autochtones** (chênes, hêtres, frênes, érables, merisier, tilleul, aulnes et saules) **pour la diversification des plantations** (20% de la surface des travaux ou 30% si reconstitution).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

③ **Ne pas sous-soler dans le sens de la plus grande pente.**

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

④ **Limiter l'usage des phytosanitaires aux produits de traitement autorisés contre l'hylobe et le fomès.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ **Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants** sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

☐ MILIEUX FORESTIERS : HETRAIES (Relevant de la Directive Habitats)

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas réaliser de coupes à blancs. Limiter les trouées de régénération à 0,5 ha.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blancs.

② **Maintenir plusieurs arbres sénescents, morts ou à cavités existants** sauf en cas de risques sanitaires ou de sécurité publique. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité, seront laissés sur place.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

③ **Ne pas procéder à des substitutions artificielles d'essences.**

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers.

④ **Limiter l'usage des phytosanitaires aux produits de traitement autorisés contre l'hylobe et le fomès.**

Point de contrôle : Contrôle sur place.

COURS D'EAU ET BERGES

Engagements soumis à contrôles

① **Ne pas planter de résineux à moins de 10 mètres de la berge.**

Point de contrôle : Contrôle sur place après état des lieux au préalable.

② **Maintenir la ripisylve** sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le signataire s'engage à informer la structure animatrice avant toute intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place après état des lieux au préalable

③ **Ne pas planter de peupliers hybrides, érable negundo, ni de robinier.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations de ces espèces.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels
- Limiter les interventions (désherbage) sur la végétation entre le 15 mars et le 15 juillet
- Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000
- Informer la structure animatrice de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes
- Informer la structure animatrice natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

PARCELLES AGRICOLES, PRAIRIES, PATURES ET LANDES

- Eviter de fertiliser les pacages
- Eviter le parage d'animaux avec complémentation alimentaire.
- En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (éviter les traitements de la famille des avermectines) et in fine sur les chauves-souris.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne).
- Privilégier le choix d'essences adaptées à la station forestière et favoriser une diversification des essences.
- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)
- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

COURS D'EAU ET BERGES

- Privilégier la non-intervention sur les forêts riveraines à l'exception des coupes visant le maintien réglementaire des écoulements, la sécurité des biens et des personnes.
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires de cours d'eau.
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur la berge.
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et aux cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures peuvent ainsi être installées dans cet objectif.

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.

Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne

Taxon	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité	
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon
<i>Luciwigia pluriisp.</i>	Luciwigia à grandes fleurs
<i>Luciwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie faux-Péplis
<i>Luciwigia peploides</i> (Kuntze) P.H. Raven	Myrtophylle du Brésil
<i>Myrsophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Paspale distique
<i>Paspalum distichum</i> L.	Renouée du Japon
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Bohême
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtkova	
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Samanier & Levier	Berce du Caucase
Espèces secondaires	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia pluriisp.*</i>	Armoise annuelle
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise des frères Verlot
<i>Artemisia verlotorum</i> Lautot	Aster laucolé
<i>Aster pluriisp.</i>	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster de Nouvelle-Belgique
<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster à feuilles de saule
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster changeant
<i>Aster x salignus</i> Willd.	Azolla fausse-fougère
<i>Aster x varicolor</i> Willd.	Bident feuillu
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Bidens frondosa</i> L.	Campyropis utroflexus
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Collomie à grandes fleurs
<i>Campyropis utroflexus</i> (Hedw.) Brid.*	Vergerette de Blake
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Vergerette de Buenos Aires
<i>Coryca blakii</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette du Canada
<i>Coryca bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Coryca canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Sumatra
<i>Coryca floribunda</i> Kuntze	Herbe de la Pampa
<i>Coryca sumatrensis</i> (Retz) E. Walker	Orpin de Helms
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Elodée du Canada
<i>Crossula helmsii</i> (I. Kirk) Codelayne	Elodée de Nuttall
<i>Elodea pluriisp.</i>	Galega officinal
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Helianthe rude
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H. St. John	Helianthe tubereux (Topinambour)
<i>Galega officinalis</i> L.*	Helianthe vivace
<i>Helianthus pluriisp.*</i>	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Balsamine de Balfour
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Balsamine du Cap
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Balsamine à petites fleurs
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Levée deau muscule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Levée deau turcifer
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Lindemie douteuse
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Lysichiton d'Amérique
<i>Lemna pluriisp.</i>	Vigue-vierge à cinq folioles
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Paspale dilaté
<i>Lemna turcifer</i> Landolt	Bambous
<i>Lithosmia dubia</i> (L.) Pennel	Raisin d'Amérique
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H. St. John*	Renouée à épis nombreux
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kern) Fritsch	Laurier-cerise
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Cerisier tardif
<i>Phyllostachys pluriisp. Sasa pluriisp. Pseudoblastus pluriisp. Sinarundinaria pluriisp.*</i>	Sumac de Virginie
<i>Phytolacca americana</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Polygonum poly-stachium</i> Meisn.	Robunier faux-acacia
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Seneçon du Cap
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Verge d'or du Canada
<i>Rhus pluriisp.*</i>	Verge d'or géante
<i>Rhus typhina</i> L.	Sporobole de l'Inde
<i>Rhus cortaria</i> L.	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Robinia pseudo-acacia</i> L.	Véronique voyageuse
<i>Senecio maequilobus</i> DC.	Lampoude blanchâtre
<i>Solidago pluriisp.</i>	Lampoude d'Inde
<i>Solidago canadensis</i> L.	Lampoude à gros fruits
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Lampoude épineuse
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Tor.) Wood	
<i>Varonica peregrina</i> L.*	
<i>Xanthium pluriisp.</i>	
<i>Xanthium album</i> (Widder) Scholz & Stüdkop	
<i>Xanthium italicum</i> Moretti	
<i>Xanthium orientale</i> L.	
<i>Xanthium spinosum</i> L.	

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE FORESTIERE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Erable plane (*Acer platanoides*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
- Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Saule marsault (*Salix gr. caprea*)
- Sapin pectiné (*Abies alba*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
- Tremble (*Populus tremula*)
- Mélèze (*Larix decidua*)



G – SUIVIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

TABLEAU 19 : INDICATEURS DE PRESSION

	Indicateurs	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial en 1999	Etat cumulé en 2014
INDICATEURS DE PRESSION	Indicateurs de pression d'origine humaine				
	Nombre d'habitants permanents (population municipale INSEE)	Nombre	A6	ND	1241 (population en 2009)
	Nombre d'exploitants agricoles	Nombre	G1, G2	23	20
	Surface agricole utile déclarée	Surface en ha	G1, G2	89 ha	110 ha
	Carrière	Nombre	A6	1 (carrière de Lapeyre)	1 (carrière de Lapeyre)
	Projets soumis à études d'incidences	Nombre	A6	0	1
	Manifestations sportives soumises à études d'incidences	Nombre	A6	0	A compléter
	Fréquentation touristique	Nombre	CV1	2000 personnes par an	800 personnes par an
	Indicateurs de pression d'origine naturelle				
	Occupation du sol	%	G1, G2, G6	Forêts : 46% Pelouses et prairies : 17% Systèmes culturaux : 22% Zones humides : 15%	Forêts : 43% Pelouses et prairies : 33% Systèmes culturaux : 13% Zones humides : 11%
	Proportion des différents types de surfaces agricoles	Pourcentage	G1, G2	ND	ND
	Linéaire de haies	Linéaire	G4	ND	ND
	Précipitations moyennes annuelles	mm/m ² /an	A4	900mm	700mm (station du marais)
Températures moyennes annuelles	°C	A4	ND	8°C	

TABLEAU 20 : INDICATEURS D'ETAT

	Indicateurs	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial en 1999	Etat cumulé en 2014	
INDICATEURS D'ETAT	Indicateurs d'état globaux					
	Habitats d'intérêt communautaire	Nombre & Surface en ha		2 habitats sur 21,2 ha	10 habitats sur 40,21 ha	
	<i>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires</i>			0	0,68 ha – EC mauvais	
	<i>6430 – Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes</i>			0	0,85 ha – EC mauvais	
	<i>6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude</i>			0	12,04 ha – EC mauvais	
	<i>7110 – Tourbières hautes actives</i>			18,5 ha – EC assez bon	20,94 ha – EC assez bon	
<i>7140 – Tourbières de transition et tremblants</i>			2,7 ha – EC bon état	5,4 ha – EC assez bon		
<i>8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>	Surface en ha & Etat de conservation	S1	0	0,05 ha – EC moyen		
<i>9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus</i>			0	0,56 ha – EC satisfaisant		
<i>9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>			0	21,19 ha – EC favorable		
<i>91DO – Tourbière boisée</i>			0	ND		
<i>91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</i>			0	0,08 ha – EC favorable		
Espèces d'intérêt communautaire			Nombre de stations & Etat de conservation	S2, S4	0	0
Espèces patrimoniales			Nombre		6 espèces de flore 4 espèces de faune	10 espèces de flore 4 espèces de faune
<i>Laiche des bourbiers</i>			Nombre de stations et/ou d'individus & Etat de conservation	S2, S4	présence	8 stations
<i>Laiche filiforme</i>	0	1 station vaste				
<i>Drosera à feuilles rondes</i>	présence	27 microstations				
<i>Linaigrette grêle</i>	présence	16 microstations				
<i>Lycopode inondé</i>	présence	30 microstations				
<i>Renoncule Grande Douve</i>	présence	5 microstations				
<i>Petite utriculaire</i>	0	1 station				
<i>Scheuzérie des marais</i>	présence	13 microstations				
<i>Orchis grenouille</i>	0	1 station				
<i>Galanthe des neiges</i>	0	1 station (plusieurs centaines de pieds)				
<i>Leucorrhine douteuse</i>	présence	présence				
<i>Busard Saint-Martin</i>	présence	2 couples				
<i>Sympetrum noir</i>	présence	présence				
<i>Vipère péliade</i>	présence	présence				
Concentrations de nitrates et phosphates dans l'eau de la ceinture périphérique du marais	Concentrations	G1, G4, G5, S3	0	A compléter		

TABLEAU 21: INDICATEURS DE REPONSE

Indicateurs	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial en 1999	Etat cumulé en 2014
Indicateurs de réponse globaux				
Budget engagé total			ND	196 223 € (2000 à 2013 inclus)
<i>Budget engagé animation</i>			ND	89 195 € (2000 à 2013 inclus)
<i>Budget engagé communication</i>	€	A4	ND	5 850 € (2013 inclus)
<i>Budget engagé suivis scientifiques</i>			ND	54 662 € (2000 à 2013 inclus)
<i>Budget engagé contrats</i>			0	6 601 € (en 2001)
<i>Budget engagé MAE</i>			0	39 915 € (2008 à 2013 inclus)
Surface du périmètre Natura 2000	Surface en ha	A4	234 ha	234 ha
Surface avec protection réglementaire	Surface en ha	A4	34,06 ha (APB)	34,06 ha (APB)
Bilans intermédiaires (annuel, trimestriel...)	Nombre	A4	0	A compléter
Temps de remplissage de SUDOCO	Nombre	A4	0	A compléter
Nombre de COPIL organisés	Nombre	A1	A compléter	A compléter
Nombre de groupes de travail	Nombre	A1, A4	0	A compléter
Nombre de réunions partenariales organisées	Nombre	A1, A7	0	A compléter
Nombre de personnes contactées ou rencontrées			0	A compléter
<i>Participants au COPIL</i>			0	
<i>Participants aux groupes de travail</i>			0	
<i>Partenaires rencontrés dans le cadre de la cohérence des politiques publiques territoriales</i>			0	
<i>Porteurs de projets rencontrés dans le cadre des études d'incidences</i>	Nombre	A1, A4, A6, A7	0	
<i>Collectivités informées, contactées ou rencontrées</i>			0	
<i>Propriétaires informés, contactés ou rencontrés</i>			0	
<i>Gestionnaires informés, contactés ou rencontrés</i>			0	
<i>Financeurs potentiels contactés ou rencontrés</i>			0	
Nombre de projets pour lesquels l'animateur a apporté un conseil	Nombre	A6	0	1
Contractualisation aux MAEC		A2	0	4 dossiers pour 42,5 ha
<i>MAET « Pelouses »</i>	Nombre d'exploitations & Surface en ha	G1	0	8,1 ha
<i>MAET « Prairies de fauche »</i>		G1	0	25,75 ha
<i>MAET « Cultures »</i>		G1	0	8,65 ha
<i>MAET « Haies »</i>		G4	0	0
Contractualisation aux Contrats Natura 2000	Nombre de Contrats & Surface en ha	A2	0	1
<i>Contrats ni agricoles ni forestiers</i>		G2, G4, G5	0	0
<i>Contrats forestiers</i>		G6, G7	0	0

INDICATEURS DE REPONSE

Contractualisation à la Charte Natura 2000	Nombre de Chartes & Surface en ha	G1, G4, G6, A2	0	4 chartes sur 7,04 ha
Signature de convention de gestion	Nombre de convention & Surface en ha	G2, A5	0	0
Surface d'acquisition foncière	Surface en ha	G2, A5	0	0
Superficie des parcelles soumis à une convention	Surface en ha	G2, A5	0	0
Etudes naturalistes réalisées	Nombre	S1, S2, S3, S4	0	7
Indicateurs de réponse liée à une action précise				
Surface totale concernée par les travaux	Surface en ha & Linéaire	A2	0	0
<i>Remise en pâturage</i>	Surface en ha & Linéaire de clôtures	G1, G2	0	0
<i>Débroussaillage</i>	Surface en ha	G1, G2	0	0
<i>Restauration de forêts alluviales et ripisylves</i>	Surface en ha	G7	0	0
<i>Suppression de plantation de résineux allochtones</i>	Surface en ha	G6, G7	0	0
<i>Plantation d'éléments paysagers</i>	Linéaire & Nombre	G4	0	0
<i>Fossés d'écoulement aménagés</i>	Linéaire & Nombre	G5	0	0
Surface des îlots de sénescence et de vieillissement	Nombre & Surface en ha	G6	0	0
Surface en non-intervention volontaire	Surface en ha	G3, G7	0	0
Supports d'information mis en place sur le site	Nombre	CV1	0	5
<i>DOCOb distribués</i>	Nombre	A4, CV1	A compléter	A compléter
<i>Panneaux d'information ou de police</i>	Nombre	CV1	0	2
<i>Lettres d'information, communiqués de presse, encarts dans le bulletin municipal rédigés et distribués</i>	Nombre	CV1	0	2 lettres d'information (envoi aux 600 habitants)
<i>Sorties nature ou conférences réalisées</i>	Nombre & Nombre de participants	CV1	0	2 sorties avec 29 personnes
<i>Formations proposées auprès des acteurs du territoire</i>	Nombre & Nombre de participants	G1, G4, CV1	0	1 (7 exploitants rencontrés)
Aménagements de canalisation	Nombre & Linéaire	CV1	0	0



BIBLIOGRAPHIE

- ADASEA 43, 2009 – *Site Natura 2000 FR 8301077 Le Marais de Limagne : Bilan des actions agricoles 1999-2009*. 15p.
- ADASEA 43, 2009 – *Site Natura 2000 FR 8301077 Le Marais de Limagne : Bilan des actions menées 1999-2009*. 24p.
- ADASEA, 1999 – *Document d'Objectifs Natura 2000 sur le site N°FR8301077 : Le Marais de Limagne*. 37p.
- ANTONETTI P., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P., TORT M., 2006 – *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du Massif Central (2006), 984p.
- CBNMC, 2009 – *Complément d'inventaire et de cartographie des habitats naturels du bassin versant du site Natura 2000*. 24p.
- CHATELARD S., 2007-2010 – *Diagnostics écologique et paléoenvironnemental, Diatomées du Marais de Limagne et du Marais de Ribains*. 89p
- C.P.I.E du Velay, 1994 – *Propositions de mise en valeur du Marais de Limagne, Document n°1 : Etude*. ?.
- C.P.I.E du Velay, 1994 – *Propositions de mise en valeur du Marais de Limagne, Document n°2 : Etudes scientifiques complémentaires*. ?.
- C.P.I.E du Velay, 1994 – *Propositions de mise en valeur du Marais de Limagne, Document n°3 : Résumé de l'étude*. 56p
- CUBIZOLLE H., THEBAUD G., SEYTRE L., PORTERET J., TOURMAN A., 2009-2010 - *Les causes du développement de l'arbre sur les tourbières du Massif Central oriental (France) au cours du XXème siècle*. 170p.
- DIREN AUVERGNE, ? – *Rapport relatif au suivi piézométrique et physico-chimique de la tourbière du Marais de Limagne (Haute-Loire), juin 2001-décembre 2006*. 18p.
- HENOU HYDROGEOLOGUE CONSEIL, ? – *Etude hydrogéologique complémentaire du Marais de Limagne*. 33p.
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002 – *Cahier d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome 3, Habitats humides*. La documentation française (2002)
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE, 2002 – *Cahier d'habitats Natura 2000 : Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome 4, Habitats agropastoraux, Vol. 1 & Vol.2*. La documentation française (2002)
- SEYTRE L., DUMONT M., 2006 – *Suivi de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces du site Natura 2000 FR8301077 « Marais de Limagne » (Haute-Loire)*. 11p.
- SEYTRE L., HUGONNOT V., 2008 – *Suivi de la végétation du site Natura 2000 « Marais de Limagne » (Haute-Loire)*. 28p.
- SEYTRE L., 2003 – *Evolution des végétations du Marais de Limagne (Haute-Loire) au cours des 50 dernières années*. 22p.

Sites internet :

- <http://www.natura2000.fr/>
- <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>
- <http://inpn.mnhn.fr>
- <http://www.Département43.fr/>



ANNEXES

Annexe 1 : abréviations et acronymes

ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDT : Direction Départementale des territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENS : Espace naturel sensible
FDPPMA : Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agro-environnementales climatiques
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UE : Union européenne
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 2 : glossaire

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par la structure porteuse pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La DOCOB du site Natura 2000 du marais de Limagne – réactualisation février 2015

transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Direction issue de la fusion de la DIREN (direction régionale de l'environnement), de la DRE (direction régionale de l'équipement) et de la DRIRE (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) dont elle reprend les missions depuis le 1er janvier 2010, hormis le développement industriel et la métrologie légale. La DREAL réunit au sein d'un même service de l'Etat les compétences au niveau régional en matière d'environnement, de développement durable, d'énergie, de logement, de transport et d'aménagement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission, travailler en sous-traitance ou déléguer l'animation à une structure animatrice.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 3 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	604	circuit, piste
101	modification des pratiques culturales	607	terrain de sport
102	fauche/coupe	609	autres complexes de sports et de loisirs
110	épandage de pesticides	610	centres d'interprétation
120	fertilisation	620	sports et loisirs de nature
130	irrigation	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
140	pâturage	623	véhicules motorisés
141	abandon de systèmes pastoraux	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
150	remembrement	690	autres loisirs et activités de tourisme
151	élimination des haies et boqueteaux	700	pollutions
160	gestion forestière	701	pollution de l'eau
161	plantation forestière	702	pollution de l'air
162	artificialisation des peuplements	703	pollution du sol
163	replantation forestière	709	autres formes ou formes associées de pollution
164	éclaircissage	720	piétinement, surfréquentation
165	élimination des sous-étages	740	vandalisme
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
167	déboisement	800	comblement et assèchement
170	élevage du bétail	801	poldérisation
171	stock feeding	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
180	brûlage	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
190	autres activités agricoles et forestières	810	drainage
200	pêche, pisciculture, aquaculture	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
211	pêche à poste	820	extraction de sédiments (lave,...)
220	pêche de loisirs	830	recalibrage
230	chasse	840	mise en eau
240	prélèvements sur la faune	850	modification du fonctionnement hydrographique
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	852	modification des structures
242	désairage (rapaces)	853	gestion des niveaux d'eau
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	870	endiguages, remblais, plages artificielles
250	prélèvements sur la flore	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
251	pillage de stations floristiques	910	envasement
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	920	assèchement

301	carrières	940	catastrophes naturelles
310	extraction de la tourbe	941	inondation
311	extraction manuelle de la tourbe	943	éboulement, glissement de terrain
312	extraction mécanique de la tourbe	944	tempête, cyclone
390	autres activités minières et d'extraction	945	volcanisme
401	zones urbanisées, habitat humain	948	incendie naturel
403	habitat dispersé	949	autres catastrophes naturelles
409	autres formes d'habitats	950	évolution biocénétique
412	stockage industriel	951	accumulation de matières organiques
420	décharges	952	eutrophisation
421	dépôts de déchets ménagers	954	envahissement d'une espèce
422	dépôts de déchets industriels	960	relations interspécifiques à la faune
423	dépôts de matériaux inertes	961	compétition (ex: goéland/sterne)
424	autres décharges	962	parasitisme
430	équipements agricoles	964	pollution génétique
440	entreposage de matériaux	965	prédation
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	966	antagonisme avec des espèces introduites
500	réseau de communication	967	antagonisme avec des animaux domestiques
501	sentier, chemin, piste cyclable	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
502	route, autoroute	970	relations interspécifiques à la flore
507	pont, viaduc	971	compétition
509	autres réseaux de communication	972	parasitisme
510	transport d'énergie	974	pollution génétique
511	ligne électrique	975	manque d'agents pollinisateurs
530	amélioration de l'accès du site	976	dégâts de gibier
590	autres formes de transport et de communication	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
600	équipements sportifs et de loisirs	990	autres processus naturels